

ESSAI
SUR LA
STATISTIQUE ANCIENNE
DE LA BELGIQUE.

I. POPULATION. — II. ARCHITECTURE. — III. MOBILIER, COSTUMES.

PAR LE BARON DE REIFFENBERG.

SECONDE PARTIE,

LUE A LA SÉANCE DE L'ACADÉMIE DU 3 NOVEMBRE 1832.

« In hoc autem a Belgica, non una de causa exordior. Hæc enim mihi patria est; eoque est notior, ita et reliquis terrarum orbis partibus carior. Accedit quod illa hac tempestate, tanquam universis orbis theatrum sit, in quod omnes non solum Europæ, sed et aliorum mundi partium principes, oculos habent conversos. » Jo. BLAEU, *ad Theatr. Belg.*



BRUXELLES,
M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

1835.

ESSAI
SUR
LA STATISTIQUE ANCIENNE
DE LA BELGIQUE.

FRAGMENS DE LA SECONDE PARTIE.

Nous avons déjà établi que la statistique tient le milieu entre l'histoire et la science politique ; elle expose l'état d'un peuple dans un moment donné, mais quand cet état est considéré, comme ici, dans une longue suite de momens, pendant une série de plusieurs siècles, elle devient réellement de l'histoire, c'est-à-dire de l'histoire appliquée à la vie sociale. Un pareil sujet, comme nous l'avons fait voir, est de la plus vaste étendue et il s'agrandit encore à mesure qu'on y touche. C'est ce que nous avons éprouvé en travaillant à cette seconde partie. En effleurant même les objets qu'elle embrasse, nous ferions aisément un gros livre au lieu d'un mémoire. Que serait-ce si nous les approfondissions comme ils le méritent ? Cette considération nous a forcé à ne donner que des fragmens de nos recherches et à nous borner à parler de la population, des habitations, des meubles et des costumes des Belges. Le tableau qui accompagne la première partie indique la place de ces deux morceaux. Le premier concerne plus directement la statistique physiologique ; le second celle des mœurs.

§ I.

POPULATION.

Quand nous considérons ce qui se passe sous nos yeux et les incertitudes qu'il y a dans la détermination du nombre actuel des habitans des diverses localités, malgré les précautions et la diligence d'une administration intéressée à fixer la vérité, malgré le progrès des sciences exactes et politiques, lorsqu'ensuite nous nous reportons à des époques où ces sciences n'existaient pas encore, où l'administration, si elle n'était pas entièrement nulle, se trouvait du moins réduite à un petit nombre de rouages extrêmement simples et grossiers, nous sommes tentés de regarder comme insoluble le problème de la population pour les temps éloignés, dont il ne nous reste pas de documens exprès sur cette branche importante de l'économie sociale.

On est confondu, stupéfait, du sang froid et de l'assurance avec lesquels certains érudits, très-dignes d'estime d'ailleurs, lèvent ces difficultés. Pétau, Cumberland, Whiston, Wallace⁽¹⁾,

(1) Ce dernier, en douze cent trente-trois ans, porte le nombre des hommes existans sur le globe à 402,316,860,416, tous provenant d'un couple commun. ROBERT WALLACE, *A dissertation of the numbers of mankind in ancient and modern times*. 2^e éd., Edimb., 1809, in-8°. — Un hasard heureux nous a fait connaître un livre dont on ne parle point et qui soulève plusieurs questions que l'on semble regarder comme tout-à-fait nouvelles : ce sont les *Recherches et considérations sur la population de la France*, par MOREAU, Paris, 1778, in-8°. On y traite, par exemple, de la force et de la taille de l'homme dans les différens pays, du nombre relatif des naissances d'hommes et de femmes qu'on y met dans la proportion de 16 à 15 ; des métiers destructeurs de la santé, etc. M. Lacroix est presque le seul Français qui le cite, et cela en passant, à propos des probabilités ; on l'a traduit en allemand en 1780, et Mensel, indique l'original et la trad. *Litt. des statist.* I, 453. En vérité, nous sommes bien souvent ingrats envers nos devanciers.

savent à point nommé le nombre des habitans de la terre quelques siècles après la création, et, contrairement à l'opinion de Hume, font décroître successivement la population de l'univers. Nous n'avons point à justifier ici notre préférence pour le sentiment de Hume, pris dans sa généralité, il suffit que nous montrions qu'il est d'accord avec les faits de notre histoire, car c'est sur des faits plutôt que sur des conjectures et des raisonnemens que nous voulons nous appuyer.

Lorsque César aborda dans la Grande-Bretagne, il trouva la côte méridionale de ce pays occupée par des Belges qui y étaient passés dans le dessein de butiner, et qui, établis dans cette contrée en retenant leurs dénominations nationales, s'étaient mis à en cultiver le sol ⁽¹⁾. Tout porte à croire que ces colonisations ont précédé l'invasion du nord de la Belgique par les peuplades germaniques, ou que si elles sont postérieures à ce grand événement, elles ont été formées par la partie de la Gaule Belgique étrangère aujourd'hui à notre pays, et où les Germains n'avaient pas pénétré.

Quoi qu'il en soit, de pareilles émigrations, très-fréquentes parmi les nations barbares, étaient-elles une preuve d'excédant de population ? La question ainsi posée, manque de précision, car il faut distinguer entre une population considérable en elle-même et une population hors de proportion avec ses moyens de subsistance. Or quelque satisfaction que l'on puisse goûter à assigner une origine très-ancienne à notre agriculture, si parfaite,

⁽¹⁾ *De bello Gallico*, V.

si classique aujourd'hui, il est difficile d'admettre qu'un pays tel que le nôtre, que des autorités irrécusables nous représentent comme hérissé jadis de bruyères et de forêts, sillonné de rivières qui n'étaient pas contenues dans leur lit, envahi par la mer, occupé par des tribus belliqueuses souvent en guerre les unes contre les autres ⁽¹⁾, ait été très-avancé en culture, longtemps avant ses relations avec les Romains. La terre était fertile, sans doute, et ses habitants la cultivaient mieux que les autres peuples aussi peu civilisés, mais cela n'empêchait point la rareté, l'incertitude des subsistances et les maux causés par des famines que l'imprévoyance naturelle aux barbares ne savait point prévenir, auxquelles le défaut de relations commerciales ne pouvait porter remède. César, au sixième livre, n'écrit-il pas qu'il avait été un temps que les Gaulois plus belliqueux et plus vaillans que les Germains, leur faisaient d'autant plus volontiers la guerre, qu'elle leur donnait lieu de se décharger d'une multitude d'hommes que le *pays ne pouvait faire subsister*, et dont ils formaient des colonies qu'ils envoyaient au delà du Rhin? Ammien Marcellin, parlant de différentes origines attribuées aux Gaulois, dit, d'après Timagènes, que les druides racontaient qu'à la vérité une partie des Gaulois était née dans ce pays, mais que d'autres, aussi y étaient venus des contrées d'au delà du Rhin, contraints de quitter leur pays à cause des fréquentes guerres qu'ils y avaient à soutenir et des violens débordemens de la mer, lib. XV, c. 9. Nous lisons dans Diodore de Sicile, qu'au temps

(1) *In Gallia non solum in omnibus civitatibus atque pagis partibusque, sed penè etiam in singulis domibus factiones sunt.* De bello Gall. VI.

de Tarquin-l'Ancien, Ambigat, roi des Celtes, étant déjà fort vieux, et voyant son pays si peuplé qu'il pouvait à peine le gouverner, prit la résolution de le décharger d'une grande partie de ses habitans. Plutarque, dans les vies de Camille et de Marius, tient un langage analogue.

Du reste, ces établissemens à l'extérieur étaient quelquefois moins des émigrations que des expéditions militaires, témoins encore les paroles de César : *maritima pars ab iis qui PRÆDÆ AC BELLII INFERENDI caussa ex Belgio transierant*. Et c'est ainsi que M. Depping caractérise les courses des Normands, qu'il a retracées d'une manière si savante et si neuve ⁽¹⁾, courses motivées aussi la plupart du temps par la disette, au dire de Robert Wace, auteur du *Roman de Rou*, de Guillaume de Jumièges, de Dudon de Saint-Quentin et d'autres encore ⁽²⁾, et auxquelles pouvaient également donner lieu des rivalités, des haines intestines et l'inquiétude, la mobilité naturelles aux barbares.

Les Belges auront donc pu se fixer en Grande-Bretagne, ils auront pu également faire partie de l'expédition Gauloise en Asie mineure, sans qu'il y ait eu parmi eux exubérance réelle de population, et qu'on soit fondé à établir sur cette circonstance des calculs chimériques; car ce n'est que conjecturalement qu'on a prétendu que 300 ans avant l'incursion de César en Angleterre, les Belges y étaient au nombre de trois millions ⁽³⁾. Il

⁽¹⁾ *Histoire des expéditions maritimes des Normands*, I, 8.

⁽²⁾ *Ib.* II, 267—272.

⁽³⁾ Peignot, *Notice sur la langue anglaise*, à la suite du *Tableau de mœurs au dixième siècle, ou la Cour et les Lois de Howel-le-Bon*. Paris, 1832, gr. in-8°, pag. 86.

semble pourtant d'après César, que ces colons s'étaient fort multipliés puisqu'il dit *hominum est infinita multitudo*, mais dans cette assertion il n'y a rien que de vague.

Ceux qui inclinent à croire avec M. le marquis de Fortia que les Belges ont eu une histoire particulière antérieure aux monumens romains, et que cette histoire se retrouve dans les chroniques de Jacques de Guyse, cordelier du quatorzième siècle, ajouteront foi à l'existence d'une population presque prodigieuse en Belgique vers l'époque de la prise de Troie. Or, quelle est cette histoire dont on ne retrouve point les originaux, qui se fonde sur des romans fabriqués la plupart vers le douzième siècle et dont presque toutes les circonstances sont en contradiction avec la vraisemblance et les autorités les plus respectables, les documens les moins équivoques? Quelques vérités peuvent être enveloppées sous le voile de ces fictions, j'en conviens, mais l'enveloppe est si épaisse qu'on ne doit point se flatter légèrement de voir à travers. J. de Guyse a travaillé non pas sur Walstadt et Hunibauld que Trithème dit avoir connus; non pas sur les originaux dont Annius de Viterbe prétend donner des extraits; non pas sur Renatus Frigeridus, auteur perdu qui précéda Grégoire de Tours, ni sur Gildas, mais sur Lucius de Tongres, Hugues de Toul, Clairembaud, Nicolas Rucléri, Hélinand, le cosmographe Erodocus, l'historien écossais Crésus, le poète Albéric, Geoffroi de Montmouth, Barthélemi de Glanvill, Bucalio ou Buscalus, annaliste de Tournai, et d'autres écrivains peu instruits, amis de l'extraordinaire et du merveilleux, et entre lesquels et les temps antiques la chaîne des traditions paraît bien certainement inter-

rompue ⁽¹⁾. En un mot, les passages qu'il en copie textuellement sont précieux pour apprécier l'esprit littéraire du moyen âge, mais offrent peu d'utilité pour la connaissance de l'histoire proprement dite, ainsi que nous nous proposons de le démontrer dans une dissertation particulière.

La première donnée précise sur la population de la Gaule Belgique comme sur nos origines en général, nous est fournie par César, comme s'il fallait avoir cédé à la puissance romaine pour mériter d'occuper la postérité. Je veux parler du passage où les *Remi* indiquent à César combien, dans leur assemblée, chaque peuple belge avait promis de troupes afin de faire la guerre aux Romains ⁽²⁾. Voici l'état des forces qui devaient se coaliser, πολλὰς δὴ τινὰς μυριάδας, dit Plutarque :

1. Bellovaci (<i>Beauvoisis</i>).	60,000 combattans.
2. Suessiones (<i>Soissonnois</i>)	50,000 »
A REPORTER.	110,000 »

⁽¹⁾ En attendant que nous exécutions le dessein que nous avons formé de soumettre Jacques de Guyse à un examen sérieux, et de rechercher l'origine de nos traditions troyennes, je ne veux pas avoir l'air d'ignorer la réponse que Divæus fait à ceux qui montrent peu de confiance en nos vieux chroniqueurs : il dit avoir vu quelques chroniques manuscrites, rimées en langue vulgaire vers le 12^e ou 13^e siècle, lesquelles contenaient les origines des Belges et des Tongrois, et d'où Jacques de Guyse et d'autres, ont tiré sans doute leurs récits. Il remarque ensuite que tous les peuples ont leurs fables, mais il ajoute : *Romanorum sane non omnes exstant scriptores qui de nobis scripsere; qui exstant, multa adeo externarum gentium suppressere. Germanis Gallisque in usu non fuit, sua scripto mandare, aut si fuit, Hunnorum aut Normannorum depopulationes omnia monumenta perdiderunt.* Ann. Lov., lib. I. Voyez aussi : *Mémoires pour servir à l'histoire ancienne du globe terrestre*, par M. de Fortia, I, 153 et suiv.

⁽²⁾ *De bello Gallico*, lib. II. *Pauli Orosii Hist.*, lib. VI. Mone, *Histor. statist. adumbrata*. pp. 53—55.

	REPORT.	110,000 combattans.
3.	Nervii (<i>Cambrésis, Hainaut, Brabant</i>) . . .	50,000 »
4.	Atrebates (<i>Artois</i>)	15,000 »
5.	Ambiani (<i>Amienois</i>)	10,000 »
6.	Morini (<i>Boulogne, St.-Paul</i>)	25,000 »
7.	Menapii (<i>les Flandres, Tournay et</i> , d'après Des Roches, qui s'appuie de César: <i>erant Menapii</i> <i>propinqui Eburonum finibus</i> , le nord de la <i>Belgique</i>) ⁽¹⁾	9,000 »
8.	Caleti (<i>Calais</i>) ⁽²⁾	10,000 »
9.	Velocasses et Veromandui (<i>Vexin et Vermandois</i>).	10,000 »
10.	Aduatici (<i>Namurois</i>)	19,000 »
11.	<i>Germani</i> :	
a.	Condrusi (<i>Condros</i>).	40,000 »
b.	Eburones (<i>provinces de Liège et de Lim-</i>	
c.	Cæresi <i>bourg, avec une partie du</i>	
d.	Pæmani (<i>Luxembourg</i>).	
	TOTAL.	298,000 combattans.

Des Roches fait là-dessus un calcul d'après lequel il arrive à un nombre approximatif d'un million pour la population répan-

(¹) Dans la carte de Sanson, dressée pour le recueil de Dom Bouquet, les Morins occupent tout le littoral de la Belgique jusqu'à l'embouchure de l'Escaut. Mais quand on a lu attentivement les anciens, il est impossible d'admettre ce système. L'*Extremique hominum Morini*, de Virgile, et l'*Ultimos Gallicarum gentium Morinos*, de Pomponius Mela, ne sauraient changer la nature des lieux. Voy. une note d'Harduin, sur Pline le naturaliste, avec une observation de Dom Bouquet, I, 56, note G.

Le passage suivant de Paul Orose ne convient qu'à la Flandre (*Britannia*) *a meridie Gallias habet, cujus proximum littus transmeantibus civitas aperit, quæ dicitur Rhutubi portus : unde haud procul a Morinis in austro positos MENAPIOS BATAVOSQUE PROSPECTAT.* *Histor.* lib. I.

(²) D'autres disent le pays de Caux (*Caletæ, Caletes*).

due sur un terrain de 2,800 lieues carrées, depuis les frontières de la Champagne jusqu'aux bords du Waal, et depuis la rive gauche du Rhin jusqu'à la mer qui arrose la côte de Flandre, en y comprenant les *Treveri* qui occupaient le Luxembourg ⁽¹⁾. Voici quelques remarques sur le document fourni par César.

Quoique les Belges ayant à lutter seuls contre les Romains, se proposassent vraisemblablement de développer toutes leurs forces, il est probable qu'une petite partie au moins de la nation, capable de porter les armes, sera restée dans le pays, ou plutôt cela est certain, puisque les Nerviens qui ne promirent que 50,000 hommes, se trouvèrent réellement au nombre de 60,000 à la bataille meurtrière qu'ils perdirent près de la Sambre ⁽²⁾. Afin de ne rien exagérer, au lieu d'un sixième, comme dans ce cas particulier, il sera donc permis de compter une réserve d'un douzième sur la totalité. Les Tréviriens, peuple non moins puissant que les Éburons, auraient sans doute pu fournir un contingent égal au leur, mais que je diminuerai pourtant d'un quart pour la partie du pays qui n'est plus à la Belgique. De plus, si Dom Bouquet avait raison dans l'étendue qu'il assigne aux Ménapiens, ce que je ne crois pas, force serait d'ajouter aux peuples qui occupaient la Belgique moderne, les deux tiers ou à peu près des Morins. Enfin, si l'on suppose que tous les hommes de dix-huit à cinquante ans avaient pris les armes, et cette limite paraît la plus naturelle, l'armée, par une supputation

⁽¹⁾ *Hist. ancienne des Pays-Bas autrichiens*, p. 191.

⁽²⁾ César et Plutarque.

Tom. IX.

que confirme l'expérience ⁽¹⁾, ne sera comptée que pour la cinquième partie de la nation entière y compris les esclaves ⁽²⁾, et les contrées qui appartiennent à la Belgique actuelle, donneront :

Nervii	250,000
Menapii	45,000
Aduatici	95,000
Condrusi, Eburones, Cæresi, Pæmani .	200,000
Treveri (?).	150,000
Réserve de 12,333 (?)	61,665
TOTAL.	801,665

nombre qu'il faudrait réduire, à la rigueur, à cause du prolongement de la Nervie et des Ménapiens dans la France actuelle, resterait donc environ 701,665. Or, d'après les derniers renseignements officiels, la population de la Belgique, au 1^{er} janvier 1829, s'élevait à 4,082,427 âmes, c'est-à-dire que dans l'espace de 19 siècles l'accroissement a été de 3,380,762, ou que la population a été à peu près sextuplée, marche qui n'a rien de trop rapide, il s'en faut, puisque notre confrère M. Quetelet estimait en 1829 que l'accroissement de la population du Royaume des Pays-Bas, con-

(¹) *Statistical illustrations of the British empire*, London, 1827, p. 11, Mone, o. c., pag. 54.

(²) M. Imbert la compte pour la moitié, ce qui est contraire à l'expérience, et il n'arrive qu'au nombre beaucoup trop faible de 256,000. *Geogr. pagorum*, pag. 35. N.B. qu'on a imprimé 336,000, mais contrairement à ce que l'auteur a voulu dire.

tinuant comme alors, le nombre des individus qui l'habitaient, se trouverait

Doublé après	63 ans
Triplé après.	100
Quadruplé après	127
Quintuplé après	147 ⁽¹⁾ .

Dans les nombres qui précèdent, on est surpris de voir que le plus faible appartient aux Ménapiens : 48,750 âmes ⁽²⁾ sont bien peu de chose pour un peuple qui occupait un terrain si vaste. Mais il y était plutôt disséminé, et d'ailleurs son contingent n'était peut-être pas en raison de sa force; en outre, son pays était rempli de bois, de marais et de côtes vagues, ce qui donna aux Ménapiens la hardiesse de continuer la guerre de concert avec les Morins, lorsque le reste de la Gaule avait déjà déposé les armes ⁽³⁾. Des Roches qui étend les Ménapiens dans le nord de la Belgique ⁽⁴⁾, remarque que c'était chez eux que se trouvaient ces *arva vacua*, ces solitudes dont il est souvent fait

⁽¹⁾ *Recherches statistiques sur le royaume des Pays-Bas*. Brux., 1829, in-8°, pag. 7.

⁽²⁾ En ajoutant au nombre 48,000 une réserve de 750, multipliée par 5 ou 3,750.

⁽³⁾ *Omni Gallia pacata, Morini Menapiique supererant, qui in armis essent.... qui longe alia ratione, ac reliqui Galli, bellum gerere instituerunt.... Continentesque sylvas ac paludes habebant; eo se suaque omnia contulerunt. Cæs. de bell. Gall., lib. IV, 28.... Menapii omnes se in densissimas sylvas abdiderant.... Ib. 38.... Loci præsidio freti, in sylvas paludesque confugiunt suaque eodem conferunt. Ibid., lib. VI, 5.... Menapii qui sibi propter immensas paludes atque impeditissimas sylvas munitissimi videbantur. Pauli Orosii, lib. VI.*

⁽⁴⁾ Tom. V des *Archives*, pp. 345—353. *Recherches sur la vraie position du CASTELLUM MENAPIORUM, capitale des Ménapiens, sur son origine et sur celle de Tournay.*

mention dans les anciens auteurs et qui furent successivement le partage de plusieurs colonies nouvelles.

Wallace, dont le but évident est d'élever la population des temps anciens aux dépens des temps modernes, adopte une évaluation beaucoup plus forte que la nôtre et dont voici les bases. Ayant remarqué que les *Bellovaci* n'avaient promis que 60,000 hommes au lieu de 100,000 qu'ils tenaient sous les armes, il applique à tous les peuples de la Belgique cette différence de 10 à 6 entre l'effectif de l'armée et le contingent fourni, il multiplie ensuite le tout par 4 pour obtenir le total des hommes libres et de leurs familles, et s'autorisant d'un passage de César où il est fait mention des esclaves et de ceux qui étaient retenus dans une espèce de servitude soit volontaire, soit forcée ⁽¹⁾, il prend de nouveau le quadruple de ce dernier résultat, ce qui porterait la population de la Belgique, avec sa circonscription actuelle à plus de *trois millions et demi* ⁽²⁾.

Mais c'est exagérer étrangement le nombre des esclaves et y comprendre presque tout le peuple que Wallace semble exclure du service militaire. Supposons cependant que son sentiment doive être

(1) « *In omni Gallia eorum hominum, qui aliquo sunt numero atque honore, genera sunt duo, nam plebes pæne servorum habetur loco, quæ per se nihil audet et nullo adhibetur consilio. Plerique quum aut ære alieno, aut magnitudine tributorum aut injuria potentiorum premuntur, sese in servitutem dicant nobilibus. In hos eadem omnia sunt jura quæ dominis in servos. Sed de his duobus generibus alterum est druidum, alterum est equitum. — Alterum genus est equitum. Hi quum est usus atque aliquod bellum incidit, omnes in bello versantur.* » DE BELLO GALLICO, lib. VI.

(2) Wallace ne distingue pas la Belgique d'aujourd'hui de la Gaule Belgique, dont il évalue la population à 8,000,000. *A dissertation*, etc., pp. 72—74.

suivi pour la Gaule proprement dite, est-il recevable quand il s'agit des nations germaniques, où l'esclavage était plus borné, moins dégradant, et où même les esclaves s'élevaient parfois au-dessus des hommes libres et au-dessus des nobles, au rapport de Tacite (1)?

Quant aux moyens d'arriver chez les anciens Belges à un dénombrement exact, leur organisation toute militaire les simplifiait extrêmement. *Eliguntur in.... conciliis*, dit encore Tacite en parlant des Germains nos ancêtres, *et principes qui jura per pagos vicosque reddunt. CENTENI singulis ex plebe* (2) *comites, consilium simul et auctoritas adsunt* (3). Ce passage n'a pas été compris par Dureau de Lamalle. M. Raepsaet l'explique très-bien en disant qu'avant que les Germains eussent des établissements fixes, ils ne pouvaient se servir que de divisions personnelles et numériques et non pas territoriales. De là cette répartition par cent hommes ou plutôt cent familles, sous l'autorité d'un *centenier*, *CENTENUS*; mais les Germains une fois attachés au sol, et ces cadres centenaires éprouvant trop de variations pour pouvoir se maintenir au nombre juste de cent familles, la division par *centenae* devint territoriale, sans avoir égard au nombre précis, et le chef en conserva le titre, comme nous l'apprend toujours Tacite par analogie : *et quod primo numerus fuit, jam nomen et honor est* (4); *centeni* ne désigne donc pas cent assesseurs, mais un con-

(1) *De morib. Germ.* XXV.

(2) Ces mots prouvent encore contre Wallace que le peuple, *plebs*, n'était pas, parmi les Belges, esclave comme il l'avance.

(3) *De morib. Germ.* XII.

(4) *Ib.* VI. *Réponse à l'opinion de Théod. Dotrenge.* Brux., 1818, 76—78.

seil formé de centeniers; officiers qu'Ovide appelle *centenus judex*, la loi salique *centenarius*, les Saxons *cent-graaf*, les Flamands *honderdman*, et que rappellent les *hundari* de la Suède méridionale et les *hundreda* de l'anglo-saxon Alfred. Du reste le fond de l'explication de M. Raepsaet a pu lui être suggéré par Des Roches, et c'est la faute de M. Dureau de Lamalle s'il s'est trompé, puisqu'il lui était facile de consulter ce dernier, bien que Des Roches n'eût pas l'honneur d'écrire à Paris ⁽¹⁾.

Pour ne pas sortir de l'époque de César, je dirai un mot de l'extermination des Nerviens, des Aduatiques et des Éburons qui, suivant MM. Raepsaet et Dewez, furent remplacés par des colons Gaulois. Des Roches avait déjà montré que les Nerviens ne furent pas exterminés entièrement sur les bords de la Sambre et que, loin de là, dix ans ont dû leur suffire pour réparer cet échec ⁽²⁾. Quant aux Aduatiques, ils disparaissent comme nation, après la révolte des Tréviriens, et l'opinion qui fait d'eux les ancêtres des Anversois n'est pas soutenable ⁽³⁾. Restent les Éburons qui furent entièrement et systématiquement détruits; mais pour ce qui est d'une colonisation gauloise en Belgique, M. Raepsaet ne l'a certainement trouvée dans aucun monument et cela pour aucun siècle, ainsi que l'a parfaitement démontré M. Schayes, dans mes *archives* ⁽⁴⁾. Les Nerviens ont été si peu remplacés par des Gaulois au temps de César, qu'un siècle environ après Jésus-Christ, Tacite affirmait que les Nerviens avaient la prétention d'une origine

⁽¹⁾ *Hist. ancienne des Pays-Bas autrichiens*, 64.

⁽²⁾ *Idid.*, 138.

⁽³⁾ Gramaye in Antv. I.

⁽⁴⁾ V, 276—287.

germanique (¹). S'ils ne cessaient pas d'occuper leur sol, les terres des Aduatiques et des Éburons devinrent la propriété des *Tungri*, des *Sunici*, des *Bethasii*, et des *Taxandri* ou *Toxandri*. Ces derniers s'étendirent aussi dans le pays des Ménapiens. De pareilles colonisations n'eurent pas seulement lieu sous Auguste ; mais encore sous Probus, Constance Chlore et Maximien ; enfin sous Julien des Francs Saliens vinrent habiter les déserts de la Toxandrie (²).

Les Romains en donnant aux Belges les vices de la civilisation, leur enlevèrent les maux de la barbarie. Le commerce et la production en faisant des progrès, accrurent nécessairement la population plus encore que ces transplantations de hordes étrangères. Mais tandis que les Belges s'énervaient en adoptant les mœurs de leurs maîtres, il était peut-être avantageux pour eux de se croiser avec des races fortes et rudes qui leur rendaient quelque chose de leur antique vigueur.

Strabon qui naquit cinquante ans avant Jésus-Christ, environ six ans après la mort de César, vante l'abondante population de la Belgique et dit que pour en avoir une idée, il suffit de remarquer que dans les dénombrements qu'on en a faits, on y a trouvé 300,000 hommes capables de porter les armes (³). Or, dans ce

(¹) XXVIII.

(²) *Archiv.* o. c.

(³) Libr. IV. Il faut remarquer, et Des Roches l'a fait, qu'il y a un contre-sens dans la version latine de Xylander, qui, au lieu de 300,000 hommes, en met seulement 30,000. Cette faute puérile se retrouve dans l'édition de Leipzig, 1798, malgré les corrections de J.-P. Siebenkees. II, 57 ; mais elle a été évitée par Dom Bouquet, *Recueil des Hist.* I, 29.

nombre sont compris les *Bellovaci*, les *Suessiones*, les *Ambiani*, les *Caleti*, les *Velocasses*, les *Veromandui* et les *Atrebates*. Ainsi le dénombrement de Strabon confirme celui de César, et n'annonce point d'accroissement, à moins que l'on n'observe qu'il n'était peut-être pas fait avec la rigueur exigée par une crise aussi pressante qu'une guerre contre Rome, et où il s'agissait de l'indépendance du pays, que d'ailleurs l'esprit belliqueux de la nation ayant diminué, s'il se trouvait moins de soldats, il y avait plus d'artisans et d'agriculteurs. Au surplus, Strabon n'a pas fixé la date des dénombremens qu'il invoque; il est probable que, successeur immédiat de César, il ne parle que d'après lui, d'autant plus qu'ailleurs il le cite : ἔτω δὲ ὁ θεὸς Καῖσαρ ἐν τοῖς ὑπομνήμασιν εἰρημεν⁽¹⁾.

L'an de Rome 726, Auguste vint à Narbonne et fit faire le dénombrement des trois Gaules que César avait soumises. Nous n'en connaissons pas le résultat⁽²⁾.

Jacques de Guyse, mettant à contribution Hugues de Toul, fait mention d'un dénombrement de la Belgique sous Auguste, mention certainement fabuleuse dans ses détails, mais que je rapporterai parce qu'elle montre comment on concevait alors une pareille opération administrative : « La quarante-deuxième année du règne de César-Auguste, cet empereur voyant la paix universelle, ordonna, par un édit, le dénombrement de toute la

(1) Lib. IV. Il faut cependant remarquer que quoique Strabon, en ce qui regarde les Gaules, suive généralement César; il place les Belges entre le Rhin, l'Océan et la Lys, au lieu de leur donner pour bornes au midi la Marne et la Seine. Pomponius Mela, lib. III, se conforme à la division de César. Pline le naturaliste, liv. IV, prolonge la Belgique tantôt entre la Seine et l'Escaut, tantôt entre la Seine et le Rhin.

(2) *Ex epit. lib. CXXXIV Titii Livii Histor.*

terre. Il voulut savoir combien de royaumes, de provinces, de villes, de bourgs, de villages, de châteaux, de familles, de maisons et de personnes étaient soumis à son empire : et, pour que ce dénombrement fût fait dans un ordre régulier, il arrêta que chaque habitant se rendrait à un jour marqué dans la ville d'où il tirait son origine, pour s'y faire inscrire et payer le tribut. Cela fait et les rôles mis sous les yeux de l'empereur, il se trouva que le nombre des habitans de **Bavonie**, c'est-à-dire de l'ancienne **Belgis**, excédait de plus de 80,000 le nombre de ceux de toutes les villes de la Gaule ; car il était venu de toutes les villes de la Gaule, de la Germanie et de la Saxe une foule de gens se disant originaires de **Belgis**. L'empereur ayant remarqué cela, ordonna de restaurer cette ville ⁽¹⁾. » Voilà ce que raconte **Hugues de Toul**, et c'est sur de tels garans que **J. de Guyse** a rédigé plus des deux tiers de son histoire.

Chilpéric, roi de **Soissons**, qui commença à régner en 561, avait, au rapport de **Grégoire de Tours**, dans l'intention d'imposer ses sujets, ordonné d'en faire un dénombrement rigoureux, ce qui en porta un grand nombre à s'expatrier et à abandonner leurs biens plutôt que de se soumettre à cette mesure. *Chilpericus vero rex descriptiones novas et graves in omni regno suo fieri jussit, qua de causa multi relinquentes civitates illas, vel possessiones proprias, alia regna petierunt, etc.* V, 28.

Le mot *novas* indique que ces sortes de recensemens n'étaient pas inusités.

Au cinquième siècle avaient commencé les invasions succes-

(1) Tom. V, pag. 19.

sives des barbares, Vandales, Saxons, Alains, Suèves, Goths, Huns, peuples dont Sidonius Apollinaris parmi les anciens, et Châteaubriand entre les modernes, ont tracé les peintures les plus vives et les plus ressemblantes, et qui ne conquéraient que pour détruire; ce sont eux que Sidonius a désignés par ces mots énergiques : *bestialium rigidarumque corda cornea, fibræque glaciales* ⁽¹⁾. Les Vandales, les Goths, les Huns et les Alains ne paraissent pas s'être arrêtés long-temps dans nos provinces. Au septième siècle, il y avait encore des Suèves en Flandre et dans les îles de la Zélande. Les Saxons s'établirent sur la côte maritime de Flandre. Sous Honorius, les Francs se firent céder le pays entre la Meuse et le Rhin, d'où ils furent appelés *Francs ripuaires*. Bientôt toute la Belgique passa sous leur pouvoir, et peut-être le fit-elle avec joie, parce que sûre d'un puissant appui, elle ne se vit plus en proie à de continuels envahissemens, aux désastres sans cesse renaissans des guerres civiles et à une domination capricieuse et despotique.

Au septième siècle, le christianisme vint adoucir un peu ces populations farouches, réparer de grands désastres, relever les ruines, défricher les landes et les forêts, peupler les solitudes; les Actes des Saints administreraient des preuves palpables de ces progrès ⁽²⁾. Ainsi, quoique la vie monastique semble être une usurpation sur le développement naturel de la population, elle ne fit dans le principe qu'en hâter le développement en

⁽¹⁾ Éd. de Sirmond, Paris, 1614, in-8°, pag. 82.

⁽²⁾ Voy. la 3^e partie. *Agriculture*.

favorisant l'agriculture et les autres genres de productions auxquels celui-là donne infailliblement naissance.

Mais ces progrès sont peu sensibles jusqu'au dixième siècle, quelquefois même ils sont paralysés et même annulés par une marche manifestement rétrograde. Différentes guerres, bien plus funestes à la population par la production qu'elles diminuent, que par les hommes qu'elles moissonnent, entre autres les guerres contre les Frisons, l'expédition de Godefroid, chef des Danois, qui malgré la puissance de Charlemagne porta partout le fer et la flamme, causèrent de grands désastres. L'empereur, pour arrêter la piraterie des Normands fit de Gand et de Boulogne des stations maritimes. Nos historiens qui parlent de Godefroid, ne disent mot d'un autre chef danois qui vint pareillement chercher fortune en Belgique, ainsi que nous l'apprend un poème du moyen âge. Ce qui prouve qu'une partie des sources de notre ancienne histoire reste encore à consulter et doit se chercher dans les monumens antiques non-seulement des Allemands, mais des Danois et des Scandinaves. M. Mallet, dans son imitation française de l'*Edda* ⁽¹⁾, et Thomas dans son *Essai sur les éloges* ⁽²⁾, ont donné un aperçu très-peu fidèle du fameux *Sirvente* de Regnier Lodbrok, roi de Danemarck, vers la fin du huitième siècle de l'ère chrétienne, lequel fut fait prisonnier par Ella, roi d'une partie de l'Angleterre, et condamné à servir de pâture à d'horribles reptiles. Avant de mourir il chante ses exploits et exhorte ses fils à la

⁽¹⁾ Troisième éd., Genève, 1787, in-12, pag. 295—301.

⁽²⁾ Chap. 3.

vengeance dans un poème qui porte le nom de son épouse Kraka, mais que l'auteur du *Saggio istorico sugli scaldi*, publié à Pise en 1811, le savant suédois Graberg, pense fermement être de Lodbrok lui-même. De son côté un danois, M. C. Hwass, a fait sur ce poème une dissertation suivie d'une traduction en vers français, qui ne manque ni de nerf ni d'élégance ⁽¹⁾, M. L. A. M. Bourgeat l'a aussi imité en vers français ⁽²⁾, ainsi que l'auteur du poème d'*Amadis*, M. Creusé de Lesser; mais pour recueillir tous les détails historiques dignes d'intérêt et dont quelques-uns consistent quelquefois dans l'emploi d'un seul mot, négligé par un traducteur et principalement par un traducteur en vers, il faut recourir au texte dont M. C. C. Rafn a donné en 1826 une excellente édition ⁽³⁾. Voici le commencement de la dixième strophe de ce chant de mort qui en contient 29 de dix vers chacune; M. Mallet ne l'a pas traduite :

Hjugga vër med hjörvi!
Hilder var synt i vexti,
A'dr Freyr ⁽⁴⁾ konungr felli
I Flæmingja veldi; etc.

Ce qui signifie : « Nous avons frappé du glaive! Le combat

⁽¹⁾ *Magasin encycl.* 2^e ann., tom. VI, pp. 225—239.

⁽²⁾ *Mercure étranger*, tom. II, pp. 45—50.

⁽³⁾ *Krakas maal eller kvad om kong Ragnar Lodbroks*. Copenh., 1826, in-8° de 152 pages sans les planches de musique. Le texte est publié avec des traductions en danois moderne, vers pour vers, et en prose latine et française.

⁽⁴⁾ *Freyr* (Frærr, Frær) était le nom du dieu du soleil et du solstice d'hiver, de la fécondité, des moissons, de la paix, des richesses et de l'abondance. *Edda sæmundar hins Froda*, pars III, Hanniæ, 1828, in-4°, pag. 361. *Freyr* est peut-être notre

» était douteux avant que le roi *Freyr* succombât dans les
» champs des *Flamands* ou *Flæming*. »

Ce n'est que vers la fin du neuvième siècle, que cessèrent les incursions des Normands en Belgique ⁽¹⁾, mais les maux qu'ils avaient causés, ceux que causèrent les Hongrois, au dixième siècle, ne furent entièrement effacés que dans le douzième et pendant le cours du treizième.

C'est au douzième siècle que Baudouin V, comte de Hainaut, fit remise à tous ses vassaux d'un certain droit de nourriture pour les ours et leurs gardiens qu'avaient ses prédécesseurs, *de ursis pascendis et eorum custodibus*, droit très-onéreux aux gens pauvres, dit Gilbert, qui devenait aussi désagréable aux riches, et qui semble annoncer que les ours étaient encore communs dans nos forêts, par conséquent que les campagnes étaient peu habitées. On se souvient qu'au septième siècle, le monastère de St.-Ghislain fut bâti dans un lieu appelé *ursidongus*, *nimirum ab ursâ cum catulis illic deprehensa* ⁽²⁾.

Cependant le régime féodal qui poussait partout ses racines, avait dans le principe assuré la prépondérance aux campagnes sur les villes, en général pauvres et misérablement peuplées. Vers le dixième siècle, les droits accordés aux communes ou qu'elles surent conquérir, exercèrent une influence favorable

Godefried, appelé aussi *Gotricus* par *Saxo Grammaticus*, et alors l'observation faite plus haut sur le silence des historiens, tomberait à faux, sans que, pour cela, ce qui est dit des sources de notre histoire perdît rien de sa justesse.

⁽¹⁾ Graberg de Hemso, *la Scandinavie vengée*, pag. 46.

⁽²⁾ *Gisleberti chronica*, pag. 268, et dans les *Annales* de J. de Guyse, publ. par M. de Fortia, XIII, 179. — Des Roches, *Épîtome*, I, 104.

sur la population des villes ⁽¹⁾. L'esclavage diminua et l'enrichit de ses pertes.

Les causes qui lui nuisirent alors furent les persécutions contre les Juifs et d'autres sectaires, les croisades, des émigrations causées par des inondations et des famines, les épidémies qui aujourd'hui ont peu d'influence sur le nombre des habitants, mais qui étant presque continuelles à ces époques, causaient de grands et d'irréparables ravages ⁽²⁾, les troubles civils qui éloignaient le commerce, la multitude toujours croissante des monastères, etc.

Parmi les causes qui lui furent, au contraire, favorables on peut mettre en première ligne le perfectionnement des institutions sociales, dont nous venons de parler, l'amélioration de la condition du simple bourgeois et du campagnard, l'affaiblissement du régime féodal et l'importance progressive du tiers état, la prospérité du commerce et de l'industrie, l'accroissement des moyens d'existence ⁽³⁾, le partage plus égal des fortunes, l'affluence des étrangers, dans les temps de tranquillité, les pro-

⁽¹⁾ Voy. plus bas *Architecture*.

⁽²⁾ Voy. plus bas : *Santé publique*.

⁽³⁾ Ce n'est pas principalement en effet par une augmentation de naissances, ni par les moyens conservateurs dûs à la médecine que la population totale d'un pays peut augmenter. Ce n'est pas non plus parce que la guerre ou les maladies enlèvent un plus grand nombre d'individus que cette population diminue, si ce n'est d'une manière passagère. Malthus a montré que les causes qui déterminent le nombre absolu des habitants d'un pays sont autres. Ce sont les moyens d'existence que l'on possède dans le pays. Voy. Villermé, *Des épidémies sous le rapport de la statistique. Ann. d'Hygiène*, IX, 1^{re} partie. *Bibl. univ.*, 1833, LII, 1—16. Droz., *Écon. polit.*, liv. III, ch. 6, etc.

grès des sciences curatives, le défaut d'armées permanentes avant Charles-le-Téméraire. Or ces chances d'accroissement l'emportent certainement sur celles de décroissance ou de stagnation.

La population au quatorzième siècle s'accrut d'une manière ^{xiv^e siècle.} étonnante ⁽¹⁾ et fut généralement en progrès jusqu'à la révolution du seizième siècle. Ici comme dans tout le reste, le changement est notoire, et dès le déclin du règne d'Albert et d'Isabelle, la Belgique tombe dans cet engourdissement, dans cette langueur, dont elle a eu tant de peine à sortir. Cependant la population finit par se relever, parce que du moins la vie était douce et facile et que le pays possédait dans son agriculture une mine inépuisable.

L'abbé Mann écrivait en 1785 qu'il était reconnu que la population de la plupart des villes des Pays-Bas avait diminué depuis deux siècles, mais qu'il était certain que celle de Bruxelles ne cessait de croître. Nous sommes d'avis que la même diminution n'avait pas lieu dans les campagnes, et on en trouvera plus bas quelque preuve ⁽²⁾.

(1) M. de Châteaubriand pense qu'elle égalait presque alors la population d'aujourd'hui. Il annonce avoir fait là-dessus des calculs dont il ne peut insérer les preuves dans une analyse. *Disc. histor.* Brux., 1831, in-18, III, 404. Nous soupçonnons cependant que l'expérience et le raisonnement sont contraires à l'assertion de l'illustre écrivain. La suppression des droits féodaux et des corporations religieuses, et par suite le morcellement libre et indéfini de la propriété, n'ont-ils pas eu, par exemple, principalement dans les communes rurales, des résultats immenses, ainsi que l'accroissement de la production, le perfectionnement et la multiplicité des communications ?

(2) *Abrégé de l'hist. ecclés. civ. et nat. de la ville de Brux.*, I, 87.

Occupons-nous maintenant des moyens mis en usage pour constater l'état de la population en Belgique , depuis les périodes romaine et franque.

L. Guicciardini affirme positivement que l'on n'avait point coutume à Anvers, ni dans le reste du pays, de faire un dénombrement exact des habitans à moins que ce ne fût dans une nécessité pressante. *Nec Antwerpice, nisi urgente necessitate, nec vero usquam in Belgica moris est agere accuratum populi, sive, ut vulgo loquimur, animarum in urbe degentium censum* ⁽¹⁾.

D'abord les idées religieuses inspirées par une fausse interprétation de la bible où David est puni de Dieu pour avoir ordonné le recensement de son peuple , ensuite l'inquiétude causée par une pareille opération aux seigneurs terriens qui faisaient mystère de leurs livres censitaires , craignant de mettre en discussion des droits acquis, de révéler des usurpations ignorées ou d'être assujettis à des obligations plus grandes ; l'ombrage qu'elle faisait à des bourgeois jaloux de leurs droits, qui n'aimaient point qu'on s'immiscât dans leur gestion municipale, et redoutaient qu'on ne les comptât pour savoir l'argent qu'on en pouvait tirer, de plus, comme nous l'avons déjà remarqué en commençant, la simplicité de l'administration, enfin le non usage des registres de l'état civil, ne permettaient pas de procéder à des dénombremens exacts.

Chaque propriétaire de fief était intéressé à savoir le nombre de ses vassaux, surtout de ceux soumis à la capitation, attachés à la glèbe ou de main-morte, et il le savait. Mais ces connaissances n'étaient que locales et personnelles, et il n'y avait point d'agence

⁽¹⁾ *Totius Belgii descriptio*. Amst., 1660, I, 205.

centrale pour les recueillir et les contrôler. Quant aux serfs, on en tenait soigneusement des généalogies, et c'est peut-être à l'aide de ces documens que le comte de Flandre Charles-le-Bon ordonna la recherche des personnes d'origine servile, mesure qui occasionna sa mort.

Comme la répartition des aides et subsides et des contingens militaires exigeait certaines notions statistiques, on prenait pour base de la population le nombre des habitations et des foyers, soit simples, soit doubles, soit triples, etc. Le relevé se faisait par des officiers du prince et des commissaires que députaient les états des provinces ou les magistrats de villes. Mais une pareille enquête ne devait aboutir qu'à un résultat douteux.

C'était sur une base moins précise encore que le célèbre Jacques Cœur s'appuyait pour estimer les ressources de la France, puisqu'il comptait par clochers. Voici ce qu'on lit dans le *Chevalier sans reproche* par Jean Bouchet de Poitiers ⁽¹⁾ et dans la *Division du monde* par Jacques Signet.

« Jacques Cœur trouva par la recherche soigneuse qu'il fit de l'état des finances du Roi, qu'au royaume de France y avoit dix-sept cent mille clochiers, chacune ville pour un clochier; dont il rescindoit pour pays gasté ou autrement, sept cent mille; et par ainsi demouroit ung million de clochiers; et à prendre sur chacun clochier, le fort portant le faible vingt-livres tournoys par an pour toutes aydes, tailles, impositions et huitièmes, se monte en somme par chacun an, vingt millions.... » Il faut convenir que malgré l'admiration dont la science financière

⁽¹⁾ Page 103.

de Jacques Cœur a été l'objet, le fisc est aujourd'hui un peu plus habile.

Le nombre des foyers donnait approximativement celui des habitants. On l'établissait aussi au moyen du nombre des personnes qui se présentaient à la communion à Pâques, et dont il semble qu'on tenait note dans les églises. Ce renseignement sans doute très-peu précis est invoqué par Gramaye, Sanderus, L. Guicciardini, ainsi que nous le verrons tout à l'heure.

Enfin le concile de Trente fixa les élémens d'une détermination plus rigoureuse de la population en ordonnant de tenir dans chaque église curiale des registres des baptêmes, des morts et des mariages.

Cette coutume était-elle entièrement nouvelle? C'est ce qu'il convient d'examiner.

La plus ancienne loi romaine sur l'état civil dont nous ayons connaissance, fut rendue par Servius Tullius. Ce prince ordonna qu'on déclarerait les naissances des citoyens au gardien du trésor du temple de Junon Lucine, les décès à celui du temple de Vénus Libitine et la prise de la robe virile à celui du temple de la jeunesse.

M. Berriat St.-Prix caractérise très-judicieusement ces sortes de déclarations qui ne suffisaient pas pour constater l'état, comme les nôtres ⁽¹⁾.

Les chrétiens de la primitive église enregistraient quelquefois

⁽¹⁾ *Recherches sur la législation et la tenue des actes de l'état-civil, depuis les Romains jusqu'à nos jours*, tom. IX des *Mémoires de la société royale des antiquaires de France*, pp. 245—293.

ceux qui recevaient le baptême dans des livres intitulés *codices, catalogi, libri vitæ, viventium, ecclesiæ, confessionis, fidei, illuminationis, regenerationis, lavacri*, autrement *diptycha, delta* ou *matricula catechumenorum*. Mais cette coutume n'était pas générale, et le grand nombre de ceux qui se présentaient au baptême, en outre la crainte de laisser aux persécuteurs des actes authentiques d'accusation, n'étaient pas propres à la répandre.

M. A. J. Binterim, qui s'est occupé spécialement de cet objet⁽¹⁾, en recherche curieusement les traces et en trouve dans les écrits de saint Grégoire de Nice et de saint Grégoire de Naziance, ainsi que dans les actes du concile de Soissons en 853, dans ceux du quatrième concile de Carthage, dans la règle de Chrodigang, évêque de Metz en 762, etc.

Bruxelles conserve encore des registres de mariage de l'an 1482; Malines des notes de décès de l'an 1506, et rien ne prouve que ce soient les premières. Mais tout y est confus, incomplet.

La première loi française relative à l'état civil est l'ordonnance de 1539.

Les plus anciens registres de l'état civil de Paris (et à la connaissance de M. Beriat St.-Prix, on n'en trouve dans aucune ville de France d'époques plus reculées que dans la capitale) remontent encore plus haut, c'est-à-dire à l'an 1515 (paroisse de St.-Jean en Grève). Dans l'intervalle qui s'écoula depuis jus-

(¹) *Commentarius historico-criticus de libris baptizatorum, conjugatorum et defunctorum antiquis et novis, de eorum fatis ac hodierno usu*, etc. Dusseldorpii, 1816, pag. 18 et suiv.

qu'à l'ordonnance de 1539, on compte à Paris quinze paroisses qui ont des registres de baptême, tandis qu'on n'en trouve que trois qui aient des registres de mariages et une seulement des registres de décès.

Qu'on ne s'y trompe pas néanmoins, ce ne sont point des actes qu'on lit dans ces quatre derniers registres, mais de simples indications qu'on peut considérer comme des tables, et des tables très-incomplètes ⁽¹⁾.

Le chancelier Michel de Lospital ⁽²⁾, né avant l'ordonnance de 1539, qui fut à peine suivie en province, atteste dans son testament l'incertitude des naissances, puisqu'un personnage tel que lui n'était pas sûr de la date de la sienne. « J'ay toujours esté en doute de mon age, y dit-il, parce que mes amis disoient en avoir ouy tenir propos à mon père en diverses sortes, etc. ⁽³⁾. » Aussi les faux en ce genre étaient-ils faciles, et Brantôme raconte encore là dessus une anecdote qui n'est peut-être qu'un trait satirique et calomnieux contre un de ses ennemis. Il s'agit d'un personnage de la cour que les preuves de noblesse nécessaires pour être décoré de l'ordre du St.-Esprit embarrassaient : « Ah ! mon Dieu, disait-il, vous diriez que le roi a institué cet ordre exprès pour l'amour de moy car il doute un peu de ma no-

⁽¹⁾ Berriat St-Prix, etc., pag. 252.

⁽²⁾ Le célèbre chancelier signait ainsi et non pas de *l'Hospital*, ni *Lhopital* comme dans la *Biogr. univ. Voy.* à ce sujet une lettre de M. Auffray, dans l'*année littéraire* 1777, VII, 278—281 et 1779, VIII, 136—141. La date de la naissance de Lospital, donnée par la même biographie, n'est pas certaine d'après le témoignage de la partie intéressée.

⁽³⁾ Brantôme, II, 389.

blesse; mais, par Dieu, je le tromperay bien, je luy ferai tant de tittres faux, et les luy supposeray, et les feray escrire sy bien et sy dextrement par de bons écrivains antiques, et en parchemins si vieux effacez, et lettres aussy sy menues et mal lisables, qu'on les prendra plutost pour des pieds de mouche que pour escriture, que luy et ses inquisiteurs y perdront leur latin, leur science et leur lecture... Ce qu'il fit, et y fit coucher et escrire dedans une si haute extraction, qu'ils ne savoient dire autre chose, ny le roy et tout, sinon qu'il estoit digne d'estre chevalier, s'il ne tenoit qu'à la noblesse, et qu'il fut passé ⁽¹⁾. »

Mais la première loi générale de l'Église pour la tenue des registres baptismaux est celle du concile de Trente, session 24. Nous citons le texte même de *reformatione matrim. C. II* : *parochus antequam ad baptismum conferendum accedat, diligenter ab iis, ad quos spectabit, sciscitetur, quem et quos elegerint, ut baptizatum de fonte sacro suscipiant; et eum, vel eos tantum ad illum suscipiendum admittat, et in libro eorum nomina describat; doceatque eos, quam cognationem contraxerint, ne ignorantia ulla excusari valeat* ⁽²⁾.

On n'ignore pas combien difficilement le concile de Trente fut reçu aux Pays-Bas. Le 11 novembre 1565, on le publia dans la ville de Malines. Un ancien registre de baptême de la paroisse de St.-Catherine, contenait le *memorandum* suivant qui m'a été obligeamment communiqué ainsi que d'autres documens, par mon respectable ami M. l'abbé de Ram : *Anno domini 1565*

⁽¹⁾ Brantôme, III, 443.

⁽²⁾ Binterim, o. 1., pag. 32.

undecima novembris publicatu est conciliu Tridentinu in oppido Mechliniensi, in quo ordinatu est ut uns duntaxat patrins una matrina ad susceptione admittatr. Requiratr itaque nomina parentu, proliu et susceptoru, nec non testiu astantiu si qui sint; prio loco scribentur noia parentu; 2° proliu; 3° susceptoris et susceptricis; 4° testium.

Le premier baptême annoté dans ce registre est en date du 12 novembre 1565.

Le décret du concile de Trente fut confirmé par une ordonnance de la gouvernante du 28 mai 1567, et par les synodes provinciaux de Malines (¹).

Les troubles du seizième siècle coopérèrent à empêcher que ces sages dispositions ne fussent exécutées d'une manière uniforme et régulière. Après la publication de l'édit perpétuel du 12 juillet 1611, on y apporta une plus grande exactitude, mais il n'en était pas moins urgent de remettre le soin de l'état civil aux autorités civiles elles-mêmes, attendu les négligences et les incorrections qui compromettaient l'existence des particuliers.

Il est important de remarquer que les principes machiavéliques qui dominèrent dans la politique au seizième siècle, faisaient considérer une population nombreuse, comme hostile et dangereuse au souverain; on avait conseillé plus tard au roi de France Louis XIII de dépeupler et d'appauvrir la Belgique, pour en avoir meilleur marché (²).

On ne sera pas fâché de trouver ici la note des registres de

(¹) De Ram, *Synodicon belg.* I, 95, 196, 379.

(²) Archiv., tom. IV, pag.

l'état civil encore aujourd'hui conservés dans quelques-unes de nos villes principales, et que les églises paroissiales ont déposés dans les mairies en vertu d'un décret du directoire du 29 prairial de l'an IV ⁽¹⁾. Il a dû en exister de plus anciens, mais généralement avant le concile de Trente, c'étaient des notes volantes, sans précision, griffonnées par les sacristains, et une partie de ces défauts ont encore subsisté plus tard ⁽²⁾.

N'oublions pas que dans certaines maisons nobles, on tenait jadis des *livres de familles*, où étaient inscrits les naissances, alliances, décès de leurs différens membres, ainsi que les événemens, qui pouvaient les intéresser. C'étaient en quelque sorte des *annales domestiques* dont les tribunaux, à défaut d'autres renseignemens, admettent encore quelquefois l'autorité.

Ce fut en 1786 qu'on publia pour la première fois à Bruxelles des listes de naissances, de décès et de mariages : amélioration importante pour la statistique, et dont l'abbé Mann, entre autres, avait fait sentir l'avantage.

Voici le tableau que nous venons d'annoncer :

⁽¹⁾ Ces renseignemens m'ont été envoyés par MM. Lambin, de Ram, Zanna, Scourion, Serrure et Arnould.

⁽²⁾ Une dissertation curieuse sur l'histoire de la révolution que subit l'art de la peinture au commencement du quinzième siècle, et insérée dans le *Messager des sciences et des arts*, 6^e—8^e liv., 1826, contient à la pag. 281, les lignes qui suivent : « Nous ne pouvons produire ni l'acte de naissance, ni celui de décès de Jean Van Eyck; mais les registres où les actes de cette espèce étaient inscrits furent, à peu près sans exception, détruits lors de la dévastation des églises, dans la dernière moitié du seizième siècle. »

BRUXELLES.*Dates des plus anciens actes des registres de l'État Civil.*

PAROISSES.	NAISSANCES.	MARIAGES.	DÉCÈS.
St-Gudule	19 août 1505.	Commencant la veille de la Pente- côte, 1482.	1 ^{er} janvier 1633. Les décès s'enreg ^{nt} . à St-Gudule.
St-Nicolas	11 mars 1618.	23 avril 1618.	Idem.
Caudenberg	21 mai 1618.	4 juin 1618.	8 septembre 1715.
Finisterre	9 juin 1646.	9 juin 1646.	4 mars 1406.
St-Géry	2 juillet 1539.	4 janvier 1603.	3 janvier 1636.
La Chapelle	23 août 1565.	 1562.	L'an 1635
St-Catherine	1 ^{er} mars 1586.	7 janvier 1571.	Janvier 1794.
Hôpital de St-Pierre	»	»	 1695.
Hôpital de St-Jean	»	»	24 octobre 1597.
Grand-Béguinage	»	»	
MALINES.			
1 ^o Saint-Rombaud	1587.	1572.	1506.
2 ^o Notre-Dame	1602.	1602.	1611.
3 ^o SS.-Pierre et Paul	1585.	1585.	1585.
4 ^o St-Catherine	1587.	1596.	1601.
5 ^o St-Jean	1585.	1519.	1519.
6 ^o N.-D. d'Hanswyck	1587.	1587.	1615.

LOUVAIN.

PAROISSES.	NAISSANCES.	MARIAGES.	DÉCÈS.
St-Pierre	1555	1625.	1646.
St-Michel	1567.	1635.	1540.
St-Quintin	1647.	1647.	1716.
St-Jacques	1567.	1573.	1567.
Ste-Gertrude	1563.	1559.	1582.
Hôpital civil et Grand-Béguinage	»	»	1638.

MONS.			
Ste-Waudru	Aucun à cause que les baptêmes avaient lieu à St-Germain.	6 septemb. 1685.	25 août 1685.
Messine ou St-Nicolas en Bertaimont	29 juillet 1598.	29 juillet 1598.	23 juillet 1645.
Béguinage	12 juillet 1719.	6 septemb. 1685.	23 juin 1748.
St-Germain	19 octobre 1566.	21 juin 1596.	An 1597.
St-Nicolas en Havré	15 septemb. 1581.	19 janvier 1593.	11 décemb. 1681.
Ste-Élisabeth	3 janvier 1581.	5 octobre 1636.	7 juin 1701.

Registres déposés aux archives de l'état-civil à Namur.

1° Naissances, mariages, morts de la paroisse St-Jean l'évangéliste, de 1567 à 1619 ;

2° Baptêmes de la paroisse St-Michel, de 1573 à 1581 ;

3° Baptêmes de la paroisse St-Nicolas, de 1655 à 1703 ;

Tom. IX.

4° « Registre des baptêmes, mariages et personnes mortes en la paroisse » de Monsieur St-Leu, à Namur : commençant au premier de janvier 1579 par » sir Mathias Martin de Wansin, illec pasteur, 1579 à 1625; »

5° Baptêmes de la paroisse à Fosses, 1590 à 1633.

FLOREFFE.

Registre.	Baptêmes	1594 à 1631
—	—	1632 à 1700
—	—	1700 à 1795
—	Mariages et décès	1624 à 1662
—	—	1664 à 1695
—	Mariages	1703 à 1796
—	Décès	1703 à 1796

BRUGES.

PAROISSE DE St.-DONAT.

Naissances depuis 1591. — Mariages depuis 1595. — Décès depuis 1595.

NOTRE-DAME.

Première portion.

Naissances depuis 1574. — Mariages depuis 1574. — Décès depuis 1574.

Deuxième portion.

Naissances depuis 1572. — Mariages depuis 1581. — Décès depuis 1584.

Troisième portion.

Naissances depuis 1595. — Mariages depuis 1570. — Décès depuis 1633.

St.-SAUVEUR.

Première portion.

Naissances depuis 1597. — Mariages depuis 1597. — Décès depuis 1619.

Deuxième portion.

Naissances depuis 1572. — Mariages depuis 1580. — Décès depuis 1678.

Troisième portion.

Naissances depuis 1611. — Mariages depuis 1629. — Décès depuis 1617.

St.-WALBURGE.

Naissances depuis 1567. — Mariages depuis 1567. — Décès depuis 1584.

St.-JACQUES.

Naissances depuis 1584. — Mariages depuis 1584. — Décès depuis 1638.

St.-ANNE.

Naissances depuis 1580. — Mariages depuis 1584. — Décès depuis 1584.

St.-GILLES.

Naissances depuis 1605. — Mariages depuis 1605. — Décès depuis 1622.

St.-CATHERINE.

Naissances depuis 1594. — Mariages depuis 1594. — Décès depuis 1594.

BÉGUINAGE.

Naissances *aucun.* — Mariages depuis 1754. — Décès depuis 1754.

HOPITAL DE St.-JEAN.

Naissances *aucun.* — Mariages *aucun.* — Décès depuis 1621.

GAND.

PAROISSES.	NAISSANCES.	MARIAGES.	DÉCÈS.
St-Bavon	30 septemb. 1584.	4 février 1618.	1 ^{er} juin 1675.
St-Nicolas	8 novemb. 1584.	3 février 1636.	2 janvier 1701.
St-Michel (nord)	1 ^{er} janvier 1589.	7 janvier 1617.	1 ^{er} janvier 1736.
St-Michel (sud)	5 décemb. 1654.	28 novemb. 1654.	25 juin 1685.
St-Jacques.	3 mars 1602.	7 janvier 1620.	8 janvier 1635.
St-Sauveur.	29 juillet 1597.	14 juillet 1599.	1 ^{er} mai 1685.
St-Pierre	18 octobre 1584.	27 octobre 1584.	19 octobre 1584.
St-Martin	8 octobre 1584.	7 janvier 1634.	17 août 1645.
La citadelle	6 novemb. 1615.	20 septemb. 1633.	21 novemb. 1633.

YPRES.

PAROISSES.	NAISSANCES.	MARIAGES.	DÉCÈS.	Observations.
St-Martin	4 octob. 1571.	Pâques 1570.	1 ^{er} janv. 1674.	Manque de 1578 à 1585 des naissances.
St-Pierre	11 mai 1592.	6 juillet 1589.	29 sept. 1651.	Plusieurs feuillets des registres de naissances endommagés par la vétusté.
St-Jacques.	19 nov. 1587.	19 nov. 1587.	1 ^{er} fév. 1619.	Peu exacts et plusieurs lacunes.
St-Nicolas	7 juin 1584.	7 juin 1584.	1 ^{er} janv. 1684.	Beaucoup de lacunes.

Il résulte du tableau qui précède que les villes, d'après les pièces existantes, doivent être placées dans l'ordre chronologique suivant, eu égard à l'ancienneté des inscriptions soit de baptêmes, soit de mariages, soit de décès qui y sont encore ouvertes aux investigations du public.

Bruxelles	1482	mariages.
Malines.	1506	décès.
Louvain	1540	décès.
Bruges	1567	naissances.
Gand	1567	naissances.
Namur	1567	nais. mar. déc.
Ypres	1570	mariages.
Mons	1581	naissances.
Floreffe.	1594	naissances.

Je n'ai pas pu, jusqu'ici, me procurer d'autres renseignemens, quoique je me sois adressé aux magistrats des différentes localités. Pour la Flandre orientale, il existe une brochure in-12 de 35 pages, intitulée : *Algemeene aenwysing der acten van den burgerlyken stand als van geborten, huwelyken en overlydens der steden en gemeenten van het vcormalig dep. der Schelde (provincie Oost-Vlaenderen en Holl. — Vlaend.), welke in de provinciale archiven van Oost-Vlaenderen te Gend bewaerd worden, en waeruyt men extracten kan bekomen*. Je la dois à l'obligeance de M. Serrure.

Nous allons maintenant rassembler des indications relatives à notre population antérieurement au dix-septième siècle, telles qu'on les trouve dans nos auteurs nationaux. Nous citerons scrupuleusement nos sources, en ayant soin d'observer avant tout que

ces écrivains parlaient souvent sur ouï-dire, sans consulter les monumens authentiques auxquels il était rarement permis d'avoir recours, à cause de la susceptibilité des particuliers ou de l'autorité publique. Ce sont là des données incomplètes sans doute, mais elles peuvent servir de base à des recherches plus étendues, et conduire à des inductions ingénieuses.

RENSEIGNEMENS SUR LA POPULATION DE LA BELGIQUE ANTÉRIEUREMENT AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE, EXTRAITS DE DIVERS AUTEURS, ET COMPARÉS AVEC L'ÉTAT ACTUEL.

BRABANT ⁽¹⁾.

Bruxelles.

En 1326 violent incendie au Sablon qui était encore faubourg. Il se communique à plus de 2,000 maisons, baraques et ateliers de tisserands. *Mann.* I, 50.

En 1405 autre incendie qui consume plus de 1400 maisons, avec plusieurs milliers de métiers de tisserands. *Ib.* I, 75.

En 1435, à l'occasion d'une demande de 300,000 *riders* *Phi-*

⁽¹⁾ Parmi les papiers de Viglius se trouvait une *Description du Brabant*, qui pouvait être curieuse. Voy. l'inventaire imprimé dans les *Analectes* de Hoyneck Van Papendrecht, I, 241.

lippus faite par le duc de Bourgogne pour lui-même et de 10,000 pour la duchesse, il se fit un relevé des foyers rapporté par MM. E. Marshall et F. Bogaerts, au premier cahier de la *Bibliothèque des antiquités belgiques*.

Bruxelles y est portée pour 6,376 foyers, plus 670 foyers pauvres, total 7,046 qui multiplié par 8, donne un nombre approximatif d'habitans de 56,368.

Deux relevés publiés par M. Schayes dans la seconde livraison du *Messager des sciences et des arts de la Belgique*, fournissent les nombres suivans :

BRUXELLES.

En 1472. 6,731 foyers, ou par 10 17,310 habitans.

En 1480. 6,835 foyers, ou par 10 18,350 habitans.

Pendant les années 1489 et 90, la peste emporte plus de 30,000 personnes, *Mann*, I, 93; d'autres disent 33,000, *Add. ad Guicciard*. I, 127. Gramaye, *Brux.* 2.

Près de 27,000 (?) personnes meurent de la peste en 1578, *ib.* I, 122. Gramaye, *Brux.* 2.

Les *Délices des Pays-Bas*, Liège, 1769 (t. I, p. 194) comptent dans cette ville environ 14,000 maisons et plus de 100,000 habitans.

La description de Bruxelles publiée en 1782, portait (p. ix) la population de cette année à 112,000 âmes.

D'autres y supposaient à la même époque 60,000 communians auquel nombre ils ajoutaient un tiers de plus pour les enfans au-dessous de l'âge de s'approcher de la sainte table.

Selon un dénombrement très-soigné fait en 1780, la ville contenait 10,669 bâtimens et maisons.

Depuis lors jusqu'en 1793, on construisit beaucoup de nouvelles rues et la suppression des maisons religieuses mit en mouvement les spéculateurs ⁽¹⁾.

Dans le printemps de 1783, l'on fit un dénombrement effectif des habitans de Bruxelles. Il ne monta qu'à 74,427 âmes, mais, dit l'abbé Mann (III, 86), on a lieu de croire que la sensation que cette mesure produisit dans le public et les appréhensions mal fondées qu'elle inspira, furent cause que ce nombre est de quelques milliers au-dessous de la vérité.

Ce nombre était réparti de la manière suivante :

Personnes de condition, rentiers, négocians, etc.	7,059
Gens d'église des deux sexes	1,587
Non adultes	22,099
Marchands-détaillans et artisans	9,883
Ouvriers et ouvrières	20,908
Domestiques	8,443
Mendians	1,974
Militaires et passagers	2,474
TOTAL.	74,427

Le rapport statistique de M. Doulcet de Pontecoulant sur le

⁽¹⁾ *Extr. du mémoire statistique du départ. de la Dyle*, pag. 104.

département de la Dyle, donne encore les trois nombres suivans :

Année 1786	80,000
An VIII, 1800	66,297
An XI, 1803	72,105
En 1826, selon M. Gosselin ⁽¹⁾	78,149

Louvain.

En 1316, la peste enlève les deux tiers des habitans. Gramaye, *in Lov.* 3.

En 1326 un incendie détruit près de 600 maisons. Gramaye, *ibidem*.

En 1578 une épidémie fait mourir 44,000 personnes (?). Le même, *ib.*

Les guerres civiles du seizième siècle détruisent dans les faubourgs 3306 maisons. Le même, *ib.*

On raconte qu'en 1427 trois des principaux seigneurs du Brabant, le comte de Nassau, baron de Diest, le baron de Bergen-op-Zoom et le baron de Wesemael firent mesurer l'étendue des cinq villes qu'ils considéraient comme les plus grandes au delà des Alpes. L. Guicciardini dit que le résultat de cette enquête était inscrit en lettres d'or sur un monument qui existait encore de son temps. On y lisait que Louvain surpassait Gand de trois verges, Liège de huit, Paris, sans ses faubourgs, de huit,

(1) *Alphabetische naamlijst der gemeenten*, Amst., 1826, 2 vol. in-8°. Quoique M. J.-J. Gosselin annonce avoir travaillé sur les pièces officielles les plus fraîches, ses nombres semblent être constamment trop faibles.

Cologne de dix-huit; la verge valant 20 pieds romains. Guicciardini s'assura par lui-même que le circuit intérieur de Louvain était de six milles d'Italie, et qu'il fallait au moins deux heures pour le parcourir. Le circuit extérieur était de plus de huit milles. *Totius Belg. descr. I*, 95, et ci-après page 66.

Juste Lipse affirme qu'il a vu dans les archives des registres de dénombrement de l'an 1360, qui attestent que tout cet espace était habité.

Il ajoute que sous Jean III, en 1350, le nombre de tisserands en laine était si considérable à Louvain qu'il s'y trouvait de 3 à 4,000 fabriques (*textrina*, qui désigne plutôt un métier à tisser) dont chacune, assure-t-il sur la foi de chroniques contemporaines, employait de 30 à 40 ouvriers⁽¹⁾. Si la chose est vraie, remarquait-il, et pour lui il n'en doute pas, confiance que Feller est loin de partager⁽²⁾, les ouvriers drapiers seuls auraient été au nombre d'environ 160,000. En comptant 40,000 âmes pour les autres métiers et les citoyens de toutes les classes, calcul assurément fort modéré, si l'on respecte l'analogie, Louvain aurait été peuplé de 200,000 habitants. *At meo animo, excesserunt*, ne craint pas d'ajouter Juste Lipse. *Lovanium*, lib. II, c. 2. Divæus, *Rer. Lov.* lib. IV, c. 6.

Il faut remarquer, au reste, que le nombre des rentiers pro-

(1) M. C.-A. Lex, auteur d'une dissertation latine sur l'influence de la découverte de l'Amérique, Gott., 1827, dit, pag. 15 : « Anno 1305 in urbe LOEWEN, 4,000 lance mercatorum et 15,000 textorum..... sunt inventa. » Il y a évidemment erreur dans ces nombres comme dans l'indication de l'année.

(2) Voy. mon mémoire sur le commerce aux quinzième et seizième siècles.

prement dits, était fort restreint, puisqu'on lit dans Divæus qu'autrefois la loi exigeait que chaque bourgeois, quel qu'il fût, fît tisser au moins une pièce de draps par an pour lui et les siens⁽¹⁾ : que les patriciens mêmes n'étaient pas exempts de cette obligation et que de là venait la proverbe : *les patriciens de Louvain sortent d'un sac de laine. Ib.*

Quelqu'exagération qu'on suppose dans ces calculs, il n'en est pas moins certain que Louvain était alors extrêmement peuplé, mais les troubles qui l'ensanglantèrent au quatorzième siècle lui portèrent des coups si sensibles qu'il ne put jamais réparer ses pertes.

Dénombrement par foyers en 1435.	3851 foy. par 8,	30,808 habitans.
Idem	id. en 1472.	3306 foy. par 8, 26,448 id.
Idem	id. en 1480.	3921 foy. par 8, 28,968 id.

De Cantillon écrivait en 1757 que le nombre des habitans de Louvain ne montait qu'à 12,000 ou environ, y compris deux mille étudiants, la moitié moins que du temps de Juste Lipse. *Délices du Brabant*, Amst. in-8°, I, 86.

Population en 1786.		20,662
Id. en 1800.		18,587
Id. en 1826, selon M. Gosselin		21,507

Tirlemont.

Cette ville atteignit sa plus forte population vers 1450.

(1) C'était ainsi que pour encourager le service maritime, les riches, à Athènes, étaient obligés d'armer des galères.

Différentes catastrophes l'avaient extrêmement réduite en 1540.

En 1578, pendant six semaines, elle fut livrée aux excès des sectaires. Gramaye *in Thenis*, 39,140.

En 1590 elle fut pillée durant sept jours par un corps ennemi de 1000 hommes d'infanterie. *Id.*, *ib.*

Gramaye estime l'ancienne population de Tirlemont à 40,000 âmes et plus. *Ib.* 41.

Sur ce nombre :

400 fabricans en laine.	60 drapiers.
61 bouchers.	57 boulangers.
51 brasseurs.	53 mégissiers.
48 pelletiers et fourreurs.	40 meuniers.
57 cordonniers.	67 menuisiers, ébénistes, tourneurs,
112 tailleurs.	charpentiers, etc. (<i>Lignarii</i> .)
286 tisserans.	300 d'autres métiers.
35 fabricans de tissus fins de lin.	

Atque hi omnes, dit Gramaye, operarum præfecti et quasi coryphæi erant. Quid ergo si famulos, si familiam, si liberos, si tyrones opificiorum addideris? denique si juventutem urbanam et suburbanam propria signa sequi solitam adjeceris? Demum si nobilitatem cum suis clientibus et familia, et contubernia lectissimorum circum supputes, vide an non ad numerum quem supra posui accedes?

Nombre de foyers en 1435, 1601, plus 150 pauvres, total 1751 qui, multiplié par 5, donne 87,585, ce qui est bien loin du calcul de Gramaye, écrivain qui se complait volontiers dans les exagé-

rations qu'un patriotisme mal entendu fait accueillir sans examen.

Les troupes françaises et hollandaises saccagèrent Tirlemont en 1635.

En 1704 la négligence d'un ouvrier y causa un incendie qui consuma la plus grande partie des maisons et la principale église, fondée en 1221 par Henri III, duc de Brabant, sous l'invocation de St.-Germain. *Délices du Brab. I*, 129, 132.

Population	en 1786.		6,269.
—	en 1800.		7,788.
Selon Gosselin	en 1826.		8,543.

Zout-Leeuw, Leeuw ou Léau.

En 1578 une épidémie sur 400 couples légitimement unis, en respecta à peine 18. Gramaye, *Leonia*, 45.

Population	en 1786.		1,126.
—	en 1800.		715.
Selon Gosselin	en 1826.		1,221.

Nivelles.

Après avoir essuyé les plus grandes catastrophes, cette ville fut le 17 septembre 1588, saccagée par les troupes du prince Casimir qui détruisirent plus de 2,000 maisons dans les faubourgs.

Nombre de foyers en 1435, 1148, plus 99 foyers pauvres, total 1247 qui, multipliés par 5, donnent 6235 habitans.

Population	en 1786.		6,380.
—	en 1800.		6,537.
Selon Gosselin	en 1826.		7,143.

N. B. Une ville du Brabant qui jadis n'était pas sans importance, et qui aujourd'hui n'est qu'un mince village, est celle de Sichein.

PROVINCE D'ANVERS.

M. J.-F. Willems a fait sur la population ancienne de cette province un travail étendu et exact, inséré dans la quatrième livraison de ses *Mengelingen* ⁽¹⁾ dont l'abandon est une perte réelle pour notre littérature. Nous nous bornerons à en offrir les résultats principaux, en y ajoutant quelques remarques.

En supputant la population d'après le nombre d'habitations, et en calculant, de l'année 1480 à l'année 1526, 10 personnes par maison à Anvers, 8 à Malines et 7 à Lierre, à Turnhout et dans le plat-pays, on a pour la population des villes de la province actuelle d'Anvers et pour celle des campagnes, pendant les années

	VILLES.	CAMPAGNES.	TOTAUX.
	—	—	—
1480	91,055	121,891	212,946
1496	100,660	114,401	215,061
1526	120,955	144,760	265,715

Vers le temps du traité de Munster, le nombre des naissances

⁽¹⁾ Pages 229—258 et sept tableaux.

multiplié par 30, donne pour la population totale des villes :

1648 114,270

Et le nombre des maisons étant calculé par 6,622 personnes dans les villes et 6,216 dans les campagnes, on a la même année pour le plat-pays. 174,897

ou un total de 289,167

Divers dénombremens fournissent :

	VILLES.	CAMPAGNES.	TOTAUX.
	—	—	—
1797 (traité de <i>Campo Formio</i>)	96,272	156,381	262,653
1800	99,178	180,488	279,666
1826	112,080	212,888	324,968
Selon Gosselin , à la même année			308,535
Selon le <i>jaarboekje</i> de M. Lobatto , pour 1830.			343,214

Ainsi, au moment du traité de *Campo Formio* la population surpassait seulement de 39,717 âmes, celle qui existait trois ans après le mariage de Marie de Bourgogne avec l'archiduc Maximilien, et était au contraire moins forte de 13,062 que celle existant un an après la bataille de Pavie, lorsque Charles-Quint était au comble de la gloire et de la puissance. Les révolutions brabançonne et française, la guerre et le changement de domination avaient dû en effet froisser beaucoup d'intérêts, causer de nombreuses émigrations; trois ans plus tard la confiance est déjà rétablie, chacun revient à ses affaires; mais en 1826 la pro-

vince d'Anvers maîtresse d'un des plus beaux ports de l'Europe, favorisée du plus brillant commerce, ne pouvait manquer de voir grandir encore sa population.

Anvers.

L'importance relative de cette ville peut facilement s'apprécier par le tableau suivant, que nous a conservé Gramaye ⁽¹⁾, et qui rapproche les subsides payés par diverses villes du Brabant dans l'espace d'un siècle et demi :

ANNÉES.		LOUVAIN.		BRUXELLES.		BOIS-LE-DUC.		ANVERS.
—		—		—		—		—
1421	—	29,166	—	29,166	—	7,318	—	9,723
1465	—	2,282	—	4,250	—	1,830	—	2,184
1474	—	10,361	—	12,480	—	7,138	—	13,361
1537	—	5,693	—	9,954	—	6,606	—	15,760
1540	—	1,879	—	3,258	—	2,181	—	5,200
1555	—	19,849	—	34,707	—	23,133	—	54,944
1558	—	3,733	—	13,136	—	1,816	—	40,789
1564	—	2,733	—	8,604	—	1,119	—	29,406
1571	—	1,812	—	6,378	—	839	—	19,804

Ainsi la ville d'Anvers qui en 1421 payait un peu plus que Bois-le-Duc et le tiers de Bruxelles et de Louvain, en 1465 est mise sur le même rang que Louvain, en 1474 surpasse Bruxelles et en 1571 paie onze fois autant que Louvain ou le double de ce que payaient ensemble Louvain, Bruxelles et Bois-le-Duc. Bois-

⁽¹⁾ *In Antwerp.*, pag. 25.

le-Duc qui s'était élevé progressivement jusqu'en 1555, décline alors, et Louvain eu égard à Bruxelles et à Anvers, ne cesse de baisser depuis 1465.

Population d'Anvers d'après le nombre des maisons, à 10 habitans par maison, sans addition pour les couvens et institutions religieuses, ni diminution pour les maisons vides :

Année 1480	56,690;
1496	68,010;
1526	87,850.

Le nombre des naissances multiplié par 30 fournit :

1648	75,158.
----------------	---------

M. Willems, d'après ses propres calculs, le témoignage de Charles Scribanus et les pièces d'un procès soutenu par Gilbert Van Schoonebeek qui construisit une foule de bâtimens à Anvers, trouve pour

1547	95,000;
1566	100,000;
1568	104,981.

Des recensemens officiels donnent :

1797	56,378;
1800	58,956;
1826	65,980.

Les dénombremens de M. Schayes présentent des différences avec ceux de M. Willems. En effet, Anvers en 1472 est portée

pour 4,510 foyers qui, multipliés par 10, comme le veut M. Willems (tandis que M. Schayes ne compte que par 5), donneraient 45,100; et en 1480 pour 5,023 ou 50,230 habitans, ce qui offre une différence en moins d'environ 6,000 âmes sur le compte de M. Willems.

Le nombre 10 par lequel il multiplie est beaucoup trop fort. M. Dulaure voulant donner une évaluation approximative de la population de Paris en 1313, multiplie par 5 le nombre des feux, conformément aux expériences faites ⁽¹⁾.

La population la plus élevée d'Anvers semble avoir été sous Philippe II, au moment même de la révolution.

La *furie espagnole* ⁽²⁾, le siège d'Anvers par le duc de Parme et surtout la fermeture de l'Escaut, conséquence de l'article XIV du traité de Munster, firent désertir Anvers par le commerce, et diminuer sensiblement sa population, comme ils faisaient décroître sa richesse ⁽³⁾.

L'ouvrage déjà cité et intitulé *Historisch onderzoek naer den oorsprong en den waren naem der openbaere plaetsen en an-*

⁽¹⁾ *Hist. de Paris*, 4^e éd., III, 227.

⁽²⁾ Sur cette épouvantable catastrophe, il y a quelques renseignemens dans la 11^e—12^e liv. des *Nouv. archiv. histor.*, et Brantôme est encore curieux à lire. « Les soldats espagnols, » dit-il : « devinrent si riches, si pécunieux, que lorsqu'ils quictoient la ville.... ils ne sçavoient comment porter leur or et leurs richesses, si que la plupart faisoient garnir leurs espées toutes d'or.... leurs picques, leurs fournimens et autres garnitures, tant ils affluoient en bien. » *OEuv.* I, 178.

⁽³⁾ Neny, *Mémoires*, 1785, II, 39, 40. *Doutes sur la liberté de l'Escaut, réclamée par l'empereur, par le comte de Mirabeau*, 1784, in-8°, *passim*, et les écrits de Linguet sur cette question, dont il sera parlé plus amplement dans la troisième partie : *Commerce*.

dere oudheden van de stad Antwerpen, (Recherches historiques sur l'origine et la vraie dénomination des lieux publics, et sur quelques autres antiquités de la ville d'Anvers), ouvrage rédigé aussi en partie par M. J.-F. Willems, contient aux pages 238—264 un dénombrement des foyers de la ville d'Anvers en 1496. Les 14 couvens qui s'y trouvaient ne contenaient que 555 personnes.

Je ne puis omettre ici la supputation de L. Guicciardini ⁽¹⁾. Il dit qu'à Pâques, 1564, il se présenta à la communion 80,600 âmes. Ayant eu la curiosité de rechercher combien d'hommes dans la ville étaient en état de porter les armes, il s'aperçut d'abord que les femmes étaient beaucoup plus nombreuses que les personnes de l'autre sexe; il trouva ensuite beaucoup d'ecclésiastiques et une multitude d'enfans, *denique pueritiam pene innumeram*. Faisant donc abstraction de ces divers élémens, et prenant tous les individus de 18 à 60 ans, il restait à peine 14,000 hommes propres à la guerre. J'ajouterai, dit Guicciardini, comme on était incertain, il y a quelques années, du nombre d'étrangers qui venaient dans la ville, que hors même des temps de foire, on s'assura qu'en un seul mois, chose à peine croyable, en comptant quelques gens du pays peu connus, il y était entré 120,200 personnes.

Gramaye compare le nombre des maîtres des différens arts et métiers pour les années 1397 et 1564, et il appelle MAÎTRES *qui de triplo superantur a ministris et secundæ notæ operariis necdum rude donatis*.

(1) I, 206.

	ANNÉES 1397 — 1564.	
Boulangers	15	165.
Bouchers	8	72.
Poissonniers et pêcheurs . .	40	103.
Barbiers et chirurgiens. . .	?	90.
Taillieurs	15	600 à peu près.
Peintres et sculpteurs . . .	5	300.
Brasseurs	6	200 à peu près.
Tisserands.	200	?

Le nombre de ces derniers était très-diminué *ad insignem paucitatem redactus* ⁽¹⁾.

Malines.

Gramaye a lu en des pièces authentiques, qu'en 1370 il y avait dans cette ville 1370 métiers de tisserands ou fabriques de draps, car la même expression désigne également les uns et les autres (*textrina*). En 1462, Dinant ayant été pris par le duc Charles-le-Téméraire, une colonie nombreuse de chaudronniers vint s'y établir, mais finit par retourner peu à peu dans ses foyers ⁽²⁾.

Population d'après le nombre d'habitations, à 8 habitants par maison, ce qui est trop encore :

Année 1480	18,328;
1496	17,404;
1526	17,656.

⁽¹⁾ *In Antw.*, 24.

⁽²⁾ *In prov. Mechl.*, 12.

D'après le nombre des naissances multiplié par 30 :

1648 23,370.

RECENSEMENS :

1797 20,522;
 1800 20,522;
 1826 22,865 ⁽¹⁾;
 Selon Gosselin en 1826 21,422.

Lierre.

Population d'après le nombre d'habitations, à 7 (?) habitans
 par maison, selon M. Willems :

Année 1480 8,890;
 1496 7,651;
 1526 8,106.

D'après le nombre des naissances :

1648. 10,650.

RECENSEMENS :

1797. 10,563.
 1800. 9,570.
 1826. 11,938.
 En 1826 selon Gosselin. 11,511.
 En 1830 selon MM. Quetelet et Smits. 13,153.

⁽¹⁾ Willems, *Mengelingen*, etc., n° 4.

Turnhout.

Population d'après le nombre d'habitations, à 7 habitans par maison :

Année 1480	7,147;
1496	7,525;
1526	7,343.

D'après le nombre des naissances :

1648	5,340.
----------------	--------

RECENSEMENS :

1797	8,809;
1800	10,130;
1826	11,327;
En 1826 selon Gosselin . . .	11,150.

LIMBOURG.

La première partie de l'histoire MS. du Limbourg, par M. le chanoine Ernst, ouvrage annoncé avec des éloges mérités dans le rapport ⁽¹⁾ présenté à Napoléon par la classe de l'Institut, que remplacent aujourd'hui l'académie des inscriptions et celle des sciences morales, réunit des détails sur l'ancien état de cette province, desquels nous regrettons d'autant plus de ne pouvoir profiter, que le Limbourg réuni depuis long-temps au Brabant,

(1) Pag. 149.

manque d'historiens spéciaux. L'ancien gouvernement qui avait ordonné la publication des monumens inédits de notre histoire, m'avait autorisé à essayer les démarches nécessaires pour obtenir le manuscrit de M. Ernst, et en faire jouir le public, moyennant une révision préalable; ces travaux, qu'un particulier seul ne saurait entreprendre, paraissent aujourd'hui pouvoir être recommencés avec succès.

Maestricht.

Eobanus surnommé Hessus vint dans cette ville vers l'an 1519, et dans un petit livre d'une excessive rareté, et qui, je crois, a échappé aux bibliographes, il la représente comme la terreur des larrons et des brigands qui étaient fort nombreux dans son voisinage.

*Inde (Aquisgrano) Mosæ rapidi Trajectum, in littore utroque
Porrectum et medio conjunctum ponte, venimus,
Urbem opulentam, armis validam magnisque
Mercibus. Insidias arcens hæc sola latronum,
Milite conducto loca proxima quæque tuetur,
Tam malè tuta via est, tam multa pericula. Passim
Vidi ego mille cruces, vidi tormenta rotarum,
Corpora suppliciis affecta jacentia mille, etc. (¹).*

Assiégée en 1579 par le duc de Parme, cette ville fut prise le 19 juin par escalade; le carnage fut terrible et l'on prétend que de la garnison et des habitans, il ne resta que 400 hommes en vie.

(¹) L. Eobani Hessi, *a profectioe ad Desiderium Erasmus Hodæporicon*, typ. Theod. Martini, 1519, in-4°.

En 1788 on comptait environ 3,000 maisons et 12 à 13,000 habitans, sans la garnison ⁽¹⁾.

Un relevé fait au 1^{er} janvier 1825 donne pour Maestricht :

	20,589 âmes ⁽²⁾ .
En 1826, selon Gosselin . . .	19,391 »

Fauquemont.

Cette petite ville, qui a beaucoup souffert de la guerre, fut surprise et entièrement détruite en 1568 par les Espagnols.

En 1788 on n'y comptait que 80 maisons, une église et environ 150 habitans, sans les femmes et les enfans ⁽³⁾.

Au 1 ^{er} janvier 1825 le relevé était de. . .	643 âmes ⁽⁴⁾ .
En 1826, selon Gosselin	632 »

Hasselt

Ne fut érigée en ville qu'en 1282 ⁽⁵⁾.

Population au 1 ^{er} janvier 1825	6,880 âmes ⁽⁶⁾ .
En 1826 selon Gosselin	6,658 »

⁽¹⁾ *Description abrégée du Brabant hollandais*, Brux. 1788, in-12, pp. 221, 226.

⁽²⁾ *Annuaire de la province de Limbourg*, année 1826. Maestricht, in-8°, pag. 90.

⁽³⁾ *Descript. abr.*, pag. 273.

⁽⁴⁾ *Annuaire*, etc., pag. 90.

⁽⁵⁾ Mantelius, *Hasseletum*, 1663, in-4°, pag. 18.

⁽⁶⁾ *Annuaire*, etc., pag. 92.

Ruremonde.

L'auteur du *Ruræmunda vicens, ardens, renascens*, imprimé en 1666, faisant la description de cette ville telle qu'elle était avant l'incendie de 1665, dit : *Civitas amœna et incolis utcumque abundans..... non semel obsessa et capta, plurimas belli calamitates perpessa est, et ante annos 160 (1506) fere tota denuo conflagravit.*

L'incendie de 1665 fut terrible. Il a donné lieu à ce chronogramme.

VRBS RVRMVNDANA CONFLAGRAT.

Population au 1^{er} janvier 1825 . . . 4,909 (¹).

En 1826 selon Gosselin. 4,709.

HAINAUT.

Jacques de Guyse, au ch. 23 du XVIII^e livre de ses *Annales*, donne un tableau des paroisses et des collégiales du Hainaut en 1186. Ce document très-curieux présente les noms de 557 lieux. Ceux du diocèse de Liège et quelques autres n'y figurent pas.

En 1567 Guicciardini comptait dans le Hainaut 24 villes closes, plus de 950 bourgs et villages et 26 abbayes (²).

(¹) *Annuaire*, etc., pag. 93.

(²) I, 452.

Mons.

En 1290 l'augmentation de la population força d'agrandir l'enceinte de la ville ⁽¹⁾, telle qu'elle a presque toujours existé depuis.

Les Juifs, chassés de France, s'établirent à Mons en 1321 ⁽²⁾.

Nicolas de Guyse, de la famille du chroniqueur de ce nom, dit, qu'au calcul de Pierre-le-Poyvre, géographe des archiducs, l'enceinte de Mons était de 15,878 pas géométriques, de dix pouces et demi chacun.

Le même Nicolas de Guyse, qui était Montois, ne manque pas, quoiqu'écrivant vers 1621, de mettre Mons au-dessus de Paris, de Londres et de Bruxelles, *varietate situs*. Ce qui semblerait attester sa population, s'il fallait prendre à la lettre, toutes les exagérations des panégyristes, c'est cette phrase : *Ita profecto compacta moles, ut lapidem unum, non plures astruas* ⁽³⁾.

Population de Mons en 1826 selon l' <i>Almanach de</i> <i>la province de Hainaut</i>		21,967.
En 1826 selon Gosselin		20,967.
En 1830, MM. Quetelet et Smits		23,010.

⁽¹⁾ De Boussu, *Hist. de la ville de Mons*, pag. 73.

⁽²⁾ *Ib.*, 95; *Nouv. arch. hist.*, tom. V, pag. 300.

⁽³⁾ *Mons Hannoniæ*, à la suite de Gramaye, I, 2.

NAMUR.

La peste, selon Gramaye, enleva dans la ville en 1455, 25,000 personnes, nombre dont l'exagération n'a pas besoin d'être signalée.

Ce même écrivain observe que l'on considérait les Namurois comme ayant plus d'aptitude pour les arts mécaniques que pour les lettres. En sa qualité de panégyriste de chaque ville, il ne partage pas cet avis, mais il avoue qu'il y avait toujours eu à Namur moins d'hommes instruits qu'ailleurs, quoique de son temps on pût citer plus de vingt-cinq avocats. Voilà sans doute une grande gloire !

Population en 1830 selon MM. Quetelet et Smits . . . 21,571.

» en 1832 selon M. Vander Maelen . . . 19,910.

LIÈGE.

L. Guicciardini comptait en 1567, dans cette province, 24 villes closes et 1800 villages.

Liège.

Des auteurs portent à 40,000 le nombre des personnes qui périrent, lorsqu'en 1468 Charles-le-Téméraire s'empara de Liège, et cela ne semble pas incroyable, observe M. De Gerlache ⁽¹⁾,

(1) *Révolution de Liège, sous Louis de Bourbon*, pag. 144.

pour une ville à laquelle on supposait alors 120,000 âmes de population.

Après le sac commandé par le duc, il ne demeura debout que cinq ou six habitations bourgeoises attenant à des églises, et environ 300 maisons canoniales ou cléricales, qui furent néanmoins dévastées ⁽¹⁾.

Ce fut encore Charles qui, pour se venger des Franchimontois, brûla leurs cabanes, anéantit leurs forges et emmena toute la population captive ⁽²⁾.

On sait que Dinant dut sa ruine au père de Charles, à ce Philippe que le peuple surnommait *le bon*.

Le dictionnaire géographique de la province de Liège, publié par MM. Ph. Vandermaelen et Meisser, donne, page 120, un tableau indicatif, par ordre de dates, des maladies épidémiques et contagieuses qui régnèrent à Liège depuis le treizième siècle jusqu'au commencement du dix-neuvième.

En 1830, selon MM. Quetelet et Smits. 58,087.

FLANDRES.

Par son heureuse position géographique, par la fertilité de son sol, par l'industrie et la puissance de ses habitants, la Flandre était appelée à jouer un rôle important parmi les provinces belgiques. Il faut convenir que c'est chez elle qu'on voit se développer le plus tôt et d'une manière à la fois plus nette et plus

⁽¹⁾ Ibid., pag. 146.

⁽²⁾ Ibid., pag. 148.

ferme les institutions qui servent de garantie à la liberté publique, les arts qui font naître la richesse, mère de l'indépendance. Quoique les provinces wallonnes aient toujours contenu une population vive, intelligente, spirituelle, nous voyons qu'elle s'est presque toujours laissé devancer par celle des contrées flammingantes. Il ne faut pour cela que consulter les ouvrages biographiques; tels que les *éloges* d'Aubert Le Mire, les *bibliothèques* de Valère André et de Foppens ⁽¹⁾, l'*Athènes belge* de Sweertius, les *Astres du Hainaut* de Brasseur, les *Mémoires* de Paquot, etc., et par exemple, c'est en Flandre que l'imprimerie a paru d'abord, c'est à Namur qu'elle s'est établie le plus tard.

Le progrès de la vie sociale a dû influencer nécessairement sur la population. Aussi la Flandre était-elle jadis extrêmement popu-

(1) Foppens qui ne dispense pas de posséder les deux éditions originales de Valère André, attendu les variantes qu'elles renferment, ne va que jusqu'en 1680. Il traite de 1,954 auteurs que l'on ne trouve pas dans les mémoires de Paquot, et ce dernier donne les articles de 1,438 auteurs omis par Foppens. Un relevé de ce dernier place nos villes principales dans le rapport suivant, eu égard au nombre de notabilités dans les lettres et les sciences qu'elles ont produites autrefois :

Namur.	15	Bruxelles	91
Luxembourg.	19	Bruges	102
Mons	29	Liège.	113
Tournai	58	Gand.	120
Louvain	61	Anvers	181

Mais ces nombres n'expriment pas le mérite comparatif de ces personnages, et il vaut mieux, pour la célébrité d'une ville, n'avoir produit qu'un Homère qu'une foule de Lycophrons. Cependant l'arithmétique dit ici quelque chose, et prouve toujours la diffusion plus ou moins grande des connaissances, si elle n'atteste pas une supériorité décidée.

leuse, quoiqu'il ne faille pas accepter sans défiance les rapports d'écrivains portés à l'exagération par un patriotisme mal entendu, par de fausses données ou par l'ignorance.

Nous ne sommes point parvenus à nous procurer d'anciens recensemens de la Flandre. Néanmoins on peut avoir une idée de la force relative de sa population, à l'aide de documens d'une autre nature.

En 1517 un rôle nouveau d'impositions pour la Flandre fut dressé dans la ville de Middelbourg et approuvé par lettres données à Bruxelles le 11 octobre de la même année, au nom de Charles, alors roi de Castille et comte de Flandre. Le rôle de cette province n'avait plus été changé depuis l'année 1408; mais les guerres fréquentes, les inondations, les variations du commerce, de la population et de la valeur des propriétés foncières rendaient cette opération indispensable. Le rôle fut publié le 17 octobre 1517, dans la ville de Termonde. En supposant que toute la Flandre dût payer cent livres, elles étaient réparties dans la proportion suivante :

LES VILLES.

Gand	14 livres	2 escalins	0 pennings ou liards.
Biervliet	0	2	0
Courtrai	0	22	0
Audenaerde	0	21	0
Termonde.	0	10	0
Bruges.	14	8	0
Furnes.	0	5	0
Nieuport et Lombardsyde. .	0	14	0
Loo.	0	3	0

DE LA BELGIQUE.

63

Poperingue	01	4	0
Dunkerque	0	24	0
Gravelines	0	0	18
Moerdyck	0	0	4
Broucburg (<i>Bourbourg</i>). . .	0	0	18
Oostburg	0	0	18
Ardenburg	0	2	3
L'Écluse	0	8	0
Mude	0	0	3
Houcke	0	0	6
Munckereede.	0	0	2
Damme	0	2	0
Blankenbergh	0	3	6
Ostende	0	6	0
Oudenburg	0	2	0
Ghistelles.	0	3	0
Thourout	0	0	12
Dixmude	0	7	0
Ypres	7	0	0
Werwyck.	0	7	0
Total des villes		44	0 0

CHÂTELLENIES.

Le vieux bourg de Gand . . .	0	48	6
Les quatre métiers, Hulst et le polder de Namur . . .	0	36	0
Waes, le pays de Beveren et dépendances	3	16	0
Châtellenie d'Audenaerde et Beveren.	0	35	6
Le territoire de Dendermonde.	0	29	0
A REPORTER.		44	0 0

		REPORT.	. . .	44	0	0
Le territoire d'Alost avec les villes d'Alost et de Gram- mont.	8	13		0		
Le Franc	10	2		0		
L'arrondissement d'Ypres. . .	0	56		0		
La châtellenie de Courtrai. . .	5	4		0		
Le territoire de Furnes. . . .	5	4		0		
Celui de Bailleul avec la ville. .	0	37		0		
Celui de Cassel avec la ville et Meereghem	4	15		0		
Celui de Bergh	4	6		0		
Celui de Broucburg	0	13		0		
Wastines	0	13		0		
Bornhem	0	5		0		
Menin avec Tempelman, Ver- deul et leurs dépendances. . .	0	7		0		
Total des châtellenies.				56	0	0
Total général				100	0	0

Jacques Meyer remarquait en 1531 que la Flandre était moins tourmentée de contagions et de ces maladies appelées pestes, que la France, où la peste régnait toujours d'un côté ou d'autre au moyen âge. Il ajoute que la petite vérole y était très-rare sous les générations précédentes (*avorum nostrorum memoria*), mais il ne dit rien de la terrible sœur de cette maladie (¹). Quant

(¹) M. Koch, de Strasbourg, a inséré dans les mémoires de l'Institut, *Sciences mor. et polit.*, tom. IV, pp. 324—335 des *Observations sur l'origine de la maladie vénérienne*. Il y cite Trithème, qui place le berceau de ce mal effroyable en Espagne; de là il

aux lépreux, ils étaient fort nombreux en Flandre qui avait été infectée en outre d'une multitude de mendiants, les uns du pays les autres étrangers, de sorte qu'on avait été obligé du temps de Meyer de prendre des mesures pour corriger cet abus. A Ypres même la mendicité venait d'être entièrement prohibée ⁽¹⁾.

Gand.

Marc Van Vaernewyck, L. Guicciardini, Mercator, Marchant, Bertius, Gramaye, Sanderus, Diericx, nous ont conservé plusieurs arpentages et cadastres de Gand. En 1397, un géomètre appelé Maître Gilles de Grootheere, en vertu des ordres de Jean de Dijon, fils du duc Philippe-le-Hardi et depuis comte de Flandre, en mesura le circuit. Le résultat de ses calculs est consigné dans le *Miroir des antiquités belgiques*, ainsi que dans Gramaye, mais avec des différences notables ⁽²⁾.

Quant au nombre des maisons, Van Vaernewyck le portait de

envahit la France d'où il se répandit en Italie et passa ensuite en Allemagne. Ce que ne dit pas Trithème, c'est que l'on prétend que ce fléau fut apporté en Hollande en 1496, par les vaisseaux qui amenèrent l'infante Jeanne à l'archiduc Philippe-le-Beau et que les bandes saxonnes le naturalisèrent en Frise en 1498. C'est aussi à cette même date que remonte le premier livre espagnol où il en soit parlé, si l'on en croit M. de La Serna, Catal. 3105. L'auteur de ce livre, Francisco Lopez Villalobos, avance que la maladie vénérienne fut observée pour la première fois à l'époque où les rois catholiques Ferdinand et Isabelle, se trouvaient dans la ville de Madrid.

⁽¹⁾ *Flandr. rerum*, tom. IX, fol. 54.

⁽²⁾ *Den spiegel der Nederlandscher oudtheyt, te Ghendt. Salenson*, 1568, fol. Gramaye, in Gandavo, C. 28, Diericx, *Mémoires*, I, 7, 11, 33, 59, 61, 71, 87, 306, etc.

son temps à 35,000 au moins, sans compter :

- 2 Abbayes ;
- 2 *Canesyen*, ce que je traduis par *maisons canoniales* ;
- 25 Couvens ;
- 19 Hôpitaux et hospices ;
- 2 Refuges pour les enfans trouvés.

En 1427 les barons de Berg, de Diest et de Wesemael firent exécuter à leurs frais, une opération dont il a déjà été parlé ⁽¹⁾ et dont il résulta que le circuit de Gand était inférieur de trois verges à celui de Louvain, de cinq à celui de Liège, de quinze à celui de Cologne, et surpassait de sept (lisez *cinq*) celui de Paris. Vers le temps de Gramaye on évalua ce circuit à environ sept mille d'Italie, 45,640 pas romains ou quatre lieues.

C'est ce qui explique le calembourg que l'on prête à Charles-Quint qui, disait-il, *mettrait sans peine Paris dans son Gand*.

La population de Gand devait être en rapport avec son étendue. Cependant, lorsque Froissart nous raconte que cette ville renfermait au quatorzième siècle 80,000 citoyens en état de porter les armes, et 60,000 au-dessous de quinze ans, et par conséquent, incapables de combattre, il est à croire ou qu'il a exagéré ou qu'il a compté avec les habitans de Gand ceux des cantons voisins ou alliés. Gramaye, lui, ne s'épouvante point de ces chiffres, tout élevés qu'ils sont. Qu'y a-t-il d'étonnant à cela, remarque-t-il, puisqu'en 1297 les Gantois chassèrent Édouard, roi d'Angleterre et son fils, qui avaient établi leurs quartiers

(1) Voyez *Louvain*, pag. 41.

d'hiver près d'eux avec 20,000 hommes d'infanterie et 4,000 chevaux ; puisque pendant les troubles du règne de Louis de Mâle, plus de 40,000 meurtres furent commis à Gand, etc.? Mathias Quadius donne une idée de sa population, ajoute le même écrivain, en disant que la paroisse de St.-Martin, qui n'est pas des plus considérables de la ville, renfermait 5,015 habitations :

Population de Gand en 1824, selon l' <i>Almanach de la province</i> .	68,067.
En 1826 selon Gosselin	66,054.
En 1830, Quetelet et Smits	83,783.

Différences qui prouvent combien peu l'administration est sûre de son fait, en matière de recensement.

Ypres.

M. Lambin m'apprend qu'il n'en existe pas de dénombremens antérieurs au dix-septième siècle ; pour y suppléer il remarque :

Qu'en 1246, lorsque la manufacture des draps était en pleine activité à Ypres, il y avait en cette ville et dans ses faubourgs une population de 200,000 âmes ; ceci se prouve par un document déposé dans les archives, 2^e bureau voûté, layette 19 n^o 15, et par le témoignage de Sanderus, tom. 1^{er} pag. 245. [*Tydr. Lyst*, p. 7] ; qu'en 1383, c'est-à-dire peu avant le siège d'Ypres par les Anglais et les Gantois, cette population était réduite à 81,291 ; qu'entre 1303 et 1467, elle avait encore subi une diminution remarquable, par le départ des drapiers et foulons qui, lors du siège, habitaient la ville et les faubourgs, et

par la misère qui fut la suite de leur émigration. Qu'en 1682, la population d'Ypres s'élevait, suivant le dénombrement à 12,378; en 1684, à 11,879; en 1697, à 10,755; en 1794, d'après le dénombrement fait alors et auquel M. Lambin assista, il y avait à Ypres 11,484 âmes; en 1806, 15,174 (cette augmentation provint de l'arrivée de beaucoup d'ouvriers étrangers qui se rendirent à Ypres pour y être employés aux fortifications); en 1812, la population était réduite à 14,964; en 1814, elle était de 13,920; en 1820 de 12,879; et actuellement elle s'élève de 15,100 à 15,200.

Bruges.

Avant la décadence de Bruges, cette ville, dit Gramaye ⁽¹⁾, renfermait dans son enceinte et sa banlieue 24,000 édifices, et ce nombre fut retrouvé en 1600, non compris les habitations des simples prolétaires, lorsqu'on procéda au recensement par foyers. Damhouder, dans son livre sur la police de Bruges, divise la ville en huit paroisses dans lesquelles il compte 38,000 personnes en âge de recevoir la communion, nombre dont sont retranchés tous les enfans, les ecclésiastiques et les religieux des deux sexes, les étudiants et les élèves en peinture. Or, il trouve que les prêtres étaient au nombre d'environ 400, que les couvens d'hommes dans la ville et autour de la ville contenaient à peu près 240 personnes, et que ceux de femmes, les bégui-

⁽¹⁾ *Brugæ Fland.*, pag. 94, Part. II, c. 3.

nages, etc., en contenaient au delà de 500. Quant aux collèges et écoles il y en avait 60, tous fort fréquentés.

Population de Bruges en 1830, Quetelet et Smits . . . 42,198.

§ II.

Si nous traitons avec quelques étendue de l'art de bâtir, c'est que nous pensons avec un judicieux auteur anglais ⁽¹⁾, que dans l'exposé des mœurs des nations, le chapitre consacré à l'architecture domestique, s'il était bien exécuté, serait celui qui ferait le mieux connaître les progrès de la vie sociale. Les modes relatives aux habillemens, aux plaisirs, tiennent en général au caprice, et ne sont point susceptibles d'être ramenées à des règles certaines; mais chaque changement dans les habitations des hommes, depuis la hutte de bois la plus grossière jusqu'au palais le plus magnifique, a été dicté par quelque principe de convenance, d'agrément, de commodité ou de luxe. C'est en outre que, dans l'histoire des arts en Europe, l'architecture belge a presque entièrement été oubliée, et que nous désirons attirer l'attention sur ce sujet à la fois si instructif et si agréable ⁽²⁾.

Il est digne de remarque que l'art de bâtir a suivi la marche

ARCHITECTURE.

(1) H. Hallam, *l'Europe au moyen âge*, IV, 208.

(2) Dans le catal. de M. Hye-Schoutheer, on indique, pag. 128, n° 42.... *Rapport sur la décadence de l'architecture dans la Belgique*. MS in-fol.

Ib. 44. Farde de notes de M. Hye, sur les peintres, *sculpteurs*, écrivains et poètes gantois, avec des notes généalogiques curieuses, MS.

Réflexions générales.

du langage, sans contredit le premier élément social : et en effet les hommes réunis n'ont pas moins besoin de s'abriter que de s'entendre. Or les premiers asiles étaient rudes et pauvres comme les premiers idiomes. Insensiblement ils s'enrichirent les uns et les autres. En Asie nous trouvons des langues fortement figurées, pleines d'hyperboles, surchargées d'images, c'est là aussi que nous découvrons ces temples immenses, ces divinités énormes taillées dans le roc, ces montagnes devenues des statues. Les Grecs parlaient la langue la plus harmonieuse, la plus pure, la plus souple qui ait été donnée aux hommes ; quoi de plus pur, de plus élégant, de plus noble, de plus harmonieux que les formes de leur architecture ? Si en s'éloignant de la Grèce leur langue s'altéra, si chez les Rhodiens, par exemple, elle se boursouffla le plus qu'il lui fut possible, Rhodes n'était-elle pas peuplée de colosses tous surpassés par celui dont on a fait une des merveilles du monde ? Les Romains, qui se servaient d'une langue moins flexible, moins suave que celle des Grecs, ne les ont pas égalés non plus sous le rapport du goût exquis des constructions. Quand leur langue fut tout-à-fait corrompue, ils s'écartèrent davantage encore des vraies modèles en architecture ; on confondit tous les genres jusqu'à ce que les barbares passèrent sur cette magnificence, bien ou mal entendue, le formidable niveau de la destruction. Des sauvages recommençaient l'ordre social ; idiomes, arts, tout était à refaire. Ces enfans des forêts voulaient les retrouver à chaque pas. Leur langage était énergique, mais âpre et rauque, leurs images grandes, mais raboteuses ; leurs conceptions originales mais confuses ; architecture grandiose, originale aussi, imposante, mais aimant les lignes aiguës brusquement brisées,

et la prodigalité des ornemens. Apparurent les temps classiques : la langue s'épura, se montra difficile, honteuse qu'elle était de son origine : architecture italienne. Les génies du siècle de Louis XIV s'en vont ; la langue n'est plus que le gazouillement des salons : colifichets des monumens de Louis XV. A la révolution on se fait Brutus et Publicola : on ne demande plus que des parodies des anciens. Tout, jusqu'aux barrières de l'octroi nous représente des temples, un corps-de-garde est un sanctuaire, une boucherie le Panthéon. Je ne parle pas de l'époque actuelle qui n'est rien, en s'essayant à tout. Nous ne savons pas encore quel en sera le résultat.

Remontons aux temps anciens de la Belgique.

Il ne paraît pas que les Éburons habitassent des villes du temps de César qui détruisit toutes leurs bourgades : *omnes vici atque omnia ædificia, quæ quisque conspexerat, incendebantur*. César dit que la maison de leur chef Ambiorix ou Ambtryck, était située au milieu d'un bois, comme l'étaient communément les habitations des Gallo-Belges, qui, pour jouir de la fraîcheur cherchaient le voisinage des forêts et des eaux. *Ædificio circumdato sylva, ut sunt fere domicilia Gallorum, qui vitandi æstus causa, plerumque sylvarum ac fluminum petunt propinquitates* ⁽¹⁾. Le *vitandi æstus causa* appliqué au climat de la Belgique, alors hérissée de forêts et remplie de marais, est assez singulier. Le nom d'Ambiorix et celui d'Eburo se lisent sur une médaille dont Ghesquière a reproduit l'empreinte, mais il ne s'en suit pas qu'*Eburo* désigne une ville ; ce n'est qu'une épithète.

La Belgique du temps
de César.
Les Éburons.

(1) *De bello Gallico*, VI. Des Roches, *Hist. ancienne des Pays-Bas*, 74.

Les Ménapiens.

César ne donne pas non plus de villes aux Ménapiens : *agros, ædificia vicosque habebant* ⁽¹⁾.

Les Morins.

Quoiqu'il ne s'explique pas sur les Morins, on peut croire qu'ils en étaient également privés, puisque Dion Cassius, historien du troisième siècle de notre ère, dit positivement : *habitant hi populi non in urbibus sed in tuguriis* ⁽²⁾. Mais il faut supposer, remarque judicieusement Des Roches, que cette assertion regarde les Morins du temps de la guerre des Romains, dont il est parlé dans cet endroit, et non pas ceux du temps de l'auteur, sans quoi celui-ci serait en contradiction avec Ptolémée plus ancien que lui, et qui décrivant la Gaule Belgique de son siècle, le second de l'ère vulgaire, place dans le pays des Morins la ville (πολις) des Morins et le port (ἐπὶ νεῖον) de *Gessoriacum* ou de Boulogne ⁽³⁾.

Les Nerviens.

Au contraire, quand les Romains entrèrent dans la Belgique, les Nerviens avaient des villes, car César ayant vaincu ce peuple belliqueux, dit qu'il lui laissa la possession entière de son territoire et de ses villes, *suis finibus atque opidis uti jussit* ⁽⁴⁾. Mais ni César ni aucun auteur de son siècle ne les nomme ni ne les décrit. Ce n'est que Ptolémée qui environ 180 ans après, indique Bavai, leur chef-lieu ou capitale, le sujet de tant de fables religieusement recueillies par Jacques de Guyse, que l'on a affecté de mépriser pour n'avoir pas dédaigné ces romans nationaux,

⁽¹⁾ Libr. IV.

⁽²⁾ Lib. XXXIX. *It. apud* Bouquet, I, 499.

⁽³⁾ L. C., 100.

⁽⁴⁾ Lib. II.

et que j'estime pour cette superstition même; fables reproduites par Jean Le Maire, Marc Van Vaernewyck et beaucoup d'autres ⁽¹⁾. Quant à la médaille gravée par Ghesquiere, et sur laquelle on lit *Durnacos*, il est incertain que ce dernier mot désigne une ville ou une bourgade des Nerviens.

Les Aduatiques, Cimbres d'origine et de cœur, dit Dion Cassius ⁽²⁾, possédaient, à l'époque où César écrivait ses mémoires, Les Aduatiques.

⁽¹⁾ *Les illustrations de Gaule*, par Jehan Le Maire. Voyez-en les diverses éditions, dans Paquot, I, 223. — *Histoire belge ou miroir des antiquités des Pays-Bas*, en flamand, par M. Van Vaernewyck, Paquot, I, 67. — J'annoterai cette édition déjà citée et omise par Paquot : *Den spiegel der Nederlandscher oudtheyt, inhoudende de constructie oft vergaderinghe van Belgis*, te Ghendt, G. Van Salenson, 1568, in-fol., fig. goth. à deux col. cxlv feuillets. Ceci confirme les conjectures de M. L. De Bast, qui n'avait pas vu non plus cette édition et qui, au surplus, relève à ce sujet une méprise bibliographique de Paquot, *Messenger des sciences et des arts*, juin—août 1825, pag. 190, note. — Caylus a consacré aux antiquités de Bavai, une place dans son recueil, pp. 394—408, du t. II. M. De Bast devait nécessairement s'occuper du même sujet. Voy. dans notre mémoire sur les bibliothèques et musées, l'article relatif au cabinet de Charles de Cröy, et les détails donnés par M^{me} Clément Hemery, sur le cabinet de M. Carlier, curé de Bavai, décédé en 1827; et sur Lambiez, *Promenades dans l'arrondissement d'Avesnes*, 6^e livr., pp. 227—233. — Quant à Jacques de Guyse, si je le regarde comme très-intéressant pour avoir conservé une foule de traditions, je regrette que son respectable éditeur ait cru que ces traditions reposaient, en général, sur un fond de vérité, et qu'il n'ait point, par exemple, trouvé d'inconvénient à ce que la ville de Trèves fût fondée par les Chaldéens, environ treize cents ans avant la ville de Rome. Craignant de tomber dans une critique outrée, il adopte une critique trop crédule et cet excès n'est pas moins à craindre que l'autre. Voy. son cinquième vol., 2^e partie, p. 437 et suiv. — J.-B. Lambiez, dans son *Histoire monumentaire du nord des Gaules*, dont il n'a paru que le premier vol. Mons, (s. a.) in-8°, figg., a adopté la plupart de ces rêveries. Le MS. des tom. II, III et IV de son ouvrage, se trouvait, en 1829, à Mons, chez M. P.-A. Laloi, qui fut président du conseil des Anciens.

⁽²⁾ Lib. XXXIX et Bouq. I, 496.

plusieurs villes ou bourgades fortifiées à la manière du temps. *Cunctis opidis castellisque desertis, sua omnia in unum opidum egregie munitum contulerunt : quod quum ex omnibus in circuitu partibus altissimas rupes despectusque haberet, una ex parte leniter acclivis aditus, in latitudinem non amplius CC pedum relinquebatur : quem locum duplici altissimo muro munierant : tum magni ponderis saxa et præacutas trabes in muro collocarant* ⁽¹⁾.

Ces villes, car il ne faut pas se laisser faire illusion par les mots, n'étaient la plupart qu'un bouquet de bois ou un amas de cabanes entouré d'un fossé et d'un rempart. César nous apprend en effet que les Belges qui peuplèrent la côte de la Grande-Bretagne, ne les construisaient pas autrement : *Opidum autem Britanni vocant, quum silvas impeditas vallo atque fossa munierunt* ⁽²⁾.

César et Strabon parlent des haies épaisses qui servaient de retranchemens aux Belges, et l'on voit qu'au quatorzième siècle Ypres n'était pas autrement fortifiée. *Meyerus quoque ad annum 1383 ex Frossardo et aliis*, dit l'auteur de la *Flandria illustrata* (II, 258), *describit opidum magnis munitum fossis, muro cespititio ex sepibus et spinis flexis, tam valida intricatione ut vix securibus posset penetrari.*

⁽¹⁾ *De bello Gall.*, lib. II.

⁽²⁾ Lib. V ; le P. de Marne, *Hist. du C. de Namur*, édit. in-4°, préf. hist., pag. 14. Le même cité par Neller, dans sa *Jurisprudentia Trevirorum anteromana*, § XXXVII, not. m. Cf. Mém. de M. Dewez, *Sur les endroits de l'ancienne Belgique dont il est parlé dans César*. Nouv. Mém. II, 248.

Le comte Ferrand avait fortifié Ypres de cette manière durant la guerre contre la France. « Ils firent creuser des fossés larges et profonds qui furent remplis d'eau : construisirent de fortes tours en bois, des portes faites d'un mélange de pierres, de briques et de bois très-dur, et élevèrent à la hâte, autour de la ville, des haies palissadées, pour tenir lieu de murailles (J. De Guyse; XIV, 85).

Quant aux habitations elles-mêmes, Strabon dit que chez les Belges, en général, c'étaient des bâtimens isolés et de forme ronde, formés d'ais et de claies d'osier, et surmontés d'un toit fort élevé, probablement terminé en pointe. Τοὺς δ' οἴκους ἐκ σανίδων καὶ γέρρων ἔχουσι μεγάλους, Σολοειδεῖς, ὄροφον πολὺν ἐπιβάλλοντες (édit. de Siebenkees, Lips. 1798, II, 58).

Les Germains, ancêtres des Belges, n'étaient pas plus ma- Les Germains. gnifiques; ils n'employèrent que fort tard la pierre et la brique ⁽¹⁾; le bois était généralement la principale matière mise en œuvre, comme nous le verrons encore tout à l'heure.

Cependant les Belges pouvaient avoir appris à élever des murs à la manière gauloise, décrite en détail par César et après lui par Juste-Lipse et autres érudits qui tranchaient de l'homme de guerre; murs plus solides, mais dont le bois faisait encore néanmoins la partie essentielle ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Hérodien allégué par Des Roches, *Hist. anc. des Pays-Bas*, 134.

⁽²⁾ Des Roches, ib. 135. Vigenère (*) en ses curieux commentaires sur César, donne la figure de cette construction, éd. de Paris, 1603, in-4°, pp. 430—432. Juste-

(*) A la note de la page 58 de la première partie, cet auteur est invoqué à l'occasion de la forêt charbonnière, mais c'est de la forêt Hercynie qu'il parle à l'endroit cité.

Cheminées et poêles.

MM. Du Rondeau et Dewez pensent que c'est des Romains que les Belges prirent très-probablement l'usage des cheminées et des poêles. Ils ajoutent qu'ils couvraient leurs maisons avec une pierre blanche et tendre qu'on sciait par tranches, en guise de tuile, soit plate, soit arrondie ⁽¹⁾; c'est la pierre franche de Picardie, selon le P. J. Harduin.

L'origine des cheminées et des poêles, ne paraît pas remonter si haut. Les anciens en effet semblent n'avoir pas eu de cheminées comme les nôtres, et s'être bornés à pratiquer une ouverture au milieu du toit pour laisser s'échapper la fumée ⁽²⁾. L'usage des cheminées se répandit parmi nous vers le milieu du quatorzième siècle, mais il y était antérieur. Les poêles proprement dits sont, au jugement de M. De Paulmy, plus récents encore que les cheminées ⁽³⁾.

Lipse en offre une figure et une explication différentes dans son *Poliorecticon*, ouvrage rempli d'une immense érudition, mais dont quelques planches suffisent seules pour faire éclater de rire le militaire le plus sérieux, bien qu'on les ait plus d'une fois reproduites. Enfin nous renverrons aussi au père Daniel, *Hist. de la milice française*, Paris, 1721, pp. 36—36, avec une fig.

⁽¹⁾ Dewez, *Hist. générale*, I, 400. Pline, liv. XXVI, ch. 22 et non pas liv. III, comme au passage allégué. Voici le texte même : « *In Belgica provincia candidum lapidem serra, qua lignum, faciliusque etiam secant ad tegularum et imbricum vicem : vel si libeat ad quæ vocant pavonacea tegendi genera.* »

⁽²⁾ H. Salmuth, in *G. Pancirollum*, RERUM MEMOR. I, 77. Manutius, lib. VII, ep. 10, ad fam.

⁽³⁾ *Précis d'une histoire générale de la vie privée des François*, 133. L'itinéraire d'Ortelius, imprimé à Anvers en 1584, in-12, contient ce passage, pag. 29 : *In valle (ad Castrum Salmonense), sunt casæ aliquot et rivulus ad quem excinduntur lapides nigri, fissiles ad integendas domos, vulgo ardoises vocant, et hujus loci præcipue commendantur.*

Les Romains corrigèrent insensiblement la grossièreté et l'ignorance, mais seulement dans un petit nombre de localités; le reste du pays conserva les traditions sauvages du passé.

Les journaux contenaient sous la rubrique d'Arlon, 23 décembre 1833, l'article suivant :

« Un édifice que l'on suppose romain, vient d'être découvert sur le territoire de Haut-Schieren, commune d'Ettelbruck. Il est situé à mi-côte, sur un plateau de deux journaux environ de terrain en vaine pâture, à 300 mètres de la grande route et à plusieurs mètres du chemin vicinal qui conduit de Haut-Schieren à Schrondweiler. Cet édifice n'est couvert que d'un pied de terre environ. On a déblayé une petite pièce qui paraît être une salle de bains. Les murs sont intacts et ornés de peintures dont les couleurs sont très-vives et semblent n'être appliquées que depuis peu d'années. On a retiré de ce même édifice deux fûts de colonnes et deux chapiteaux en pierre de sable qui ont été reconnus provenir des carrières de Beaufort. On a trouvé une quantité de tuiles de diverses dimensions et de moule romain, plus une sonnette carrée de cuivre très-rouge, et des fuseaux en os blanc. L'autorité a pris les dispositions nécessaires pour que, sans porter atteinte au droit de propriété, les fouilles soient faites avec tout le ménagement possible dans l'intérêt de la science et des arts. » Jusqu'ici nous n'en savons pas davantage.

L'ancienne notice des Gaules, insérée dans la collection des conciles du père Sirmond ⁽¹⁾, et qui semble avoir été rédigée sous

(1) L'abbé Dubos, *Hist. crit. de l'établ. de la monarch. française*, Amst., 1735, I,

Notice des Gaules.

Honorius, ne reconnaît dans la Belgique, avec ses limites actuelles, que deux villes décorées du nom de cité (*civitas*) ⁽¹⁾, Tongres et Tournay, où l'on apprend par la *notitia dignitatum utriusque imperii*, dressée au quatrième siècle de notre ère, qu'il se trouvait un gynécée ou atelier dans lequel on tissait ⁽²⁾ des habits pour les troupes, puisqu'elle désigne un *procurator gynæcii Tornacensis Belgicæ secundæ*. Mais les places qui pouvaient passer pour de simples villes, à en juger par d'autres monumens de l'antiquité, étaient déjà assez nombreuses dès le quatrième siècle ⁽³⁾.

Irruption des barbares.

Les barbares qui envahirent les Gaules ne pouvaient qu'y arrêter la civilisation au moment où elle commençait à se propager dans le nord. En se mêlant parmi eux, les Belges durent retrouver dans cet ennemi quelque chose de leur caractère primitif : c'étaient des enfans d'une même famille qui se reconnaissaient après s'être combattus et qui se retraçaient des souvenirs presque effacés par le temps.

70—72. Bertholet, *Hist. de Luxemb.* I, 439—444. Wastelain, *Description de la Gaule belg.*, 473. Berthod et Ghesquière, *Observations sur la notice des Gaules, publiée par le P. Sirmond*, Anciens mém. de l'Acad., V, Hist. 30—69.

⁽¹⁾ Sur le sens plus étendu de *civitas*, voir Wastelain, préface VI, Des Roches, *Hist. anc. des Pays-Bas*, 79, etc.

⁽²⁾ Une note de Ghesquière dans les *Acta sanctorum Belgii*, I, 460, not. f, porte : « Per GYNÆCIA intelliguntur hic textrina publica, in quibus GYNÆCIARII, opifices ita dicti, vestibis texendis operam dabant. Ità Cangius. Putem ego, in Gynæceo Tornacensi institutum quoque fuisse mulierum cœtum quæ lanam, linumque nerent. » Cf. Guizot, *Cours d'hist. mod. Hist. de la civil. en France*, Brux., 1830, III, 163. Dubos, *ubi supra*, 66—70, Hontheim, *Pordr. histor. Trev.* I, 233.

⁽³⁾ Voy. Des Roches, *Mém. couronné en 1769, sur les villes des Pays-Bas avant le septième siècle*.

On a remarqué que les Francs désignaient de préférence les lieux où ils se répandaient, par le nom des fleuves, des rivières et des châteaux.

Un auteur auquel il est permis de ne pas accorder une confiance illimitée, l'abbé Tritheim, prétend donner l'extrait d'un ancien historien franc appelé Hunibauld, selon lequel un autre annaliste de la même nation, qui florissait vers l'an 233 de notre ère, et qui s'appelait Hildegast, aurait appris aux Francs l'architecture... *docuit... domos ædificare diversis receptaculis distinctas. Apud Schardium, Basil. 1574, fol. I, 313.*

Le père Mabillon, au quatrième livre de son traité *de re diplomatice*, et d'après lui le père Berthollet, dans le premier volume de son histoire de Luxembourg ⁽¹⁾, présentent la liste des palais des rois francs; nous y distinguons pour la Belgique actuelle :

Caprimons ou *Capræ Mons*, Chevremont, sur la Vèze, à deux lieues de Liège. Wastelain n'y marque point de palais ⁽²⁾.

Haristalium ou *Heristalium*, Herstal, sur la rive gauche de la Meuse, au-dessous de Liège. Les rois francs y firent de fréquents séjours. Charlemagne, vainqueur des Saxons en 797, jeta sur les bords du Weser les fondemens d'une ville à laquelle il donna ce même nom. Charles-le-Simple était encore dans le véritable Herstal en 919.

Jopila, *Jopilum* ou *Jobii Villa*, Jupile, sur la rive droite de la Meuse. Pépin y célébra la fête de Pâques en 759.

Liptinæ, Les Estines, près de Binche. Saint Boniface y tint

⁽¹⁾ Pag. 445—455.

⁽²⁾ *Descr. de la Gaule belg.*, p. 216.

un concile en présence du roi Carloman, en 743. Ce palais était encore renommé en 870.

Longlare ou *Longolarium*, Longlier près de Neufchâteau, et non pas Glare, près de St.-Hubert. Le roi Pépin y passa les fêtes de Noël et de Pâques en 763.

Trajectum ad Mosam, Maestricht.

Valentianæ, Valenciennes.

Bertholet qui fait des additions à la liste de Mabillon, omet *Belsonacum*, *Bastonia*, Bastogne, où Childebert, roi d'Austrasie, tint ses assises l'an 585, ainsi que le remarque Wastelain ⁽¹⁾.

Une tradition faisait habiter par Alpaïs, mère de Charles-Martel, une tour du château d'Oupeye, situé dans la province de Liège. Elle était encore debout en 1744 ⁽²⁾.

Wastelain soupçonne que les palais des rois francs, au moins ceux de la première race, avaient été élevés par les Romains ⁽³⁾.

La plupart n'étaient autre chose que des forteresses, telles que celles dont Sidoine Apollinaire nous donne une idée en décrivant le *Burgus Pontii Leoncii* ⁽⁴⁾, peut-être même dans

⁽¹⁾ *Desc. de la Gaule belg.*, p. 254.

⁽²⁾ *Délices du pays de Liège*, IV, 52.

⁽³⁾ *Ibid.*, 436.

⁽⁴⁾ Le P. Sirmond fait cette note sur ce passage : « *Glossarium vetus* πύργος, turris, burgus. Inde burgos vocarunt Romani turres, seu turrita propugnacula in limitibus constitua. Ab his porro similia omnia munitiora loca burgorum quoque nomen tulerrunt. » M. Burnouf n'hésite pas à rattacher au radical zende BEREZ (élevé), dont les Parses ont fait le nom propre *Bordj*, le grec πύργος et l'allemand *berg*. *Journ. des sav.*, oct. 1833, pag. 601.

l'origine quelques-uns ressemblaient-ils, à certains égards, à l'habitation d'Attila, de ce conquérant terrible à qui les anciens sires d'Hamale se vantaient d'avoir donné une épouse de leur sang ⁽¹⁾, maison décrite dans la relation de l'ambassade envoyée par Théodose à ce chef de barbares en 449.

« Là (sur une éminence) était la maison d'Attila, beaucoup plus élevée et plus belle que toutes les autres maisons de son empire; elle était faite de planches très-bien polies, et entourée d'une palissade en bois, non comme fortification, mais comme ornement. La maison la plus voisine de celle du roi était celle d'Onégèse, entourée aussi d'une palissade de bois; mais elle n'était ni élevée ni garnie de tours ⁽²⁾, comme celle d'Attila... Dans Palais d'Attila. l'enceinte de celle-ci étaient beaucoup d'édifices, construits en partie de planches sculptées et élégamment assemblées, en partie de poutres sans sculptures, bien dressées avec la doloir et polies, qui étaient entremêlées de pièces de bois travaillées au tour; les cercles qui les unissaient, à partir du sol, s'élevaient et étaient distribués suivant de certaines proportions ⁽³⁾. »

L'espèce d'élégance que l'on remarque ici était due probablement à quelques captifs Grecs ou Romains ou à des aventuriers

⁽¹⁾ *Délices du pays de Liège*, II, 298; *Nouv. archiv. histor.*, VI, 31—33.

⁽²⁾ Le grand-châtelet de Paris avait remplacé une tour en bois. Dulaure, *Hist. de Paris*, II, 50.

⁽³⁾ Guizot, o. c. 192, 197. Encore aujourd'hui la plupart des palais du faubourg de Péra, à Constantinople, sont en bois, ainsi que beaucoup de villa de grands seigneurs polonais. C'était en bois qu'était la maison de Napoléon à Longwood. Une anecdote scandaleuse racontée par Brantôme, est fondée sur cette coutume de bâtir en bois. *Vie des femmes galantes*, œuv. compl., Paris, 1822, VII, 176.

des mêmes nations qui venaient chercher fortune chez les barbares, comme on le faisait il y a quarante ans, chez les grossiers colons de l'Amérique et des Indes.

Nous avons quelque chose de plus précis sur les châteaux de la Belgique, mais à une époque beaucoup moins reculée. C'est un extrait des *acta sanctorum*, ce trésor où tant de notions précieuses sont enfouies, sur lequel M. Guizot a présenté des aperçus très-ingénieux et qu'un homme d'esprit vient de considérer comme une source inépuisable de ces narrations où domine le fantastique et dont la mode ou le cours actuel des idées a fait une sorte de besoin ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ *Histoire de Ste-Afre, courtisane*, par M. Saint-Marc-Girardin, *Revue de Paris*, 13 mai 1832, pp. 74—82.

De Fortia, *Mém. pour servir à l'hist. anc. du globe*, III, 21.

J. Meyer, pour lequel nous ne dissimulerons pas notre prédilection, sentait très-bien que les monumens hagiologiques étaient encore plus utiles à l'histoire profane qu'à l'histoire sacrée. La lecture de ses *Flandricarum rerum tomus X*, en fait foi. On y acquiert aussi la conviction qu'il s'aidait de tous les moyens possibles pour parvenir à la connaissance de la vérité, par exemple, il s'autorise (fol. 46 verso, de l'éd. d'Anvers) de ce que Vivès avait ouï conter aux anciens Brugeois de l'origine du Franc; (fol. 5 et verso) il cite une lettre que lui avait écrite Judocus Badius; (fol. 6 et 18 versis et 21 recto) il allègue l'autorité de Jacques de Guyse, ailleurs celle des chroniques de St-Bertin et de St-Bavon, et les antiquités de Flandre, de Wielant, que lui avaient communiquées Pierre Zuutpen, de Cassel, et Jacques Van Pours. Cf. *Notices et extraits des manuscrits de la bibl. de Bourg.*, tom. 1^{er}, 1^{re} partie, pag. 79. Meyer dit positivement que le texte original de Wielant est en français. *Accepi pridem gallice scriptos commentarios Philippi Vulandi*, fol. 57 verso. M. Émile Dubos, auteur d'un précis historique sur la ville de Cambrai, inséré dans les *Mém. de la société d'émulation* de cette ville pour 1818, pag. 181, dit que Buzelin, dont nous avons déjà parlé, s'est aidé de la continuation des annales de Flandre, par Philippe Meyer, depuis 1477 jusqu'en 1617, et qu'on voyait alors le manuscrit de cette continuation à l'abbaye de St-Waast, d'Arras. Cela est conforme à Paquot, qui ajoute que ce même travail servit à Ferri de Locre.

Jean de Colmieu s'exprime ainsi dans la vie du bienheureux Jean, évêque de Téroüanne sur la fin du onzième siècle ⁽¹⁾ : « C'est l'usage de nos jours pour les hommes les plus riches et les plus nobles, ou pour ceux qui, par conséquent, consacrent le plus exclusivement leur temps à satisfaire leurs haines privées par le meurtre, de se procurer avant tout une retraite où ils puissent se mettre à l'abri de l'attaque de leurs ennemis, combattre leurs égaux avec avantage et retenir dans les fers ceux qui se sont trouvés les plus faibles : — Ils élèvent aussi haut qu'il leur est possible ⁽²⁾ un monticule de terre transportée : ils l'entourent d'un fossé d'une largeur considérable et d'une effrayante profondeur. Sur le bord intérieur du fossé, ils plantent une palissade de pièces de bois équarries et fortement liées entre elles, qui équivaut à un mur ; s'il leur est possible, ils soutiennent cette palissade par des tours élevées de place en place. Au milieu de ce monticule ils bâtissent une maison ou plutôt une citadelle d'où la vue se porte de tous les côtés également. On ne peut arriver à la porte de celle-ci que par le pont qui, jeté sur le fossé, et porté sur des piliers accouplés, part du point le plus bas au delà du fossé et s'élève graduellement, jusqu'à ce qu'il atteigne le sommet du monticule et la porte de la maison, d'où le maître le domine tout entier ⁽³⁾. »

Châteaux belges au 11^e siècle.

(1) Ou *Joannes de Colle-medio* qui écrivit la vie de Jean de Téroüanne neuf ans après sa mort.

(2) De là vient que les demeures de plusieurs héros ossianiques, celle de Fingal entre autres, s'appelaient *Selama* ou *Selma*, c'est-à-dire, *Belle-vue*, *vue étendue*.

(3) *Mos est namque ditioribus quibusque regionis hujus hominibus et nobilioribus, eo quod maxime inimicitiis vacare soleant exercendis et cædibus, ut ab hostibus eo modo*

Tel était le plan de nos anciens châteaux. On conçoit que ces repaires dont Charles-le-Chauve avait ordonné inutilement la démolition en 864 ⁽¹⁾ et que Louis-le-Bègue permit de réparer et de construire, afin d'arrêter les déprédations des Normands, qui furent antérieures à l'édit de Charles-le-Chauve, devaient varier avec les accidens du sol et les moyens du propriétaire.

La description détaillée que fait Strutt du château de Colchester bâti au commencement du dixième siècle, et qui est un *specimen* de l'architecture saxonne, peut convenir aussi à grand nombre d'habitations construites en Belgique vers ce temps-là ⁽²⁾, car, sans parler des affinités d'origine, on n'a pas oublié que la côte qui s'étend depuis Calais jusqu'à l'embouchure de l'Escaut près de l'Écluse, fut appelée au moyen âge *Littus saxonicum*, parce que les Saxons en occupaient une partie dont ils s'étaient

Saxons.

maneant tutiores, et potentia majore vel vincant pares, vel premant inferiores, terræ aggerem, quantæ pervalent celsitudinis congerere, eique fossam quam late patentem, multamque profunditatis altitudinem habentem circumfodere, et supremam ejusdem aggeris crepidinem, tallo ex lignis tabulatis firmissime compacto, undique vice muri circummunire, turribusque secundum quod possibile fuerit, per gyrum dispositis, intra vallum, domum vel, quæ omnia despiciat, arcem in medio ædificare, ita videlicet ut porta introitus ipsius villæ non nisi per pontem taleat adiri, qui ab exteriori labro fossæ primum exoriens est in processu paulatim cletatus, columnisque binis et binis vel etiam trinis altrinsecus per congrua spatia suffixis innixus, eo ascendendi moderamine per transversum fossæ consurgit, ut supremam aggeris superficiem coequando oram extremi marginis ejus, et in ea parte limen prima fronte contingat. ACTA SANCTORUM, januar. XXVII, tom. II, pag. 799. Recueil des histor. français, XIV, 239.

⁽¹⁾ *L'art de vérifier les dates depuis la naissance de N.-S.* Paris, 1818, in-8°, V, 469.

⁽²⁾ *Angleterre ancienne*, Paris, 1789, in-4°, I, 62—70. Cf. L'appendix de l'histoire de Whalley, par le docteur Whitaker; les Essai de M. King, sur les anciens châteaux, dans l'*Archæologia*, tom. IV et VI, et le cours d'*Antiquités monumentales* de M. de Caumont.

rendus maîtres avant de s'établir dans la Grande-Bretagne, et qu'ils infestaient l'autre par leurs déprédations; on se souvient aussi qu'en 783 les Saxons ayant été de nouveau vaincus par Charlemagne, ce prince en dispersa un grand nombre dans la Belgique et notamment en Flandre; la même chose eut lieu en 804, et cette fois le Brabant se ressentit de cette colonisation⁽¹⁾. Enfin on connaît cette fameuse formule d'abjuration dressée vers l'an 743, au concile de Leptines ou des Estines dans le Hainaut, formule expliquée par Des Roches, et où on lit entre autres :

— *Forsachistu... allum diable wercum ? — End ec forsacho allum diables wercum end wordum, Thunaer end Woden, end SAXO NOTE, ende allem them unholdum, the iru genotas sint* ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Meyerus, *Fland. rerum*, tom. II, fol. 10 verso; le même, *Annales Fland.* fol. 9 verso et 10 recto; Raoux, *Mém. couronné sur les lang. walonne et flamande*, 77; Dewez, *Hist. gén.*, II, 162.

Rabelais, fait allusion à ce trait d'histoire, *Pantag.*, liv. III, ch. 1^{er} : « Charlemaigne.... feit dung dyable deux, quand il transpourta les Saxons en Flandre et les Flamens en Saxe. Car non pouant en subjection contenir les Saxons par luy adjoinets à l'empire, que à tous momens n'entrassent en rebellion, si par cas estoit distraict en Hespaigne, ou aultres terres loingtaines, les transpourta en pays siens et obéyssant naturellement, scauvoir est Flandres : et les Hannuyers et Flamens, ses naturels subjectz, transpourta en Saxe, non doubant de leur féaulté, encore que ils transmigrassent en régions estranges. Mais advint que les Saxons continuarent en leur rebellion et obstination première; et les Flamens, habitans en Saxe, embeurent les meurs et conditions des Saxons. » Mais Rabelais arrange l'histoire à sa manière, sans se soucier d'une grande exactitude. Certains chroniqueurs, qui savent tout, expliquent tout, n'oublient même pas le nom du chef que Charlemagne donna aux Saxons pour les conduire en Flandre. Selon eux, il s'appelait *Enghe*, d'où *Enghien*, *Lettelinghe*, *Herfelinghe*, etc. Colins, *Hist. d'Enghien*, 2^e éd., pag. 3.

⁽²⁾ Des Roches, *Mém. de l'Acad.*, I, 448—467.

C'est-à-dire :

« Renoncez-vous.... à toutes les œuvres du diable ? Je renonce à toutes les œuvres et paroles du diable , à Thor, à Odin, au culte des Saxons et à tous leurs faux dieux. »

Ce passage prouve que les superstitions saxonnes étaient communes à nos ancêtres, qui sans doute ne se bornaient pas à faire à ces étrangers de pareils emprunts et les imitaient aussi dans ce qui tient aux usages profanes, si l'imitation n'était pas plutôt du côté du peuple qui avait le plus à apprendre, étant moins civilisé. — Il ne faut pas perdre de vue qu'on appelle quelquefois aussi *saxonne* l'architecture lombarde, quelles qu'en soient les modifications, architecture importée de France en Angleterre, selon M. A. Lenoir.

Influence de la féodalité.

Nous avons exposé tout à l'heure les effets de la féodalité sur la population comparée des villes et des campagnes. Cette influence doit se remarquer également dans le perfectionnement de la vie domestique. La prépondérance sociale étant passée des villes aux campagnes, du cinquième au dixième siècle, et le clergé lui-même ayant subi la forme féodale, la vie agricole sortit de l'existence aventureuse et guerroyante des vainqueurs des Gaules. Des châteaux, des forteresses, des monastères qui présentaient le même aspect, s'élevèrent dans toutes les provinces, entourés de chaumières. Les villes, habitées par une population pauvre et subalterne, déclinerent jusqu'à ce que vers le onzième siècle, les communes, en s'établissant, leur donnèrent une nouvelle importance. La bourgeoisie se composa d'éléments moins abjects; bientôt elle devint même puissante et les villageois refluèrent dans les villes où ils trouvaient avec une condition politique plus relevée,

protection contre les guerres journalières. Enfin quand le pouvoir commença à se centraliser et que son action fut plus générale, plus prompte, la sécurité laissa chaque chose reprendre sa place et l'équilibre se rétablit entre les champs et les villes.

L'architecture rustique fut celle de toutes qui reçut le moins d'améliorations. Beaucoup de villes offraient également des agglomérations confuses de masures en torchis ou en bois, et couvertes de paille. Les églises seules étalaient quelque luxe ; encore dans le principe, surtout celles des campagnes, étaient-elles aussi en bois.

Une note de M. J. Lingard sur les églises des Anglo-Saxons est propre à nous éclairer sur cette matière ⁽¹⁾.

Dans les Annales de l'abbaye de Rolduc, écrites au milieu du douzième siècle et que nous avons publiées pour la première fois, on lit :

Anno dominicæ incarnationis MCIV..... incultus quippe erat locus et ab homine nunquam inhabitatus : et erecta inibi capella ex lignorum materia, celebravit in ea etiam primus humanæ salutis misteria ⁽²⁾.

Églises en bois, architecture vituelle.

Or, c'est à ces constructions xyloïdiques que M. le colonel Rottiers, mis sur la voie par J.-F. Félibien et M. Amaury Duval, attribue l'origine de l'architecture si improprement appelée gothique ; et que l'on ferait mieux de nommer architecture à ogives ou arc pointu. Selon lui les maçons succédèrent aux charpentiers

Origine de l'architecture à arc pointu.

⁽¹⁾ *Les antiquités de l'église anglo-saxonne*, Paris, 1828, in-8°, pp. 564—567.

⁽²⁾ *Nouv. arch.*, V, 139.

qu'ils ne firent qu'imiter ⁽¹⁾. Mais avant MM. Duval et Rottiers, le baronet James Hall et M. Édin avaient exposé des vues analogues et montré à l'œil, au moyen d'une suite de planches ingénieuses, la transition naturelle des constructions en bois aux cintres, aux pilastres, aux meneaux, à la profusion d'ornemens de l'architecture gothique ⁽²⁾.

Chez quel peuple cette architecture a-t-elle apparu d'abord? M. Sulpice Boisserée balance entre le nord de la France et l'ancien empire germanique y compris les Pays-Bas ⁽³⁾, tandis que M. De Wiebeking et d'autres en aperçoivent l'existence dès la fin du dixième siècle; le même auteur ne trouve que dans la seconde moitié du douzième l'arc en pointe, et date du commencement du treizième cette grande révolution, dont nous avons eu occasion de parler dans nos recherches sur la peinture sur verre ⁽⁴⁾.

C'était en effet l'époque où nos communes, surtout celles de Flandre, prenaient un accroissement prodigieux. Il semblait que le caractère national se symbolisât dans les magnifiques monumens de cet âge; que tant de beaux temples, de riches hôtels-de-ville, de beffrois altiers, de halles spacieuses, fussent une réalisation

⁽¹⁾ *Monumens de Rhodes*, 263—273. *Discours sur l'état des beaux-arts au huitième siècle*, par M. Amaury Duval. — J.-F. Félibien, *sur l'arch. anc. et goth.*, p. 118.

⁽²⁾ *On the origin and principles of gothic architecture* dans *Transactions of the Royal Society of Edinburgh*, vol. IV, pl. II, 1798, pag. 3—27. (*Literary class.*) Cf. *Essai sur l'ogive, son origine, ses prop. et ses dével.*, par Ch. Maillard de Chambure. Dijon, 1833, in-4°, d'une feuille et 3 fig.

⁽³⁾ *Messager des sciences et des arts*, sept. et oct. 1825, pag. 313.

⁽⁴⁾ Pag. 4.

matérielle des deux pensées qui dominaient alors la société, la religion et le gouvernement de cité. Le peuple (car il n'y avait point de nation), content de ses demeures mesquines et incommodes, admirait sa propre importance dans ces édifices qui, imposants comme les forêts d'où sortaient ses ancêtres, se rapprochaient jusqu'à un certain point de l'ordonnance végétale ⁽¹⁾; édifices dont le caractère germain et l'originalité n'ont été méconnus que par le mauvais goût ou un engouement exclusif pour les modèles de l'antiquité ⁽²⁾.

Châteaubriand, après avoir fait une récapitulation approximative des édifices religieux et profanes qui couvraient la France du douzième au quatorzième siècle, termine par cette réflexion applicable à notre Belgique : « Voilà certes un sol bien autrement orné qu'il ne l'est aujourd'hui. L'architecture religieuse, civile et militaire gothique, pyramidait et attirait de loin les yeux ; la moderne architecture civile et la nouvelle architecture militaire, appropriée aux nouvelles armes, ont tout rasé : nos monumens se sont abaissés et nivelés comme nos rangs ⁽³⁾. »

Les premiers architectes furent des missionnaires et des prêtres dont quelques-uns avaient fait leur éducation en Italie, et qui tous sentaient la nécessité de donner des formes sensibles

⁽¹⁾ Cette dernière idée a été saisie par plusieurs écrivains. Milizia et Pommereul : *Essai sur l'hist. de l'arch.* I, 259. Châteaubriand, *Génie du christianisme*, 3^e partie, liv. I^{er}, ch. 8.

⁽²⁾ M. Ginguené, ordinairement fort judicieux, trouve lui, du mauvais goût dans l'arc en pointe, qui seul a su concilier la grandeur, la solidité et la légèreté. *Hist. litt. d'Italie*, I, 54, note.

⁽³⁾ *Disc. hist.* Brux., 1831, in-18, III, 403; Victor Hugo, *Notre-Dame de Paris*, *passim*.

Premiers architectes au
moyen âge.

à la religion qu'ils prêchaient et d'arriver à la foi par le culte. C'est l'époque *hiératique*. Les annales de Rolduc nous montrent, au commencement du onzième siècle, un pauvre prêtre, appelé Albert, qui s'établit dans une solitude, où il construit une chapelle de bois. En revenant dans le Tournaisis, sa patrie, il est prié par une dame noble et riche de lui bâtir une église *selon les règles*, *REGULARIS*, ou rituelle ⁽¹⁾, ce qu'il fit en six mois : *in reditu rogatus est a nobili matrona et divite ecclesiam regularis formæ sibi fundare. Sed non acquievit ei eoquod voluntatem haberet sine intermissione ad locum suum remeare. Unde proxima nocte, quasi angelica motus visione, precibus matronæ libenter acquiescere cœpit eo in proximo ecclesiam fundare, et quantum dimidio potuit anno construxit, Domino sibi auxiliante, in terra scilicet Brabanticæ quæ Elsbech nuncupata est, ordinata jam ibi monachica religione.*

Quelque temps après, nouvelle construction par le même : *anno adventus sui tertio erexit sanctuarium ex materia lapidum desuper lapidibus obductum, volens, succedente sibi opportunitate consummare monasterium* ⁽²⁾.

Un peu plus bas on voit le même personnage et un certain Embricon jeter les fondemens d'un monastère *scemate longobardino*, c'est-à-dire dans le style de l'architecture appelée *lombarde* en Italie, *saxonne* et *normande* en Angle-

⁽¹⁾ Sur l'architecture rituelle, on peut lire les ingénieuses réflexions de M. Defendente Sacchi, *Nuove questioni sull' architettura rituale*, Milano, 1832, in-8°. L'auteur y combat le comte Cordero, qui nie l'existence de cette architecture.

⁽²⁾ *Nouvelles archiv. hist.* V, 140.

terre, et que M. Boisserée voudrait appeler *byzantine-romane*.

Parmi les architectes ecclésiastiques belges, Félibien cite quelques abbés de l'ordre de Cîteaux qui s'occupèrent en Flandre à refaire l'église et le monastère de Notre-Dame des Dunes. Celui qui mit le premier la main à cet ouvrage s'appelait Pierre, et était non pas le septième, mais le dixième abbé du lieu ⁽¹⁾. Amelius son successeur y travailla jusqu'en 1221, vinrent ensuite Gilles de Steene, Salomon de Gand, Nicolas de Belle ⁽²⁾, Lambert de Kenle ⁽³⁾, et Theodoric ⁽⁴⁾, qui acheva l'église dédiée en 1262.

Ce qu'on peut encore remarquer d'assez particulier, au dire de Félibien, dans cette réédification de Notre-Dame des Dunes, c'est qu'il n'y eut que les religieux et les gens du monastère qui s'en mêlèrent, qu'ils étaient au nombre de plus de 400 personnes, tant profès, convers que frères-lais et serviteurs, et que plusieurs d'entre eux s'appliquaient les uns au dessin, à la peinture et à la sculpture, les autres à la maçonnerie, la charpenterie, la menuiserie, la serrurerie et autres arts dépendans de l'architecture.

Au onzième siècle, Conrad, évêque d'Utrecht, ayant adroitement tiré d'un habile Frison le secret de bâtir solidement malgré les lieux marécageux, en fit lui-même l'épreuve dans la construction de sa cathédrale. Au même siècle un certain Hubald dont se servit St.-Poppon, abbé de Stavelo, pour renouveler l'église de son

⁽¹⁾ Sanderus, *Fland. ill.* II, 96, J.-F. Félibien, *célèbr. arch.*, 167, 168.

⁽²⁾ Le nom latin est *Nicolaus de Baillolo*, en français *N. de Bailleul*, en flamand *N. Van Belle*.

⁽³⁾ Sanderus écrit *Lambertus de Kemmele*.

⁽⁴⁾ *Theodoricus de Brabantia*.

monastère, avait la réputation de s'entendre en architecture ⁽¹⁾.

M. Le Mayeur, d'après J.-F. Félibien, cite au douzième siècle Étienne, neuvième évêque de Tournay, qui rétablit l'église du monastère de St^e.-Généviève à Paris, pendant le temps qu'il en fut abbé; il fait de cet Étienne un Tournaisien, mais il était né à Orléans ⁽²⁾. Cet abbé couvrit son église de plomb d'Angleterre, coutume usitée alors ⁽³⁾.

Ce fut sous la direction d'Ézélon, chanoine de Liège, qu'on finit la belle et vaste église de Cluni, dans le Mâconnois, commencée avant la fin du onzième siècle ⁽⁴⁾.

Arts auxiliaires de l'architecture.

L'architecture empruntait aussi de grands secours des autres arts. Wézelin II, abbé de St.-Laurent de Liège, avait un talent particulier pour les peintures emblématiques, et excellait surtout à en faire qui avaient trait à l'histoire sainte. Hellin, abbé séculier de Notre-Dame de Liège, également au douzième siècle, enferma le baptistère de cette église d'un ouvrage jeté en fonte ⁽⁵⁾. Adalard II, abbé de St.-Trond, savait la peinture et la sculpture. L'église de St.-Hubert avait des orgues au onzième siècle. Foul-

⁽¹⁾ *Hist. litt. de la Fr.*, VII, 139, 140.

⁽²⁾ Sanderus, *Fland. ill.*, III, 429. Le Mayeur, *La gloire Belg.* II, 112.

⁽³⁾ *Hist. litt. de la Fr.*, IX, disc. prél., 221.

⁽⁴⁾ De Villenfagne, *Mélanges de litt. et d'hist.*, 146. Les *Annales de l'ordre de St-Benoît*, source si abondante pour l'histoire, contiennent cet éloge d'Ézélon ou Hézélon, tiré d'un ancien MS.; V, 528 : *Singulari scientia et prædicabili lingua non solum audientium mores instruxit, sed corporalem novæ ecclesiæ (Cluniacensis in qua monachus ex canonico Leodiensi fuit), fabricam plus cunctis mortalibus, post reges Hispanos et Anglos construxit.* Mabillon donne plus haut la description et l'iconographie de cette église.

⁽⁵⁾ *Hist. litt. de la Fr.*, IX, disc. prél., 222, 224.

ques, moine de ce monastère, savait peindre en miniature, sculpter et ciseler. Herbert, qui mourut jeune et qui fut fort regretté, passait pour un assez bon peintre ⁽¹⁾.

Beaucourt de Noortvelde, qui a fait un livre exprès pour décrire ^{Matériaux.} l'église de Notre-Dame à Bruges, assure qu'il a trouvé que *toutes les églises, jusqu'au douzième siècle, hormis celles de bois, étaient construites d'une mauvaise pierre communément appelée VELDSTEEN* : observation peut-être trop générale et qui, dans tous les cas, perdrait son application au douzième siècle, où presque tous les monumens civils et religieux se font remarquer par le choix scrupuleux des matériaux et leur solidité architectonique. D'anciens comptes font souvent mention des pierres de Bruxelles ou de Vilvorde, d'Écaussines et d'Avesnes ; de la chaux de Tournai, et des briquettes d'Anvers appelées *cannebrekers* ; du ciment de la même ville appelé *terras* et des marbres noirs de Dinant, de Namur et du Barbançon. C'est en marbre de Dinant qu'était construit, à Dijon, le mausolée de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne. Très-anciennement on a tiré des pierres des carrières de Maestricht célébrées en vers latins par Livinus Meyerus ⁽²⁾. Les murailles de Mons furent construites vers 1290 avec des pierres blanches de Noircin, Siply et Bélian ; un chariot de ces pierres, au dire de G.-J. de Boussu, ne revenait qu'à *deux deniers* ⁽³⁾.

⁽¹⁾ *Hist. litt. de la Fr.*, VII, Disc., prélim., 24, 30.

⁽²⁾ Pag. 336 de ses poésies latines. Voy. l'Appendice de la première partie sur l'antiquité des catacombes de St-Pierre.

⁽³⁾ *Hist. de la ville de Mons*, pag. 74.

Associations d'ouvriers. Dans un essai de la nature de celui-ci, qui n'est qu'un cadre où les sujets de recherches sont bien moins traités qu'indiqués, je n'ai point le loisir de vérifier si l'on trouve en Belgique des traces de ces corporations d'artistes et d'ouvriers auxquels on attribue l'origine de la *franc-maçonnerie*, et sur lesquelles l'abbé Grandidier ⁽¹⁾, MM. Krause et de Wiebeking ont donné des renseignements précieux ⁽²⁾.

Habitations au XII^e siècle.

Nous avons dit tout à l'heure un mot des habitations bourgeoises au moment où les communes s'agrandirent. M. Guizot a tracé de ces maisons un plan qu'il ne faut pas prendre à la lettre, et qui d'ailleurs a dû se modifier selon les lieux. « Voici, dit-il, quelle était la construction d'une maison de bourgeois au douzième siècle, autant qu'on peut aujourd'hui s'en rendre compte : trois étages d'ordinaire, une seule pièce à chaque étage ; la pièce du rez-de-chaussée servait de salle basse, la famille y mangeait ; le premier étage était très-élevé, comme moyen de sûreté ; c'est la circonstance la plus remarquable de la construction. A cet étage, une pièce dans laquelle le bourgeois, le maître de la maison, habitait avec sa femme. La maison était presque toujours flanquée d'une tour à l'angle, carrée le plus souvent ; encore un symptôme de guerre, un moyen de défense. Au second étage, une pièce dont l'emploi est incertain, mais qui servait probablement pour les enfans et le reste de la famille. Au-dessus

⁽¹⁾ *Essais historiq. et topograph. sur l'église cathédrale de Strasbourg*, 1782, in-8°, pp. 415-450.

⁽²⁾ *Messenger des sciences et des arts*, mars et avril 1825, p. 27, et dans la *Rev. de Paris* les articles de M. Capefigue, sur les *Sociétés secrètes du moyen âge*.

très-souvent une petite plate-forme, destinée évidemment à servir d'observatoire. Toute la construction de la maison rappelle la guerre. C'est le caractère évident, le véritable nom du mouvement qui a produit l'affranchissement des communes ⁽¹⁾. »

M. Guizot peint plutôt l'hôtel d'un gentilhomme que l'asile d'un bourgeois.

Au commencement du quatorzième siècle, dit M. Hallam, ^{Époques subséquentes.} l'art de bâtir en briques, perdu depuis les Romains en Angleterre, y fut de nouveau introduit et probablement emprunté à la Flandre ⁽²⁾.

Cependant les maisons bourgeoises étaient presque toutes de ^{Maisons de bois.} bois, du moins les étages supérieurs. Quelquefois c'étaient des bardeaux ou lattes avec du pisé, des moellons contenus dans des châssis; plus tard on revêtit des planches d'ardoises. Il y avait des marchés de maisons où chacun se pourvoyait des pièces à sa convenance. De là vient que les maisons en pierres s'appelaient *steen*, par exception ⁽³⁾.

Meyer dit que l'on tirait de la Norvège du bois que nos artistes mettaient en œuvre avec la plus grande habileté : *Norvegia ligna mittit quæ in nobilissima materiarii nostri adaptant opera*. Sous l'an 1290 De Boussu remarque que presque toutes les maisons de Mons étaient de bois, et que les forêts qui environnaient cette ville procuraient aux habitants des matériaux en abondance.

(1) *Histoire générale de la civilisation en Europe*, Bruxelles, 1828, p. 15 de la 7^e leçon.

(2) *L'Europe au moyen âge*, IV, 215. De Marchangy, *Tristan le voyageur*, I, 361, 372.

(3) *Voy.* dans les mémoires de Diericx, II, p. 2 et suiv., les remarques sur les désignations flamandes des anciennes habitations.

Mais ces constructions donnaient occasion à de fréquens incendies, ce qui forçait les échevins de réitérer plusieurs fois dans l'année un ban dont le même De Boussu rapporte le texte, et par lequel il était ordonné d'avoir *de lyauwe et des eskielles à son huis et que chacun eust son tonniau plein dyauwe devant son huis et son cheval appareillé pour aller à laide du feul, si mestier estoit, et aussy que chacune soixantenée, cinquantenée, quarantenée et dixenée fist de nuict veiller une personne de sa dizaine, commençant à la clocq du nuict jusqua le clocq du matin*, etc. ⁽¹⁾. On lit dans les *jaer-boecken der stadt Brugge*, par Custis, sous 1280, que le 12 août de cette année, la halle de Bruges fut brûlée ainsi que la tour *qui était de bois*.

Toiture.

La toiture était généralement en paille. Un acte du 13 février 1417, relatif à la ville de Gand et extrait par M. Diericx, porte : *Ten versoucke van veele goede lieden joncvrauwen beginnen, ende andere woenachtich ende gheseten wesende binnen de vesten van de stede van Ghendt in STROOEN HUUSEN* ⁽²⁾.

Verre.

Le verre était employé en Belgique, dans l'architecture domestique, au quatorzième siècle. Nous ne pouvons rien affirmer avant cette époque; mais depuis il n'a jamais été chez nous une rareté comme en Angleterre où, même sous le règne d'Élisabeth, lorsque les comtes de Northumberland quittaient leur château d'Alaurick, on retirait les fenêtres de leurs châssis et on les serrait soigneusement ⁽³⁾; peut-être il est vrai, à cause que ces fenêtres

⁽¹⁾ *Flandr. rerum*, tom. IX. *Hist. de Mons*, pag. 75.

⁽²⁾ *Mémoires sur la ville de Gand*, II, 334, note 2.

⁽³⁾ H. Hallam, o. c., IV, 221.

étaient peintes par quelque artiste fameux, plutôt que pour le verre lui-même. — Sur les *vitreaux coloriés* voir *Revue Britannique* éd. de Bruxelles octobre 1833, pp. 239—245, un article de M. Paul Lamache dans la *Revue Européenne*, n° 24, t. VI, p. 675 et les notes.

On vendait l'argile pour les maisons par caisse, et les échevins de Gand en fixèrent le prix par un acte de l'an 1399 où ils appellent les plâtres *plaesterneren*. On y trouve que ceux-ci étaient réunis en corps de métier. Encore sur les matériaux.

Les couvreurs en paille en formaient un également et se nommaient *stroy-dekkers*. Les échevins de la même ville portèrent en 1416 une ordonnance par laquelle ils interdirent de construire de nouveaux toits de paille et de réparer les anciens. Ce qui donna lieu à des réclamations et doléances qui semblent avoir eu leur effet, puisqu'il est question dans un acte de 1465 d'une semblable toiture ⁽¹⁾. Ce ne fut qu'en 1543, le 20 mars, que les consaux de Tournay ordonnèrent de découvrir les maisons *couvertes d'estrain* (de paille) et de leur construire des toits en tuiles, pour éviter le feu ⁽²⁾.

Mais à côté de ces mesures, Gand présentait des maisons Maisons fortifiées. fortifiées aussi hautes que des tours : *arces domorum quæ cum turribus æquipollere videbantur* ⁽³⁾, ainsi que s'exprime l'archevêque de Reims dans un décret fulminé en 1179, à la demande

⁽¹⁾ Diericx, o. c., II, 9, 10, 11.

⁽²⁾ Cousin, *Hist. de Tournay*, IV, 294. — *Mémoire sur le commerce aux quinzième et seizième siècles.*

⁽³⁾ Ib. I, 103.

de Philippe d'Alsace, qui, à son retour de la Terre-Sainte, avait trouvé la révolte au cœur de ses États. Mais la charte de Baudouin VIII, successeur de Philippe d'Alsace, et celle de la reine Mathilde, permirent plus tard aux Gantois de fortifier leur ville de même que leurs maisons, comme ils le jugeaient à propos ⁽¹⁾. L'expression de l'archevêque de Reims est du reste d'accord avec un passage ⁽²⁾ de Guillaume le Breton ou *Armoricus*, auteur d'un poème latin sur les gestes de Philippe-Auguste, roi de France, et où il donne aux maisons de Gand ainsi qu'à celles de Lille l'épithète de *turritæ*, ce qui ne veut pas dire maisons à pignons dentelés.

Ceux qui soutiennent cette interprétation reçoivent un démenti de Gilbert, chancelier du comte Baudouin V de Hainaut, qui, sous l'an 1194 dit : *tempore illo, homines multi in Gandavo et potentes parentelâ et TURRIBUS FORTES inter se discordabant*; les mots *turribus fortes* ne laissent prise à aucune équivoque, et désignent clairement une habitation flanquée de tours.

M. Cornelissen a remarqué qu'à Florence comme à Gand, on retrouvait cette même architecture.

⁽¹⁾ Ib. I, 105, 107. De Bast, *Recueil d'antiquités*, Introd. liv. IV.

⁽²⁾

Communia Gandaviorum
Turritis domibus, gazis et gente superba.
 (*Philippidos* lib. II, apud Du Chesne, V, III.)

Et plus loin, pag. 112, en parlant des Lillois :

Turritasque domos viderunt incineratas.

Le *château de Gérard-le-diable* ⁽¹⁾ qui existe encore est un bâtiment de cette espèce.

Les habitations de ces temps reculés annonçaient une police incomplète, une population indisciplinée et défiante. L'air y pénétrait à peine par d'étroites lucarnes que défendaient d'épais barreaux. Les rues étaient resserrées, sans pavés, inégales, tortueuses quelquefois à dessein pour donner plus de facilité à la défense, soit dans un mouvement intérieur, soit dans une attaque du dehors. C'est en Allemagne, dans les villes impériales, qu'on peut se former l'idée la plus exacte des cités du moyen âge. Ce tableau avait un charme singulier pour Goethe encore enfant et qui, élevé à Francfort, se promenait alors avec délices dans les rues étroites et obscures de l'ancienne enceinte, et en admirait les tours noircies par le temps, les vieilles portes et les constructions gothiques, ouvrages d'une époque de troubles et d'alarmes; et en effet, là seulement la poésie de notre histoire se révèle dans toute sa magie. Liège présentait le même aspect au treizième siècle: les nobles qui habitaient le quartier d'*Outre-Meuse* avaient fortifié leurs maisons et leurs rues pour se défendre contre la bourgeoisie, et l'on voyait, le long de la Meuse, une forte muraille percée de deux portes avec de solides ponts-levis ⁽²⁾.

Aspect des cités du
moyen âge.

On a remarqué que les maisons qu'avaient autrefois à Bruges les différentes nations commerçantes, *mercatorum nationes*,

Observations diverses.

(1) *Gerards-divels-steen*, Diricx, o. c. II, § 15. Meyer rapporte que ce fut dans ce château que l'on enferma pendant quelques jours le fameux Jacques d'Arvelde. *Ad annum 1342*.

(2) *Fragment d'une histoire du pays de Liège*, 1833, in-8°, pag. 6.

étaient chacune dans le style de leur architecture nationale, et les vues qu'en présente Sanderus, fournissent les moyens de vérifier cette observation ⁽¹⁾.

Voici ce qu'en 1513 Martin Dorpius disait de Louvain, sous le rapport de l'architecture :

Domus studiosorum usibus sane quam accommodæ : non usque quaque magnificæ, aut sumptuosæ ; hæc enim quorsum philosophantibus ? Templorum visenda et conspicua ornamenta, elegans et artificii plena structura ; ut architecti affirmant haud inveniri templum plurimis regionibus, tam composite, tam secte, ac fabre exstructum, quam et templum divi Petri ; non immani illud quidem magnitudine : sed incredibili politie, mirifica proportionè luculentum : concinne et in quo nihil alteri non aptissime respondeat ⁽²⁾. Quand Dorpius traçait ces lignes, on venait (en 1507) de commencer à l'église St.-Pierre une tour dont le modèle en pierre, qui se trouvait naguère dans un grenier de l'hôtel-de-ville, est maintenant avec le dessin primitif dans la salle des tableaux au même édifice. En 1667 Nicolas de Parival écrivait qu'on voyait encore à Louvain grand nombre de maisons avec pignons de bois par toute la ville, voire des chaumières, principalement aux rues voisines des portes ⁽³⁾. Les choses ont peu changé sous ce rapport.

⁽¹⁾ *Fland. ill.*, II, 38, 39.

⁽²⁾ *Oratio de laudibus sigillatim cujusque disciplinarum ac amænissimi Lovanii*, etc., édition de Nelis, pag. 53.

⁽³⁾ *Louvain, très-ancienne et capitale ville du Br.*, édition de 1667, pag. 209. C. Virulus, dont nous avons parlé dans nos Mém. sur l'univ. de Louvain, aida à embellir le chœur du couvent de St-Martin de cette ville. *Chorog. sacr. Brab.*, II, 123.

Dans un tableau d'Antoine Sallaert, peintre du seizième siècle, lequel est au musée de Bruxelles, et représente la procession de la kermesse de cette ville, on aperçoit une partie de la grande place, les maisons bâties en bois.

Les maisons des seizième et dix-septième siècles ont un ca- xv^e et xvii^e siècles. ractère tout particulier. La façade se termine presque toujours par un pignon en escalier. Les pierres employées aux façades sont chargées d'ornemens et présentent l'emblème qui désignaient chaque logis avant le numérotage, comme on le voit dans les anciens *wyck-boeken*. Par exemple, les quatre plus anciennes pédagogies de l'université de Louvain, tiraient leurs noms des habitations où elles avaient été fondées d'abord, et qui s'appelaient le *Lys*, le *Porc*, le *Château* et le *Faucon*. Lorsqu'en 1414 Jaque- Noms des maisons. line de Bavière se brouilla avec son mari Jean IV, duc de Brabant, la comtesse douairière de Hainaut vint à Bruxelles trouver son gendre ; *mais*, dit Colins, *elle n'avança rien. De quoy disputée quitta la cour et retourna en son logis au MIROIR, à la Berchstrate*. Or cette maison porte encore aujourd'hui la même enseigne. De même l'auberge du *Cerf*, au marché aux grains à Gand, subsistait déjà en 1398 ⁽¹⁾. Devant la demeure des plus opulens est un trottoir, un banc et même une table en pierre ou en bois abrités par un auvent, comme celui qui protégeait l'ouvrier ou l'étalage des boutiques. Quand la maison est en bois, elle va en s'élargissant à chaque étage qui surplombe la rue. Quelquefois

(1) Colins, *Histoire des choses les plus mémorables*, etc. Tournay, 1643, in-4°, p. 176. Diericx, *Mém. sur la ville de Gand*, II, 125.

un couloir fermé de tous côtés, unit deux maisons opposées et forme comme un pont. Les tourelles ne sont pas épargnées aux hôtels de la noblesse : témoin à Bruges celui de Dom Louis Lopes Gallo, baron de Mâle, appelé *maison aux sept tours*, et que Damhouder met au rang des merveilles de cette ville ⁽¹⁾. On remarque à Bruxelles, dans la rue des Sols, à la maison de M. le baron Van Wert, une tribune en pierre et vitrée, qui fait fortement saillie à l'extérieur en manière de balcon. C'était aussi un ornement à la mode, comme les porches couverts. Du reste, les distributions étaient toujours peu commodes, quoique la vie domestique fût devenue moins rude.

Walter Scott, après avoir observé que les Anglais possèdent peu de monumens capables de légitimer leurs prétentions à une civilisation très-reculée, ajoute que c'est dans les rues de Bruxelles et d'Anvers que les yeux peuvent rencontrer encore ce vieux style d'architecture que nous retracent les tableaux de l'école flamande ; ces façades surchargées d'ornemens et terminées en un toit dont la pente est cachée par des fenêtres et des mansardes plus ornées encore, et dont l'ensemble produit un effet qui, par sa grandeur et ses embarras, amuse un moment l'œil du spectateur. Dans le fait, dit-il, ce riche mélange de tours, de créneaux, de fenêtres en saillies et sculptées avec soin, est d'un effet aussi supérieur à celui que produit la triste uniformité de nos rues modernes, que le casque d'un guerrier comparé au simple chapeau à larges bords d'un quaker.

⁽¹⁾ Sanderus, *Fl. ill.*, II, 38 et la fig.

L'observation du célèbre poète-romancier perd chaque jour de son exactitude. Grâce à l'aisance générale et aux développemens de l'industrie, les vestiges du passé disparaissent avec rapidité, pour faire place à des édifices moins pittoresques peut-être, mais plus commodes; et, si l'antiquaire gémit de ces changemens et de ces renovations, l'économiste et le politique y applaudissent ⁽¹⁾.

Ainsi depuis plusieurs années on ne voit plus sur la grande place de Louvain ce vieux bâtiment qui s'harmoniait si bien avec l'élégant hôtel-de-ville, et qu'on connaissait sous le nom de *la table ronde*.

Georges Frick, en parlant de la rue de la Madelaine et du Marché-aux-herbes, à Bruxelles, dit que ce quartier était rempli de quantité de maisons très-somptueuses, ce qui permettait, selon lui, d'avancer que les bourgeois de Bruxelles étaient pour le moins aussi bien logés que plusieurs princes des cours de l'Europe. Cela était écrit en 1743. Quatorze ans après, De Cantillon, après avoir cité l'hôtel de Nassau ou d'Orange ⁽²⁾, celui d'Aremberg, presque entièrement détruit par le bombardement de 1695 ⁽³⁾, et situé dans la rue de ce nom, celui d'Egmont, avec son labyrinthe, celui de Bournonville, où il y avait de si beaux

⁽¹⁾ Nous avons reproduit ces réflexions dans le *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, art. *Bruxelles*.

⁽²⁾ La vue de l'incendie dans la cour d'Orange, le 24 novembre 1701, a été gravée d'après Aug. Coppens, par Harrewyn.

⁽³⁾ On a une suite complète en 12 pl. de perspectives des ruines de Bruxelles, dessinées par Aug. Coppens, en 1695, et gravées à l'eau forte par le même et par R. Van Orley.

jardins, ceux de Berghes, de la Tour-et-Taxis, de Croy, de Hornes, de Westerloo et d'Ursel, a soin de remarquer que « cependant, si ces maisons de seigneurs donnent beaucoup d'éclat, on peut dire aussi que celles des particuliers contribuent fort à le ternir; qu'excepté celles qui se trouvaient bâties depuis quelques années, elles étaient toutes anciennes et mal ordonnées, la plupart obscures et humides, plusieurs enduites au dehors d'une couche de blanc et le rouge, à la façon des guinguettes et des auberges de villages, et que d'ailleurs les fenêtres en étaient si petites, les vitrages en losanges si garnis de plomb, les volets si chargés de ferrailles, les barres de fer si prodiguées partout, qu'intérieurement elles ressemblaient à des prisons et étaient à peu près telles au dehors. » Il semble que De Cantillon mérite plus de créance que Fricx dont l'emphase et les hyperboles ont quelque chose de suspect.

Voirie.

Après le bombardement essuyé par Bruxelles en 1695, le conseil de Brabant fit plusieurs réglemens pour l'embellissement de la ville et la police de la voirie, déclarant que la propriété des rues et des places publiques appartenait non pas à la commune, mais au souverain ⁽¹⁾. Ces rues autrefois n'étaient point pavées comme aujourd'hui. Avant 1339, Louvain n'en avait qu'une seule qui le fût. Cette année, le duc permit de paver les autres, ce qui rentre dans l'esprit de l'arrêt du conseil de Brabant ⁽²⁾.

Pavé.

⁽¹⁾ *Archiv. philologiques*, I, 101.

⁽²⁾ Gramaye, *in* Lov. 2. Divæus, *Ann. Lov.* 18.

Notre ancienne architecture qu'il convient d'étudier sur les monumens mêmes, peut être aussi appréciée à l'aide des ouvrages de Sanderus et du baron Le Roy ⁽¹⁾ qui ont donné des vues de toutes les maisons seigneuriales ⁽²⁾ de la Flandre et du Brabant, sans parler des églises, abbayes, monastères et semblables monumens. De Cantillon a fait de même pour le Brabant et Kints pour les pays de Liège et de Namur. Quelques représentations d'édifices se trouvent également dans la seconde édition des *Trophées* de Butkens, dans son *Histoire généalogique de la maison de Lynden*, les *Annales de l'ordre de St.-Benoît*, par Mabillon, ainsi que

(1) *Castella et prætoria nobilium Brabantiae cænobiaque celebriora ad vivum delineata, in æs incisa per W. Hollar, Ad. Perelle, Fr. Ertinger, L. Vosterman et Jac. Harrewyn.* Antv. II. Thieullier, 1694, fol. — Id. Amst. Abr. à Someren, 1696, fol. — Antv. 1697, fol. — Londini, absque anno, in-4° obl. en 162 pl. — *Châteaux et maisons de campagne, etc.*, avec une courte description en latin, français et flamand; Leide, Vander Aa, 1699, in-fol. — *Le Brabant illustre*, Amst. P. D. Van Daelen, 1703, in-fol.

(2) MM. Lauters et Fourmois viennent d'enrichir l'*Album* qu'ils ont publié en janvier 1833, d'une vue des ruines du château de Beersel près de Bruxelles. Un de ces vieux manoirs les mieux conservés est peut-être celui d'Oydonck sur la rive gauche de la Lys, commune de Maria-Leerne. On le trouve dans la 12^e livraison du recueil de Dewasme. Les ruines de château les plus pittoresques sont peut-être, d'un autre côté, celles de Calmont près de Tongres. Le temps semble les avoir découpées à souhait pour le plaisir des yeux. Elles sont placées sur une petite colline et cachées par un bouquet de bois. Le propriétaire, M. de Belfroid, veille avec un soin de bon goût à la conservation de ces sacrés vestiges. Calmont est cité dans le partage fait en 870 entre Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique. — Les *Annales belg.*, sept. 1818, pp. 228-233, contiennent une notice du chanoine de Bast sur le château de Rupelmonde, considéré comme dépôt d'archives. Avant la révolution d'août 1830, on avait résolu de placer les archives de l'État dans le donjon de la porte de Halle, qu'une décision récente vient de condamner à la démolition. Ce donjon a été dessiné dans le *Voyage pittoresque* de M. Jobard; il date de 1357-1379.

dans d'autres ouvrages tels que ceux de Gramaye ⁽¹⁾, Erycius Puteanus, Scribanus, Van Gestel, Dejonghe, etc. Juste-Lipse a donné avec planche une description spéciale du château d'Heverlé près de Louvain. De nos jours MM. P. J. Goetghebuer ⁽²⁾, Rudd ⁽³⁾, Jobard, Dewasmes et Simonau ont publié, soit par la gravure, soit par la lithographie des collections de monumens belges, anciens et modernes, mais sans rendre néanmoins un service bien réel à la science et en restant fort en arrière des Anglais qui vantent justement leurs Britton, Clutterbuck, Surtees, Wild, Sell Cotman, Jones, Cordiner, Lyson, etc. Enfin M. Charlé de Tyberchamps a fait paraître *Notice descriptive et historique des principaux châteaux, grottes et mausolées de la Belgique*, Bruxelles 1821, in-8°, notice qu'il eût été aisé de rendre plus piquante et plus instructive. Il semble que c'est en partie d'après les renseignemens qu'elle contient que M. Arthur Dinaux a rédigé pour la septième livraison des *Archives du nord de la France* (pp. 543—456), une description du château de Bel-Oeil, appelé *Bailleul* dans les anciens actes, et dont le chanoine P. Wouters avait dans son cabinet une vue à la

(¹) Il s'agit, comme nous avons déjà eu soin de le faire remarquer, des premières éditions de ses chorographies, lesquelles sont ornées de planches grossières, mais qui présentent pourtant quelque intérêt, telle est celle des *halles* à Louvain, qui n'ont que le rez-de-chaussée, celle du château de Bouchout, etc.

(²) *Choix des monumens, édifices et maisons les plus remarquables du Royaume des Pays-Bas*. Voyez *Annales Belg.*, tom. I, 173-178. On publie en ce moment à Paris : *Habitations des personnages les plus célèbres de France depuis 1790 jusqu'à nos jours, dessinées d'après nature par Aug. Regnier et lith. par Champion*.

(³) *Collection de plans, coupes, élévations, plafonds, etc., des principaux monumens*

plume par F.-J. de Rons, fort habile en ce genre de dessins ⁽¹⁾.

Les plus anciens livres d'architecture publiés par des Belges, que nous connaissions, sont les ouvrages de Jean Vredeman, frison qui florissait en 1563 ⁽²⁾; les traductions flamandes de Vitruve et de Séb. Serlio, par P. Coecke d'Alost, peintre ordinaire de Charles-Quint et de Marie de Hongrie; les règles de maçonnerie selon les cinq ordres d'architecture, par le même, à Anvers, 1549, avec des planches en bois et l'explication en flamand, in-fol. Il traduisit aussi Serlio en français, du moins les quatre premiers livres ⁽³⁾.

L'architecture et la mécanique hydrauliques se rapportent à la première partie. Cependant nous ajouterons ici, par forme de complément ⁽⁴⁾, qu'en 1434 les échevins de Gand affermèrent

Architecture hydraulique.

d'architecture et de sculpture de la ville de Bruges, depuis le XIV^e jusqu'au XVII^e siècle. Bruges, Bogaert-Dumortier, 8 liv., in-fol. Voyez *Archiv. philol.*, I, 264. Cet ouvrage est dédié à M. Falck, homme d'un mérite éminent et qui a laissé de durables souvenirs en Belgique.

⁽¹⁾ On peut consulter le catalogue des estampes et dessins de Wouters, pp. 298-300. Bruxelles 1797; in-8° de 388 pp.

⁽²⁾ *Architectura oder Bawn der antiquen auss den Vitruvius... durch Joh. Vredeman Friesiæ inventor a 1577.* Antv. G. Smits, in-fol.

⁽³⁾ Paquot, II, 664.

⁽⁴⁾ La liste que nous avons donnée des ouvrages relatifs aux inondations de notre pays doit s'augmenter des suivans :

— Jac. Van Oudenhoven, *Ingebroken alblæssir-waert in Zuydt-Hollandt.* Dordrecht, 1659, in-16. — 2^e éd. Leiden, 1741, in-12, augm.

— A. Bogaert, *De kersvloedt van den jare 1717, vermengt met de gedenkwaardigste vlooden sedert den algemeenen.* Amst. 1719, in 8°. A la fin un tableau des pertes en maisons, hommes, bestiaux, embarcations, par localités.

— *Diluviana of Daghuysen der Nederlandsche waternooden van het jaar 793 tot*

Moulins à eau.

une partie de l'étang dit *schepenen vivere* à un nommé Arnould Lammens, à condition qu'il ferait creuser un canal sous la digue de Brabant, à l'usage d'un moulin à eau, servant à aiguiser les armes blanches (*eenen slypmeulen*), moulin qui, en 1552, fut approprié à fouler des draps : il sert de nos jours à la fabrique du papier ⁽¹⁾.

Un acte du 15 décembre 1455 mentionne la construction, dans la même ville, d'un moulin à faire de la drèche (*mout-meulen*) ⁽²⁾; je trouve dans les archives de Louvain qu'un pareil moulin y fut construit en 1364, au mois d'avril. Un moulin à moudre des écorces y fut construit en 1352.

Moulins à vent.

Tous ces moulins étaient mus par la force de l'eau, espèce d'agent employé à une plus haute ancienneté que le vent. Quant aux moulins de cette dernière sorte, ils ont été connus en Belgique

deesen laatsten van den 25 nov. (decemb.) des verledere jaars 1717. Amst. 1718, in-8o de 15 pp. La dédicace est signée Lud. Smids.

— *Aanhangsel van eene historisch beschrijving van duure tijden en hongersnoden, en wel voornamentlijk een naaukeurig vervolg der waterfloeden die ons lieve vaderland in 't laast van den jaare 1740 en in beginne van dit jaar 1741, zo jammerlijk gestroffen hebben. Amst., 1741, in-12, fig.*

Notre histoire hydrologique a été tracée par P.-J. Heylen dans un mémoire couronné par notre Académie, en 1774, sous le titre : *Commentarius præcipuos Belgicæ hodiernæ fluvios breviter describens, ac eorumdem alveorum mutationes operasque ad Caroli-Quinti sæculum usque, cum ad ampliandum navigationem, tum ad eos diversis civitatibus jungendos, subinde susceptas exhibens*, in-4o.

Un manuscrit, possédé par M. Schayes, et qui contient la relation de tout ce qui concerne le canal de Louvain, m'apprend que la Dyle fut entièrement canalisée jusqu'à Wavre en 1650, mais qu'il n'y passa qu'un seul bateau.

⁽¹⁾ Diericx, o. c., II, 444-445.

⁽²⁾ Ib., 456.

aussitôt après leur introduction en Europe par les croisés (¹). On s'étonnera peut-être que des conquérans farouches et ignorans soient signalés pour d'heureuses innovations ou d'habiles perfectionnemens dans les arts et l'industrie. Comme les armées des croisés se recrutaient dans toutes les classes, il s'y trouvait force artisans qui ont pu observer les objets les plus en rapport avec leurs travaux habituels. Et d'ailleurs, l'établissement des princes latins dans l'Orient y aura attiré une foule d'européens que l'amour du gain ou le besoin auront formés aux arts de l'Asie; enfin des chrétiens prisonniers auront pu faire un apprentissage forcé dans certains métiers dont ils auront appris ensuite les procédés à leur patrie. Quoi qu'il en soit, il est incontestable que les croisades, funestes à bien des égards, ont rendu au commerce, à l'industrie et même à la liberté, des services immenses qu'elles n'avaient point pour but. Mais les destinées humaines ne s'accomplissent pas moins par des influences indirectes que par des moyens immédiats.

Le tableau chronologique suivant (²) pourra faire juger des

(¹) Platine a remarqué que le pape Célestin III, qui vivait en 1191, a déclaré les moulins à vent, alors nouveaux, sujets à la dîme. Du Cange, *Gloss.*; *Dict. de Trévoux*; Timmermans, *Mém. couronné en 1829*, p. 1. Ce dernier auteur n'a pas dit que dans les *Mémoires de Trévoux*, 1712, p. 2176, il y a une dissertation sur les proportions, les figures et le nombre des ailes des moulins à vent verticaux. — Avant la date marquée par Platine, on trouve qu'il est question de moulins à vent. Mabillon cite un acte de l'an 1105 où il en est parlé. *Annales Ord. S. Benedicti*, v. 474. Voyez *Remarques sur les époques de plusieurs inventions du moyen âge*, adressées au *Journal des Savans* par Leprince, le jeune, empl. à la bibl. du Roi à Paris, et insérées dans l'*Esprit des Journaux* de juin 1782, pp. 267—371.

(²) Depuis plusieurs années l'Académie demande des descriptions des anciens mo-

progrès de notre architecture et de notre existence sociale en général. C'est à partir du treizième siècle que les progrès sont les plus sensibles. Le dix-septième siècle devait y mettre un terme.

Observations.

Mais avant tout, j'emprunterai à M. Charles Magnin ⁽¹⁾, une observation aussi juste qu'ingénieuse. Il en est des œuvres de l'architecture et de la statuaire au moyen âge comme des épopées religieuses des siècles primitifs. Tous ces grands monuments sont sans nom d'auteur. C'est que ce ne sont pas des ouvrages individuels, mais des œuvres sociales auxquelles plusieurs générations ont mis la main. A peine si du onzième au treizième siècle, un ou deux noms de statuaires (*et d'architectes*) nous sont parvenus ⁽²⁾; en effet durant cette période, il n'y eut point d'artistes, point d'individus : il n'y eut que des abbayes, des confréries, des monastères, où l'on mettait en commun non-seulement sa vie, ses biens, ses espérances terrestres, mais ses pensées, son âme, et qui le pouvait, son génie.

Nous ajouterons qu'il semble y avoir eu dans l'architecture du moyen âge un but d'éducation pour les masses, quelquefois une intention satirique. Ainsi, encore au quinzième siècle, sous le premier point de vue, l'hôtel-de-ville de Louvain offrait

numens élevés dans nos provinces. Jusqu'ici elle n'a encore reçu qu'une seule réponse, mais où la question n'est pas même effleurée (1833).

⁽¹⁾ *La Statue de la reine Nantchild et, par occasion, des révolutions de l'art en France au moyen âge. Revue Univ.*, liv. X, pp. 204 — 221.

⁽²⁾ On a pu s'assurer par ce qui précède et on se convaincra par ce qui va suivre, que cela n'est pas tout-à-fait exact.

l'histoire sainte dans ses reliefs, et le peuple y lisait en quelque sorte sa foi politique et religieuse formulée en pierre, et en caractères intelligibles même pour l'ignorance. Ainsi sous le second rapport, les images obscènes qui se remarquent dans beaucoup de monumens sacrés paraissent être la censure des mœurs monacales par le clergé séculier. Le dessein d'enseigner est clairement indiqué dans ces mots de Dom Ruinart sur *Grégoire de Tours* : *Ecclesiarum ornamenta non in uno loco recens et Gregorius... picturas quæ non minus fideles, potissimum idiotas erudirent quam ornarent templa* ⁽¹⁾.

(1) Les dates de l'achèvement des voûtes, constatées par des inscriptions authentiques, doivent rendre très-circonspect dans les jugemens à porter sur les édifices dont on peut fixer le commencement. Environ trois siècles séparent celui de l'église de St.-Rombaud de son couronnement. C'est à de pareilles circonstances qu'il faut faire attention quand on veut prononcer sur l'architecture d'une époque déterminée. En général, il ne nous reste pas de monumens *purs*, c'est-à-dire, arrivés jusqu'à nous tels qu'ils avaient été construits primitivement; et, par exemple, telle église recouverte d'abord d'un plafond en charpente, ne fut voûtée que long-temps après. Que dire, en outre, des réparations, des changemens ou des reconstructions nécessités par le délabrement, les incendies et d'autres accidens. Gramaye, en parlant de l'église de St.-Donat, à Bruges, fondée au X^e siècle, fait cette remarque qui confirme ce que nous venons de dire : *Fornices templi medios et concamerationem operosam alibi vix sesqui seculi esse judicant artifices, indicant operæ*. Il s'exprime ainsi au commencement du XVII^e siècle.

TABLEAU

Des Édifices les plus célèbres de la Belgique, jusqu'au XVII^e siècle.

112

SUR LA STATISTIQUE ANCIENNE

EMPLACEMENT de CHAQUE ÉDIFICE.	LEUR DATE.	LEUR DÉSIGNATION.	REMARQUES.
BRUGES	IX siècle.	Fondation de l'église St-Donat	Cette église n'existe plus, quoiqu'en dise M. Dewez dans son <i>Dict. géogr.</i>
GAND	867	Vieux-Bourg, <i>Petra-Comitis, 's Graven Casteel</i>	Gr. dans Sanderus et dans Butkens.
SOIGNIES	Vers 965	Brunon, archevêque de Cologne, restaurateur des monastères détruits par les Normands, fait flanquer l'église nouvellement rebâtie de tours dont quelques-unes subsistent encore, selon la tradition.	
LOUVAIN.	Vers 1000	Fondation de l'église de St.-Pierre.	Elle fut brûlée en 1373 et 1458 ou 1456.
BRUXELLES.	Vers 1010	L'église Sts.-Michel et Gudule est fondée.	Intérieur peint par Noël et Nicolié. Catal. de P.-J. de Marneffe, n° 217.
LIÈGE	1014	L'évêque Baudri commence le monastère et l'église St-Jacques, achevée par Wolbodon.	En 1833 le Gouvernement a accordé des fonds pour restaurer cet ancien édifice.
LIÈGE	1015	Baudri fait la dédicace de l'église St.-Lambert, rebâtie par Notker	Voy. dans l'Appendice une relation de l'incendie de cet édifice en 1187. Elle en présente en même temps la description.
NAMUR	Vers 1047	L'ancienne église de St.-Aubin qui subsista jusqu'en 1750.	
TOURNAY	1110	Le chœur de l'église cathédrale Cet édifice a dû subir par la suite plusieurs changements, comme, par exemple, lorsqu'on y mit des vitraux peints, etc.	Lith. par Dewasme et par Jobard.
GAND	Vers 1120	Une partie considérable de l'église St.-Nicolas est brûlée et rebâtie presque aussitôt après.	Gr. dans Sanderus, lith. par Jobard.

BRUGES	1120 — 1185 . . .	L'église Notre-Dame	Gr. dans la descript. de Beaucourt de Noortvelde qui corrige la chronologie de Gramaye.
MALINES Vo. le plan de Malines en 1568, dans la <i>Belg. pittoresque</i> , 3 ^e et 4 ^e liv.	XII ^e —XV ^e siècles.	L'église St.-Romband L'enceinte du chœur semble avoir été terminée au commencement du XIII ^e siècle. Une partie des voûtes fut achevée en 1451. <i>Van Gestel</i> , 44; celles de la grande nef le furent en 1487, <i>Ib.</i> 45 (1).	Gr. dans Van Gestel, gr. par Jos. Hunin. La tour, dessinée par J. B. De Noter, a été exposée à Gand, au salon de 1823, n ^o 343.
GAND	Vers 1171 Selon les uns, ou 1313 selon les autres.	Le beffroi	Gr. dans Sanderus, <i>Flandr.</i> , I, 200. Voy. la discussion de M. Diericx relative au plan gravé par M. De Bast dans son <i>Recueil d'antiquités</i> , p. 62; <i>Mémoires sur la ville de Gand</i> , II, 58 et suiv.
GAND	1181	Porte ou donjon du Bourg existant encore aujourd'hui	Gr. dans Sanderus, I, 168, et dans Butkens. Voy. De Bast, <i>Recueil d'antiq.</i> , 2 ^e éd., p. 54; lith. par Dewasme.
BRUXELLES	1226 — 1273 . . .	Église actuelle de Ste.-Gudule	Gr. dans Van Gestel, Sanderus, Erycius Put.; lith. par Simonau, peinte par Jean Van Orley, au Musée de Bruxelles.
GAND	1228 Ou 1274 selon Van Vaernewyck.	L'église St.-Bavon, fondée en 941, est reconstruite	Gr. dans Sanderus, I, 239, peinte par P. F. De Noter; <i>Ann. du salon de Gand</i> , 108; lith. par Dewasme. Le feu se mit à cette église en 1641, ce qui donna à Egidius Burgundius sujet de publier : <i>Fons D. Bavonis incendium</i> , Gandavi, 1642, in-4 ^o .
GAND	1228	La Vieille-Halle.	
BRUGES Voyez le plan de cette ville fait en 1562 par Marc Gérard, peintre et sculpt., en 10 feuilles.	1230	Commencement de la tour Notre-Dame. Elle ne fut terminée qu'en 1297. L'aiguille a été rebâtie vers 1524.	Gr. dans Sanderus, lith. par Dewasme.
AUDENARDE	1234, le 12 mars . Et non pas 1110 comme il est dit, 1 ^{re} liv. de de la Coll. de Dewasme.	L'église de Pamele, bâtie par Arnulphus de Bincho ou Arnoult de Binche . . .	Lith. par Jobard et Dewasme. <i>Le Messager des sciences et des arts</i> , nov. et déc. 1825, pag. 424 — 439, contient une notice sur ce monument, par M. D. J. Vander Meersch.

(1) Valerius, pag. 21, dit, sous l'année 1451, que le chœur et d'autres parties avaient été bâtis presque entièrement du produit des indulgences accordées par les papes Martin V et Caliste III, à l'occasion du jubilé. Au lieu de bâtir, *gebouwt*, il faut lire sans doute *réparé, achevé, embelli, fermé*.

EMPLACEMENT de CHAQUE ÉDIFICE.	LEUR DATE.	LEUR DÉSIGNATION.	REMARQUES.
ANVERS	1252—1424. . .	L'église Notre-Dame (1) Le chœur fut bâti en 1521 et le maître-autel en 1624. L'église, à l'exception du chœur et de la tour, ayant été brûlée en 1533, fut restaurée l'année suivante avec plus de magnificence. L'année 1566 fut marquée par les devastations des iconoclastes.	Corn. Graphæus a publié en vers : <i>Conflagratio Templi D. Mariæ Antv.</i> 1534. Gr. dans Scribanus et dans le <i>Magasin pitt.</i> , n° 9; peinte plusieurs fois par Peter Neefs. Un intérieur de cette cathédrale peint par lui, se voit au Musée de Bruxelles; un autre intérieur, par le même, est au Musée de Paris, n° 577.
BRUXELLES	1288	Église du Sablon.	
BRUXELLES	1300?	On commence le palais de la Vieille-Cour brûlée.	
LOUVAIN	1317	Les Halles.	
HALLE	1341—1409. . .	L'église.	
YPRES On a un plan d'Ypres fait en 1500 en 21 feuil. Voy. Cat. de Hye-Schoutheer, n° 1068 bis.	Vers 1342	L'hôtel-de-ville	Gr. dans Sanderus et Paquet-Syphorien; lith. par Dewasme.
BRUXELLES	1346	Guillaume de Duvenvoorde fait bâtir un hôtel et une chapelle qui ont passé depuis à la maison d'Orange-Nassau et sont devenus la nouvelle cour, en 1731.	Vers 1502 Engelbert, comte de Nassau, fit agrandir et achever cet hôtel ou palais.
BRUXELLES	1352	La halle au blé sur l'emplacement qui a retenu son nom.	
BRUGES	1358	L'église St.-Sauveur, consumée par un incendie, est rebâtie	Gr. dans Sanderus.
BRUGES	1364 Dans la Coll. Dewasme on marque le XVe siècle.	Halles publiques et leur belle tour . .	Lith. par Dewasme et Jobard.
LOUVAIN	1375	Le magistrat fait rebâtir le <i>Château-César</i> . Les uns croient que ce château qui n'existe plus, fut bâti vers 885, d'autres par l'empereur Arnoul, vers 895. M. Impens qui y fit bâtir un moulin en 17... dit dans une note MS. que les fondemens qu'il découvrit et les fragmens de colonnes en pierre bleue, lui ont donné la conviction que c'était une construction romaine. <i>Notes de l'Académie de Bruxelles</i> .	Gr. dans Butkens, Cantillon, Juste-Lipse; lith. par Dewasme.
VILVORDE	1375	Le duc Wenceslas fait construire le château remplacé aujourd'hui par la maison de correction	Gr. dans Cantillon.

		colonne en pierre bleue sur des colonnes en cor- victes que s'était une construction romaine. M. de l'Empire s'y reconnaît.	
VILVORDE	1375	Le duc Wenceslas fait construire le château remplacé aujourd'hui par la maison de correction	Gr. dans Cantillon.
BRUGES	1376	L'hôtel-de-ville	Gr. dans Sanderus.
GAESBEKE	30 avril 1388 . . .	L'ancien château de cette terre est dé- truit de fond en comble par ceux de Bruxelles, pour venger l'assassinat d'Éverard T'Serclaes; quelque temps après, Philippe de Hornes fait con- struire au même lieu un autre château dont une partie fut brûlée en 1560. Jean de Renesse, mort à Paris en 1658, le fit réparer	Lith. par Jobard; gr. dans Le Roy et Can- tillon, etc.
BRUXELLES	1401	On commence la construction de l'hôtel- de-ville, pour lequel on avait déjà dès l'an 1380 acheté et abattu des maisons. Il ne fut achevé qu'en 1442. La tour a 364 pieds. En 1445 on la surmonta de la statue de St.-Michel en cuivre doré, haute de 17 pieds. L'architecte se nom- mait Van Ruysbroeck (1). Jusqu'en 1446 la <i>Maison du Roi</i> servit d'hôtel- de-ville	Gr. dans Erycius Puteanus, <i>Br. Sept.</i> , dans Paquet-Syphorien, ainsi que dans le <i>Parallèle des édifices anciens et mo- dernes</i> , par Durand et Legrand. Celui- ci donne à l'architecture de cet édifice le nom de <i>Saxonne</i> ? lith. par Simonau. M. Lemayeur a tort de dire que la tour ne fut commencée qu'en 1448. <i>La Gloire Belg.</i> , II, 113. En 1505 les magistrats d'Audenarde, voulant faire construire un nouveau beffroi, chargèrent Jean Vander Eecken, architecte de Bru- xelles de dresser deux modèles du beffroi de cette ville.

(1) Quand Louis XV visita la cathédrale d'Anvers en 1747, *C'est un bijou*, s'écria-t-il, *que je voudrais avoir dans mon cabinet*! Ce mot, rappelé fort à propos par le commissaire du Pouvoir exécutif en 1796, sauva ce temple magnifique des dévastations révolutionnaires: *J'ai mis en vente*, écrivit-il à Paris, *j'ai mis en vente le bijou de Louis XV et personne n'a osé en chérir*. Rottiers, *Itinéraire de Tiflis à Constantinople*, 315.
(2) Regnard, dans son voyage aux Pays-Bas, raconte que l'épithaphe de cet architecte *italien* (?) portait, qu'après que cet édifice fut terminé, il se pendit de désespoir parce qu'il s'aperçut qu'il n'avait point placé cette tour dans le milieu du bâtiment. M. Paquet-Syphorien (II, 27), qui cite mal Regnard, a raison de dire que cette épitaphe est introuvable et que le conte est absurde. Il est vrai toutefois que la grande porte n'est pas au milieu de la tour, chose qu'un écolier aurait évitée. On raconte encore que les fondemens de cette maison-de-ville n'ont pu être établis que sur des cuirs de bœuf, parce que le sol était marécageux.

EMPLACEMENT de CHAQUE ÉDIFICE.	LEUR DATE.	LEUR DÉSIGNATION.	REMARQUES.
GAND	1406	Jean Thierry de Steenhoukefelde reconstruisit à neuf une partie de la tour de l'église St.-Nicolas, à laquelle on fit de nouveaux embellissemens en 1582 et 1623.	Gr. par Jos. Hunin. Voy. <i>Bibl. des antiq. belg.</i> , I, 218—222.
ANVERS	1422 — 1518 . . .	La tour de l'église Notre-Dame, bâtie sous la direction de Jean Amelius, architecte étranger, et de Jean Apelmans, architecte flamand (') Un carillon y a été placé en 1540.	
GAND.	1425	La nouvelle halle.	
GAND.	1429	Liévin Boonen et Jean Collins renouvelèrent presque entièrement l'église de St-Nicolas.	
YPRES	1434	La tour de la cathédrale, construite par Martin Utenhove.	
LOUVAIN.	1434	Construction du nouveau chœur de l'église de St-Pierre	Tiré d'un MS. des arch. de la ville.
GAND	1440	On commence la nouvelle tour carrée de l'église St-Michel qui devait avoir 400 pieds de hauteur et qui n'a pas été achevée	Gr. dans Sanderus, peint par de Noter, père, salon de Gand, 1832, n° 80. <i>Messenger des Sciences et des Arts</i> , 1833, pag. 173.
BRUXELLES	1440	Plusieurs maisons des corps de métiers sont construites sur la grande place .	Aucune ne subsiste.
MONS.	1440 — 1443 . . .	L'hôtel-de-ville	Lith. par Dewasme et Jobard.
BRUGES	1444	Pierre Adorno de Gênes fait construire l'église de Jérusalem	La tradition est que cette église est calquée sur le temple même de Jérusalem, et que pendant qu'on la construisait, le fondateur qui avait été à la Terre-Sainte, y retourna pour y vérifier certains détails que sa mémoire lui retraçait infidèlement.
GAND.	1445	Nouvelle église St.-Michel dont la partie occidentale ne fut construite qu'en 1480.	Peinte par J.-J. Wynants, salon de Gand, 1832, n° 81.

GAND.	1445	Nouvelle église St.-Michel dont la partie occidentale ne fut construite qu'en 1430.	Peinte par J.-J. Wynants, salon de Gand, 1823, n° 349.
LOUVAIN.	Vers 1450 Selon <i>Divæus</i> , <i>Lips.</i> ; 1439 dans la 5 ^e liv. de Dewasme; 1448 selon <i>Gramaye</i> , et <i>Gramaye</i> a raison. Je lis en effet dans les archives de Louvain, que la première pierre de l'hôtel-de-ville fut posée le jeudi après Pâques 1448. Tout ne fut entièrement terminé qu'en 1463.	L'hôtel-de-ville.	Gr. d'après De Noter; gr. dans Paquet-Syphorien; lith. par Jobard, Dewasme et Simonau fils. <i>Voyez</i> ce que nous avons dit de cet édifice dans le <i>Journal des Séances</i> .
MALINES.	1452 Et non 1453 comme dans Van Gestel, 43. On cessa le travail en 1513, <i>Palerius</i> , XL.	La tour de St-Rombaud Elle fut entièrement achevée en 1513, Van Gestel, 45.	Gr. dans Van Gestel, et d'après De Noter, par Jos. Hunin, graveur à Malines; lith. par Simonau.

(*) Au mois d'août 1774, le sieur Lunden, trésorier-général de la ville d'Anvers, chargée J.-B. Wouters, maître tailleur de pierres, de prendre exactement les dimensions de cette tour. En voici le résultat copié sur son rapport manuscrit :
« Dat de metinge langs de 622 trappen onderworpen is aen orreur, nyt dien dat deselve verschillende zyn van hoogde, het gene waerschyynlyk is geschiet om den contour van de selve te conserveren, dus dat de metinge door my is gedaen van het sop van den haen tot aen den grond van de kleyne niche, welkers hoogde van aldaer is als volgt :

	VOET.	DUYM.
Den haen is hoog.	3	»
Breed 4 voeten, weegd 48 ponden.		
Het kruys is hoog.	10	3 $\frac{1}{2}$
Breed 5 voet 9 duym.		
Den vergulden bol onder het kruys is hoog.	1	9
In de circumferentie 5 voet 7 duym.		
Van onder den bol tot aen de soogenaemde tafel ofte scheyve ende van daer tot aen den grond van de kleyne niches, wessende de plaetse alwaer moet gestelt worden de stellagie buyten den thoren, word bevonden eene hoogde van	38	»
NOTA. De tafel ofte scheyve heeft in circumferentie 17 voet 8 duym.		
Van de voorchr. niches gemeten met een afdaelende loot tot op de ballustrade van de kleyne gaelderde ende hetselve aldaer op den waeterpas gestelt zynde, word bevonden een hoogde van	12	1
Van de voorsch. kleyne gaelderde tot op den grond der groote gaelderde op deselve maniere gecalculeert, word bevonden.	57	6
Van den grond der groote gaelderde tot op den grond van de gaelderde van den weyser	87	7
Van aldaer tot op de soogenaemde Vierde Camer	65	8
Van de Vierde Camer voors. alwaer de opengaende vallen beginnen tot op den grond van de kerke, met het zelfde loot gemeten, worden bevonden.	154	10
Dus dat de geheele hoogde van den thoren in sig begrypt.	431	$\frac{1}{2}$

Foppens, *Hist. episc Antv.*, pag. 93, dit de cette tour : *Altitudinem habet 466 pedum, comprehensâ cruce que ad 15 pedes protenditur.* Mais, comme on le voit, la différence est peu de chose. Il semble au surplus que l'exactitude est du côté de J. B. Wouters. L'Annuaire du Bureau des Longitudes place la tour d'Anvers parmi les points les plus élevés du globe. Virgile de Bologne, qui a fait en 1565 un plan d'Anvers, reproduit par M. Willems, dit : *Turris Virginis matris fano imposita, que in altitudine habet CCCCXI gradus, additis pedibus circiter L, est velut totius urbis punctus (?)*, quo omnis in omnem partem dirigitur prospectus. L'Annuaire de l'observatoire de Brux. porte 120 mètres.

EMPLACEMENT de CHAQUE ÉDIFICE.	LEUR DATE.	LEUR DÉSIGNATION.	REMARQUES.
BRUXELLES	1452	Philippe-le-Bon fait agrandir et embellir le palais de la vieille cour, brûlé en 1731, et entièrement détruit en 1777 et 1778.	Vues diverses dans les <i>Troph. de Brabant, Brux. septenaria</i> ; l' <i>Entrée de la Reine-mère</i> ; les <i>Délices du Brabant</i> , etc. Voyez <i>Mémoire sur le séjour de Louis XI aux Pays-Bas</i> , pag. 12, et <i>Archives philol.</i> , I, 91.
LOUVAIN	1458—1507. . .	Après un incendie, l'Eglise St.-Pierre est rebâtie. On jeta en 1459, le 21 mai, les fondemens de la grande tour. <i>MS. cité.</i>	Gr. dans Van Gestel.
MONS.	1460, 13 mars.-1589.	L'Eglise de St.-Waudru, bâtie par l'architecte Jean Dethuin et son fils. .	Voyez dans les <i>Archives du nord de la France</i> , tom. II, pag. 56-61, une notice sur ce monument. Le jubé qui séparait le chœur de la grande nef fut commencé en 1561 par un italien qui décéda dix ans après, et fut achevé par Jacques de Brucque (ou de Breucq), natif de Mons. <i>De Boussu</i> , 152.
GAND	26 mai 1462. . .	On pose la première pierre de la tour de St.-Bavon, haute de 271 pieds 8 pouces de Gand. Jean Van Somere, architecte de la ville de Gand, la surmonte d'une croix en 1535	Gr. dans Sanderus.
GAND	1481—1622. . .	Hôtel-de-ville qui n'a jamais été achevé sur le même plan; Jean Stassens y exécuta différens travaux vers 1516, sous la direction de Laurent De Vaddere. Stassens eut pour successeur Juste Pollet	Gr. dans Sanderus.
LOUVAIN.	1507	On jette les fondemens de la nouvelle tour de l'église de St.-Pierre, ruinée en 1570 et 1578 et enfin en 1604. .	En 1820 M. C. Janssens, peintre septuagénaire exposa au salon de Gand l'élévation du portail de l'église de St.-Pierre, tel qu'il était en 1606, extrait d'un dessin original datant de 1400. Voyez l'ouvrage de M. Goetghebuer.
LIÈGE	1508	Le palais du prince-évêque	Lith. par Jobard.

LIÈGE	1508	Le palais du prince-évêque	Lith. par Jobard.
BRUXELLES	1518	La maison située sur la place et dite <i>Broothuys</i> ou <i>Maison du Roi</i> , laquelle existait déjà en 1131, puisque le pape Innocent II y fut reçu, est rebâtie en pierre de taille.	
BRUXELLES	1520	Tour de l'église paroissiale de St.-Géry. Elle fut achevée seize ans après.	
BRUXELLES	1525	L'archiduchesse Marguerite fait commencer la belle chapelle gothique de l'ancienne cour, terminée en 1553 et détruite en 1778.	
AUDENARDE	1525 — 1535 . . Et non pas 1540 comme dans la 7 ^e liv. de la Coll. de Dewasme.	L'hôtel-de-ville, bâti sur les dessins de Henri Van Pé, architecte de Bruxelles, et sous la direction de Guill. de Ronde. On consulta aussi Rombaud Van Gansdaele, dit Kelderman, de Malines, architecte général de Charles-Quint	Peint par O. F. Poelman et P. Simonaur, gr. dans Sanderus, dans les recueils de Durand et de Goetghebuer; lithog. par Jobard, Dewasme et Simonaur; Voyez dans le <i>Messenger des Sciences et des Arts</i> , 3 ^e et 4 ^e livr., 1829, pag. 65 — 102, une curieuse notice par M. D. J. Vander Meersch.
AUDENARDE	1531 — 1534. . .	Portail de la salle collégiale sculpté par Paul Vander Schelden.	
ANVERS	1533	La bourse, brûlée le 22 février 1583 et rebâtie aussitôt	Gr. dans Scribanus, lith. par Jobard.
BRUXELLES	1535	On place une horloge avec son cadran et un carillon dans une des tours de l'église de Ste-Gudule.	Les carillons sont un ornement caractéristique de nos clochers. Les Jacquemars au contraire sont rares aux Pays-Bas : celui de la cathédrale de Cambrai s'appelait <i>Martin</i> ; celui de l'église St.-Gertrude à Nivelles, s'appelle <i>Jean de Nivelles</i> . Il y en a un dans l'église du Sablon à Bruxelles. M. De L'Aulnaye, en son édit. de <i>Nabelais</i> , 1-23, III, 91. dit en avoir vu un dans l'église des Grands-Carmes de la même ville, qui, pour frapper l'horloge, se servait de son phallus.

EMPLACEMENT de CHAQUE ÉDIFICE.	LEUR DATE.	LEUR DÉSIGNATION.	REMARQUES.
BINCHE	. . . " . . .	Le palais de Mairie, reine de Hongrie, bâtie par Jacques de Breuck le vieux, de Mons	Voir <i>De Clade Hannonia et Binchio ab- sesso a Delphino et Duce Aureliano Regis Galliarum filiis, carmen tu- multuarium, ad D. Dominum Lambien- sem et Bronionsem, autore PETRO PHIL- LICINO. Antv., 1543, in-4^o, 4 feuillets.</i>
MARIMONT	Vers 1539 ou 1540. (Dans la <i>Gloire Belgi- que</i> , I, 302, une faute typogr. a fait mettre 1440.)	Le château de Marie de Hongrie, con- struit par Jacques de Breuck le vieux, architecte montois; reconstruit après avoir été démoli au XVI ^e siècle, fut livré aux flammes en 1794	Représentation du parc et du château par Dionis Van Alsloot, ornée de quan- tité de petites figures par Antoine Sallaert. Au Musée de Bruxelles. Ce ta- bleau est postérieur à l'année 1554, où Henri II, pour se venger de l'incendie de Tolembrai, fit détruire les palais de Marimont et de Binche. C'est dans ce château qu'Albert et Isabelle signè- rent, en 1611, l' <i>Édit perpétuel</i> .
BOUSSU	1539	Château construit par Jacques De Breuck le vieux	Ce château a été reconstruit par Maurice Gabriel de Caraman, propr. actuel.
ANVERS	1557	La maison anséatique.	Gr. dans Scribanus.
ANVERS	1560 La première pierre fut posée 27 février.	L'hôtel-de-ville construit par Corneille De Vriendt, dit <i>Floris</i>	Peint en 1643 par David Teniers le jeune; gr. dans Scribanus, dans Jacob Bo- chius, <i>Histor. narratio</i> , etc., et <i>De- script. publ. gratul.</i> , etc., dans Fop- pens, <i>hist. episc.</i> , Antv.; dans Mich. Aitsingerus, <i>de Leone Belgico</i> ; dans Paquet-Syphorien, etc.
LUXEMBOURG	1563	Le Palais-Mansfeld	Description dans Bertholet, VIII, 179 - 186.
BRUGES	1576	La cour du Franc est réparée et ornée .	Gr. dans Sanderus, II, 36.
MALINES	1596	Le palais de l'archevêque.	
MONTAIGU	1609, 2 juillet .	L'église Notre-Dame, sous la conduite de W. De Coeberger, architecte des archiducs Albert et Isabelle	Gr. dans Sanderus, <i>Chor. Sacr. Brab.</i>

MONTAIGU	1609, 2 juillet .	L'église Notre-Dame, sous la conduite de W. De Coeberger, architecte des archiducs Albert et Isabelle . . .	Gr. dans Sanderus, <i>Chor. Sacr. Brab.</i>
------------------	-------------------	---	---

Anciens monumens dont la date n'est pas marquée ci-dessus faute de renseignemens précis.

L'église St.-Servais à Maestricht. — L'église Notre-Dame à Courtrai. — La tour St.-Julien à Ath. — L'église St.-Brice à Tournay. — L'église Ste.-Gertrude à Nivelles. — L'église de Huy. — Le château de Gaesbeke et celui de Tervueren près de Bruxelles. — Celui de Trazegnies dans le Hainaut. — Celui de Belœil. *Ibid*, rebâti par le bisaïenl du prince actuel. — Celui d'Argenteau dans la province de Liège. — Celui de Boussoit dans le Hainaut, rebâti par le marquis de Gages. — Celui d'Héverlé, près de Louvain, etc. — En résumé l'architecture dite gothique se montre avec sa grandeur et sa délicatesse au commencement du treizième siècle; le quatorzième et le quinzième sont témoins de sa splendeur et modifient son caractère. Alors un goût plus prodigue d'ornemens se fait apercevoir, jusqu'à ce qu'au seizième siècle tous les genres se confondent et que les vieilles règles s'oublient comme les vieilles mœurs.

Quelques architectes
célèbres.

Aux architectes nommés plus haut, il ne faut pas oublier d'associer Henri de Pas ou Paschen, d'Anvers, qui donna, en 1566, le plan de la bourse de Londres, construite en marbre de Rance, village voisin de Beaumont, en Hainaut, et détruite en 1666; ainsi que Pierre de Wit, de Bruges, qui, vers le milieu du seizième siècle, construisit à Munich le palais électoral. Olivier Bonorius, premier greffier du conseil ordinaire de Liège, au seizième siècle, était aussi fort versé dans l'architecture ⁽¹⁾.

Enfin, pour finir ce chapitre déjà trop long, je citerai encore Gillebert van Schoonebeke, architecte et spéculateur du seizième siècle, qui, de 1540 à 1555, construisit une multitude de maisons particulières à Anvers ⁽²⁾; Jacques de Breuck le jeune, de Mons, lequel y florissait en 1612; François Aguillon, né à Bruxelles en 1567, qui, en 1614, donna le plan de la maison professe des jésuites à Anvers; Jean Franquart, né à Bruxelles en 1577, architecte de l'archiduc Albert; et Balthasar Gerbier, né à Anvers en 1592, que Charles I^{er} appela à Londres et déterminait à s'y fixer.

§ III.

Après le soin de se construire une demeure, le premier est de la meubler.

(1) Villenfagne, *Mélanges de litt. et d'histoire*, 146, 162.

(2) Dans l'ouvrage intitulé *Onderzoek naer den oorsprong der plaetselyke namen te Antwerpen*, on a donné, pag. 133, son portrait lithographié et un détail des services qu'il rendit à la ville d'Anvers, d'après des papiers dont on trouve une copie, pp. 119 — 129, d'un MS. de la Bibl. de Bourg. qui a appartenu à M. F.-J.-J. Mols et marqué au dos : *Rubeniana*, tom. IV, in-fol.

M. le docteur Schmerling, qui s'est occupé avec succès de la ^{AMEUBLEMENT.} recherche des cavernes à ossemens fossiles de la province de Liège, a découvert dans quelques-unes des ossemens humains accompagnés de restes d'animaux de plusieurs espèces éteintes et de quelques fragmens de mobilier, qui dénotent l'état sauvage des habitans de cette partie de la Belgique, à une époque qui semble, au premier coup d'œil, dépasser de beaucoup tous les souvenirs, toutes les traditions de notre histoire et être bien antérieurs aux invasions des peuplades germaniques, quoique M. Desnoyers soit défavorable à l'opinion d'une ancienneté si reculée et appuie son sentiment de raisons solides et convaincantes. A Engis et aux Fonds-de-Forêt, M. Schmerling a recueilli plusieurs morceaux de silex taillés en prismes triangulaires aplatis, qui ressemblent beaucoup aux couteaux des Indiens. Dans les mêmes cavernes, il a trouvé des os façonnés en forme d'aiguille, de cornet, etc., et il conserve de la caverne de Chokier un fragment d'os taillé en forme triangulaire et percé par un bout. Cet os ressemble beaucoup à ceux dont quelques peuples s'ornent les oreilles et le nez ⁽¹⁾.

(1) M. Desnoyer a adressé à l'Académie des sciences de Paris, le 6 fév. 1832, quelques considérations tendant à prouver que les ossemens d'hommes et les débris d'art humain qu'on a trouvés dans certaines cavernes, surtout dans celles du midi de la France, y ont été laissés postérieurement au dernier cataclysme ou déluge, bien qu'on les trouve quelquefois, comme il est arrivé à M. Schmerling, réunis à des ossemens de mammifères d'espèces détruites. Ce savant attribue la découverte d'ossemens humains dans les cavernes à la coutume des peuples de race celtique, de serrer leurs grains dans des cavités souterraines et même de s'y réfugier au moment du danger. Tacite, ne dit-il pas aussi des Germains : « Ils sont dans l'usage de se creuser des souterrains, qu'ils couvrent et qu'ils chargent de beaucoup de fumier. C'est leur

Sous la période romaine, certains usages romains ont dû prévaloir, et notre intention n'est pas de compiler les ouvrages volumineux des antiquaires. Nous remarquerons seulement que le mobilier des simples citoyens, chez les anciens, n'était pas très-riche et que l'on peut en prendre une idée dans la fameuse scène des *Harangueuses* d'Aristophanes, où un honnête Athénien passe en revue tous ses meubles avant de les porter sur la place publique, afin de commencer le grand œuvre de la communauté des biens recommandée par les Saint-Simoniens de ce temps-là, ainsi que l'émancipation de la femme et d'autres folies qui n'ont eu quelque vogue de nos jours que parce que l'ignorance les réputait nouvelles ⁽¹⁾.

Nous nous étendrons un peu plus sur le moyen âge, parce que cette époque a été moins explorée. Les vrais documens à consulter, quand on a le courage de s'enfoncer dans ces poudreuses recherches, dont le public apprécie rarement les difficultés et les résultats, sont les testamens, les actes de partage, les inventaires, les miniatures des manuscrits, les anciens

asile l'hiver ; c'est le dépôt de leurs grains ; ils sentent moins dans ces lieux la rigueur des froids ; et, si l'ennemi vient, il pille ce qui est à découvert, au lieu que ces richesses secrètes et souterraines, ou lui échappent, ou, ce qui déjà même est un bien, exigent des recherches. » *De morib. Germ.*, XVI. Quant à l'imperfection des produits d'industrie humaine mêlés à ces os, il pense qu'il est facile de démontrer qu'à une époque voisine des conquêtes des Romains, les arts dans la plus grande partie de la Gaule, étaient encore à peu près au même degré. Suivant lui, les fragmens de poterie noire mal cuite, les haches de silex, les épingles, les peignes en os qu'on a retirés de certaines de ces cavernes, ne se distingueraient point, dans une collection, de ceux qui proviennent de fouilles faites dans un *tumulus*, au pied d'un *dolmen*, ou sur l'emplacement d'un ancien *oppidum*. *Rev. encycl.*, février 1832, p. 480—481.

(1) Voy. nos *Principes de logique*, Brux. 1833, in-8°, p. 143.

tableaux, les sculptures et les cabinets des curieux. Miræus transcrit une pièce de la première espèce qui est fort remarquable, et par sa date, et par son contenu. C'est le testament du comte Éverard, fondateur de l'église de Cisoing en 837, et qui avait épousé Gisèle, fille de Louis-le-Pieux et sœur de Charles-le-Chauve, circonstance propre à donner une haute idée de l'importance du personnage.

Ce qu'il possédait de plus précieux, et il ne s'épargne pas les détails, étaient ses armes, ses habits, ses livres et le parement de sa chapelle, qui semble avoir été fort riche. Les autres objets articulés formaient sa vaisselle, c'étaient :

- 1 *Urceus cum aqua* (argenteus?). Un pot à l'eau.
- 1 *Ciphus aureus*. Un gobelet d'or.
- 2 *Ciphi eburnei*. Deux gobelets d'ivoire.
- 2 *Ciphi cum cornu, auro et argento*. Deux gobelets en forme de corne, en or et en argent.
- 3 *Scutellæ argentineæ*. Trois écuelles d'argent.
- 5 *Cochlearia argentea*. Cinq cuillers d'argent.
- 2 *Garales argentei*. Deux jarres d'argent.
- 1 *Vas argenteum* ⁽¹⁾. Un vase d'argent.

Les autres ustensiles de ménage ne sont point inventoriés, sans doute comme trop communs. Voilà donc le gendre et le beau-frère de deux grands monarques qui se trouve ne posséder que cinq cuillers d'argent ⁽²⁾ !

⁽¹⁾ *Miræi dipl.*, I, 21.

⁽²⁾ Sur les cuillers, voir le Grand d'Aussy, *Vie privée des Fr.*, III, 178, et l'*Inventaire général du roi Charles V*, ib. 255—256

En 1171, Baudouin, comte de Hainaut, se croyant menacé de la mort, voulut, afin de pourvoir à son salut, rendre moins lourds certains droits dont il jouissait à Mons et à Valenciennes, et qui grevaient tous les habitans. En effet, il était d'usage dans ces villes que toutes les fois que les comtes de Hainaut y viendraient, et tant que durerait leur séjour, les matelas et les ustensiles de cuisine seraient fournis par les maisons des bourgeois et des autres personnes indistinctement. C'est pourquoi, du consentement desdites villes, Baudouin ordonna que les villes mêmes approvisionneraient le comte des matelas et des ustensiles de cuisine dont il aurait besoin. A Valenciennes, avec les autres vases, on devait fournir aussi les écuelles (*scutellæ*). Mons n'était point tenu de fournir les écuelles; mais le mayeur de la ville devait fournir un *seau* et le châtelain une *corde* pour le puits du château ⁽¹⁾.

M. Diericx a recueilli des fragmens d'actes du quinzième siècle, où il est question du mobilier des Gantois ⁽²⁾. On y voit un couteau monté en argent, un autre doré, six coupes d'argent dorées en dedans, des lits, sièges, tables, etc., en un mot rien de bien particulier. Un inventaire donné par M. J.-F. Willems est plus curieux. C'est celui du mobilier laissé par le curé de Notre-Dame à Anvers, décédé en 1377. La pièce est tirée des archives mêmes de cette église ⁽³⁾. L'original est en latin et M. Willems l'a traduit en français, en y joignant des notes qui ont le mérite

⁽¹⁾ Jacq. de Guyse, publié par le marquis de Fortia, XII, 21.

⁽²⁾ Mémoires sur la ville de Gand, II, 12, 13.

⁽³⁾ *Mengelingen van vaderlandschen inhoud*, n° 5, pp. 355—383.

d'expliquer le texte, ce qui n'est pas toujours le propre des notes. Les exécuteurs testamentaires déclarent dans cet acte qu'ils ont fait estimer les biens du défunt, suivant l'usage, par deux priseurs et une priseuse : *taxari fecerunt per discretos appreciatores et appreciatricem.....*

Les coupes d'argent sont hors de proportion avec le reste, les cuillers d'argent sont au nombre de neuf; on n'y trouve qu'un seul couteau (*cultellum*).

Ces coupes, ces grands verres en forme de calice, de cloche, de corne ou de hanap, avec ou sans pied, tantôt en argent, tantôt en or ou en vermeil, souvent en cristal rehaussé d'argent, ornés de couvercles ciselés, d'armoiries et de figures, étaient des souvenirs de famille, qui faisaient le principal ornement des dressoirs ou buffets qu'on étalait vaniteusement aux yeux de ses hôtes dans les jours de fête. Dans les rejoissances, dans les traités, dans les réconciliations, ils jouaient un des premiers rôles. Nous ne répèterons pas ici ce que nous avons dit ailleurs de la *santé de Ste.-Gertrude* ⁽¹⁾, et nous renverrons à K. Van Alkemade et à P. Vander Schelling, qui ont traité longuement de ce qu'on peut appeler *bibendi ritus* ⁽²⁾, ainsi qu'à M. J. d'Huyvet-

⁽¹⁾ *Archives*, III, I, 235, IV, 57.

⁽²⁾ *Nederlands displegtigheden, vertoonende de plegtige gebruiken aan den dis, in het houden van maaltyden en het drinken der gezondheid*. Rotterd., Ph. Losel, 1732—35, 3 vol. in-12, figg. — Dans les *Mélanges* de Maltebrun, on lit (III, 241—245) un article fort piquant sur la *Confrérie de la corne*, donné comme traduit de l'allemand de Kotzebue, et la chose est véritable. Mais Kotzebue s'était contenté de mettre en allemand, en y faisant quelques changemens fort légers, une dissertation de l'abbé Grandidier, qu'il s'est bien gardé de nommer, et qui l'avait insérée dans le *Journal*

ter⁽¹⁾; celui-ci a fait graver sa rare collection de vases et de coupes.

Brantôme, en racontant la mort du comte Maximilien de Buren, qui donna à ses derniers momens un spectacle que nous avons essayé de retracer ailleurs, dit que ce seigneur demanda à boire en *ce godet riche où il faisait ses grands carroux avec ses colonels, quand il estoit en ses bonnes; et de fait voulut boire à la santé de l'empereur son maître* ⁽²⁾.

Les plus recherchés de ces vases venaient d'Italie, et cet honneur lui appartenait de droit, puisqu'elle possédait à Gènes le verre des verres, le *Sangréal* de Joseph d'Arimathie. On lit ce passage singulier dans l'*Essay des merveilles de nature et des plus nobles artifices, par René François, prédicateur du roy*, unzième édition, Paris, Jacques Dugast, 1639, in-8°, dont le chapitre 44^{me} est consacré au verre :

« Mouran de Venise a beau tems d'amuser ainsi la soif, et remplissant l'Europe de mille et mille galanteries de verre et de

de Nancy, d'où elle est passée dans l'*Esprit des Journaux*, fév. 1778, pp. 235—250. Cf. *Archiv.*, VI, 295, note 1. M. Vander Cruyce d'Anvers possède une riche collection de vases, meubles, etc.

⁽¹⁾ *Zeldzaamheden verzameld en uitgegeven door Joan. d'Huyvetter....., in het koper gesneden door Ch. Onghena*, Gent, P.-F. De Goesin-Verhaeghe, 1829, in-4°. Cf. *Archiv.*, V, 334—336. En cet endroit il est parlé des *cruches de dame Jaqueline*, dont traite expressément le livre intitulé : *Eerste brief over byzondere oudheden : inhoudende beschryvinge en verklaeringe van eenen onder grafkelder, onlangs by Anlo ontdekt, alsmede van de zogenaamde donderbeitels en VROUW JACOBUS KANNETJES*. Arnhem, 1757, in-8°. Voy. mon recueil : *Ruines et souvenirs*, p. 14, et dans les *Mém. de la société royale des antiquaires de France*, voy. tom. IX, pp. 129—133, l'extrait d'un mémoire de M. Doublet de Bois-Thibault, correspondant, intitulé : *Recherches sur le verre de Charlemagne, conservé à la bibliothèque de Chartres*.

⁽²⁾ *OEuvres*, I, 209.

cristal, faire boire les gens en despit qu'on en ait; et qui s'en pourroit tenir, voyant que la glace même est devenue une allumette de vin? On boit un navire de vin, une gondole, un boulevard tout entier. On avale une pyramide d'Ypocras, un clocher, un tonneau; on boit un oiseau, une baleine, un lion, toute sorte de bêtes potables et non potables, et le vin se voit tout étonné prenant tant de figures, voire tant de couleurs; car ès verres jaunes le vin claret s'y fait tout d'or, et le blanc se teint en escarlatte dans un verre rouge; fait-il pas beau voir boire un grand traict d'escarlatte, d'or, de lait, d'encre, de ciel et d'azur? » ⁽¹⁾

Rabelais appelle *bourrabaquin* un grand verre à boire *a guisa di canone*, auquel il donne l'épithète de *monacal* pour sa capacité. Le même auteur parle de flacons faits en forme de livres ou de bréviaires, et dont se servaient les moines pour cacher leur intempérance. Nous ignorons si ce raffinement était connu aux Pays-Bas.

Il paraît que, lorsque la faïence et la porcelaine étaient moins communes en Europe, on faisait en verre beaucoup de vaisseaux et d'objets nécessaires pour le service de la table. Entre autres preuves, on en trouve une dans un vieux titre de Humbert, dernier dauphin de Viennois : c'est un acte par lequel il loue à un verrier, nommé Guyonet, l'emplacement nécessaire pour y établir sa verrerie, ainsi qu'une portion de la forêt de Chambarrant. Guyonet devait livrer tous les ans, à Pâques, au château de Belvédère, cent douze verres en forme de cloches, vingt dou-

⁽¹⁾ Pag. 384.

Tom. IX.

zaine de coupes à pied en verre, vingt douzaines d'amphores, seize douzaines d'*urinaux*, douze douzaines de grands plats, six douzaines de plats sans bord, six douzaines de plateaux (mot du pays), douze douzaines de pots de verre, douze douzaines d'aiguères de verre, douze douzaines de petits verres élargis, une douzaine de grandes tasses de verre, une grande nef en verre pour la table de Madame la Dauphine, une douzaine de salières en verre, cinq douzaines de *goteflos* (petit vaisseau d'où la liqueur coule goutte à goutte, ce qui l'a fait nommer *goteflos*, de *gutta fluens*), six grandes bottes de verre pour porter le vin, et une douzaine de *bossex* (petit barils), un jeu d'échecs complet, une douzaine de pierres de verre, vingt douzaines de lampes de verre, six douzaines de candelabres ⁽¹⁾. L'institution des *gentils-hommes verriers* n'a rien de commun avec la Belgique.

Le cérémonial de la cour de Bourgogne d'Éléonore de Poitiers donne une idée de l'ameublement des grands seigneurs et des princes, ainsi que les inventaires publiés par M. J.-B. Barrois, et qui se rapportent aux quinzième et seizième siècles ⁽²⁾. Le luxe était alors allié à la grossièreté. Les vieilles peintures nous retracent de vastes appartemens avec des cheminées dont l'immense manteau abriterait facilement une douzaine de personnes; des bancs ou stalles, des escabelles, des fauteuils de bois en forme de chaires ⁽³⁾, des couchettes énormes, où plusieurs per-

⁽¹⁾ *Hist. du Dauphiné*, Genève, 1722, preuves, pag. 363, *Annales des voyages*, tom. XIII, pp. 92, 93.

⁽²⁾ *Bibliothèque protypographique*, pp. XX et 325—339.

⁽³⁾ D'où *chaires* (*cathedræ*).

sonnes pouvaient dormir à l'aise ⁽¹⁾, et des tables formées de planches posées sur des escabeaux, mais recouvertes de riches tapis; des murailles nues, mais qu'on ornait de tentures qui se renouvelaient à volonté; le soir, des danses éclairées par des laquais portant des torches, et assez semblables aux *terribles chandeliers* du Mac-Allan de Walter Scott ⁽²⁾, etc. Peu de commodités dans la vie habituelle, un grand faste dans les occasions d'éclat, voilà ce que l'on découvre à ces époques. En se rapprochant de la nôtre, au contraire, le train extérieur diminue et les aisances domestiques se multiplient, en s'alliant peut-être à quelque mesquinerie.

Cette remarque s'applique également au costume qui, généra- HABILLEMEENS. lement, dessinait les rangs à ne s'y point tromper, et affectait pour certaines classes une magnificence extraordinaire. Du reste, les étoffes employées étaient d'une solidité telle, que plusieurs générations pouvaient quelquefois s'en servir. Recevoir un habit déjà porté, n'avait rien d'humiliant; mais tandis qu'on prodiguait l'or, l'argent, la soie, le velours, les fourrures, le linge de corps, avant le seizième siècle, n'en était pas moins rare, et j'en ai fourni la preuve dans l'Introduction aux Mémoires de Du Clercq, à laquelle je renverrai ainsi qu'à d'autres passages de mes écrits ⁽³⁾, pour évi-

(1) C'était une faveur de la part d'un grand personnage d'admettre quelqu'un dans son lit. Le duc de Guise fit coucher avec lui le prince de Condé, pris à la bataille de Dreux, *Brantôme*, III, 321. Jean l'Écossais ou Scot, avait été le compagnon de table et de lit de Charles-le-Chauve.

(2) *Une légende de Montrose.*

(3) *Archiv.* I, 292, IV, 133, *Hist. de la Toison-d'Or*, mes articles *Dentelles* et *Damassé de Flandre* dans le *Dict. de la conversation*, etc.

ter les répétitions. L'histoire du costume ne peut bien se faire que sur les monumens contemporains, et c'est ce qu'avait perdu de vue l'éditeur des *Costumes belges*. Montfaucon⁽¹⁾ a réuni des matériaux nombreux; malheureusement ses dessins passent pour peu fidèles. Villemin, le comte de Vieil-Castel, MM. Alex. Lenoir, Camille Bonnard, Félix Devigne, d'autres encore, ont recueilli bien des choses curieuses; cependant le sujet n'a pas encore été traité d'une manière méthodique et complète : avis aux artistes et aux antiquaires, avis à quiconque fait cas de la vérité plastique.

Dans l'Introduction de J. Du Clercq, j'ai remarqué que du

(¹) Voici quelques planches relatives à la Belgique :

Objets trouvés dans le tombeau de Childéric, à Tournay, I.

Marguerite de Flandre, épouse de Jean de Montfort, duc de Bretagne, II.

Le comte de Flandre, III, 76.

Bataille de Rosebeque, III, 84.

Maison de Bourgogne et ses alliances, III, 188.

Proclamation de la paix d'Arras, III, 214.

Catherine, fille de Charles VII, épouse du comte de Charolois, III, 222.

Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, III, 226.

Philippe-le-Bon, III, 252.

Le même et sa femme, III, 260.

Philippe, duc de Bourgogne, III, 276, 278.

Philippe-le-Hardi, III, 344.

Charles-le-Hardi, sa femme et sa tante, III, 348.

Parlement de Charles-le-Hardi, III, 360.

Louis de Bruges, IV, 58.

Maximilien d'Autriche, IV, 60.

Marie de Bourgogne, sa femme, IV, 60.

Philippe-le-Beau et Antoine, le grand-bâtard de Bourgogne, IV, 142.

Éléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint, IV, 356.

Jeanne de Rubempré et ses filles, IV, 364.

Marguerite de Bossu, IV, 368.

Charles de Croy, duc d'Arschot et de Croy, V, 454, etc.

temps de Philippe-le-Bon il était du bel air de se grossir les épaules et de s'amincir la taille. Cette mode était déjà ancienne, car l'auteur du roman de *Garin le Loherain*, lequel écrivait au douzième siècle, voulant faire le portrait d'un bel homme, dit :

Aubris fu biaux ; eschevis et molés,
Gros par espauls, graisles par le baudré.

(T. I, p. 85 de l'édition de M. P. Paris.)

Voy. Monstrelet, édit. de 1603, tom. III, fol. 129 verso, et Dulaure, *Hist. de Paris*, 4^e édit., tom. IV, p. 69.

Je viens de parler de la rareté du linge de corps au quinzième siècle. Les peintures du temps montrent qu'alors on se couchait entièrement nu. Les chemises froncées semblent avoir pris naissance en ce même siècle, et Rabelais leur attribue une origine graveleuse qu'on nous dispensera de rapporter ⁽¹⁾. Vivès, dont les dialogues, dédiés à l'héritier de Charles-Quint, sont datés de l'année 1543 ⁽²⁾, en a fait un intitulé *Vestitus et deambulatio matutina*, dans lequel il s'exprime, à propos des chemises froncées, d'une manière fort singulière et qui confirme la rareté du linge, en compromettant toutefois la réputation de propreté de nos pères.

BELLINUS.

Puer adfero subuculam mandam ; nam hanc iam totos sex dies gestavi : hem ! arripe pulicem illum saltitantem. Omitte nunc venationem pulicularem. Quantum erit pulicem unum in cubili hoc extinxisse ?

⁽¹⁾ Liv. I, ch. 8.

⁽²⁾ Voyez notre *Quatrième Mémoire sur l'Université de Louvain*.

MALUENDA.

Quantum guttam unam aquæ Diliæ huic adimere.

BELLINUS.

Imo vero mari ipsi oceano. — Nolo hanc subuculam collari rugato, sed altera illam plano. *Nam rugæ hæ, quid aliud sunt hoc tempore, quam nidi, aut receptacula pediculorum et pulicum?*

Ce dernier trait ne semble-t-il pas désigner moins le Belge que l'Espagnol dont nous avons décrit ailleurs la toilette, d'après Lope de Véga ⁽¹⁾? On voit dans ce même dialogue, ainsi que dans le premier, qu'on se chaussait alors en Belgique et qu'on s'y servait de ceintures à la française. Déjà on pouvait dire de la France :

Le mannequin despote asservit l'univers.

(DELILLE.)

Vivès avoue que les modes de la France pénétraient en Espagne, Thomas Morus dit la même chose de l'Angleterre, et Juste-Lipse, écrivant au jeune Philippe de Lannoy, lui donne, à ce sujet, des conseils pleins de sens et de goût. Mais si nos agréables se calquaient sur les Français, si c'était de France qu'ils tiraient

⁽¹⁾ *Archiv.* VII, 259 et *Dictionnaire de la Conversation*, art. BRUXELLES.

le modèle des robes , cappes , manteaux , sayons , braguettes , barbuttes , aumusses , jupes , casaquins , collets , chaperons , pourpoints , cottes , pailles , gonnelles , verdugalles ⁽¹⁾, etc. , nous n'en avons pas moins un costume national , dont nos anciens peintres nous ont conservé les types originaux , entre autres dans les portraits qui ornent les *Annales généalogiques de la maison de Lynden* ⁽²⁾.

Vers la fin du seizième siècle , ce fut l'Espagne qui régla nos modes. Alors la couleur noire , qui avait déjà eu de la vogue autrefois , couvrit comme d'un deuil général tous nos gentilshommes. Les beaux portraits de Van Dyck , ne sont guères que des têtes posées sur de larges fraises comme sur un plat , fraises dont la blancheur contraste avec la teinte sombre du reste de l'habit qui n'est relevée que par des chaînes d'or , quelques bijoux et des manchettes : et néanmoins avec des moyens si bornés , le peintre a produit des effets admirables.

Les gants de Louvain étaient si recherchés aux seizième et dix-septième siècles qu'on les offrait en présent aux princes pour leur bien-venue. Quand Albert et Isabelle se firent inaugurer dans cette ville : *sub vesperam magistratus tribus magni ponderis*

⁽¹⁾ *Rabelais*, liv. IV, ch. 52.

⁽²⁾ Ce livre depuis long-temps est extrêmement rare. En 1672 Moretus offrit 50 florins pour un exemplaire , et le fils de Jean Cnobbart , qui l'avait imprimé , offrit , la même année , 100 florins de tous les exemplaires qu'on trouverait à acheter. Cet ouvrage fut très-recherché dans le temps de l'invasion de l'armée de Louis XIV en Hollande. Cependant on a prétendu que Butkens y avait altéré plusieurs diplômes , chose dont on le défend dans la préface de la seconde édition des *Trophées de Brabant*.

ex argento crateribus inauratis et exacte cœlatis; ac vino Rhenensi, ut fert patricæ consuetudo, cum chirothecis Lovaniensibus, quæ propter præstantiam passim in deliciis sunt, suas celsitudines donarunt. (Historica Narratio, etc., p. 158.)

Il est une observation à faire, c'est que malgré la puissance de la mode, même au moyen âge, son empire n'était pas aussi despotique qu'aujourd'hui; pourvu qu'elles ne sortissent pas de leur état, elle laissait aux personnes de chaque classe une assez grande individualité et il existait, à cet égard, cette variété que l'évêque Gratiani a décrite dans le costume des seigneurs Polonais qui vinrent à la rencontre de Henri de Valois ou Henri III⁽¹⁾: rapprochement d'autant plus à sa place que pour les Polonais d'alors le moyen âge n'avait pas cessé.

Les pierreries ont été d'usage de temps immémorial. Une croix d'or qui remonte à l'institution de l'ordre de la Toison d'Or et dont j'ai donné la copie exacte, montre combien en 1430 on connaissait peu l'art du joaillier. Cette croix est ornée de turquoises, de rubis et de perles fines. Les rubis sont bruts et attachés avec de simples agraphes ou crochets. Les turquoises sont coupées en losanges, les arêtes plates, et l'on n'aperçoit pas comment elles sont retenues non plus que les perles.

J'ai fait, dans le même ouvrage, l'histoire d'un joyau magnifique appelé la *Fleur de Lys*, et qui fut mis en gage plusieurs fois en Angleterre par le nécessaireux Maximilien. Il figura pour-

(1) Maltebrun et Chodzko, *Tabl. de la Pologne*, Brux. 1831, gr. in-8°, p. 324.

tant aux cérémonies au chapitre de 1555 à Anvers, sous Philippe II ⁽¹⁾.

La date de l'invention de la taille du diamant est incertaine. On la fixe néanmoins généralement à Bruges vers l'an 1450 ou 1456 ⁽²⁾. Le *Dictionnaire des Origines* de MM. Noël et Carpentier fait là-dessus une histoire qui n'est rien moins que prouvée et qui est prise, au reste, de Goguet, si je ne me trompe. M. Caire, auteur de la *Science des pierres précieuses appliquées aux arts* (1833), raconte que Berquen, étant à l'université de Paris, découvrit en 1475, le moyen de tailler le diamant et porta son secret à Bruges, sa ville natale, d'où il se répandit à Anvers et en Hollande.

M. J. B. Barrois, qui a inséré dans sa *Bibliothèque prototypographique* plusieurs inventaires des joyaux des souverains des Pays-Bas, s'arrête à ce passage : *Item, une riche couronne d'or d'espousée, garnye de neuf fermailles, et sur chacun fermaille une fleur de lys; garni le tout de XXI saphiers, de XLII balais, de IX eumeraudes, de IV rubis, de VIII deamans dont les quatre sont appointez et de CLXXXXVII perles que grandes, que petites*; il remarque que le mot *appointez* semble indiquer une taille, or si cette couronne servit au mariage de Philippe-le-Bon et d'Isabelle de Portugal, comme il y a apparence, cette taille précéderait de 20 ou 26 ans la date présumée de l'invention qui nous occupe.

⁽¹⁾ *Hist. de l'Ordre de la Toison-d'Or*, pp. 232, 466.

⁽²⁾ *Arch.* VI, 438. L'auteur de l'*Origine des lois et arts*, M. Peignot, et M. Le Mayeur, placent cette invention sous l'an 1476. Voy. notre article sur Berquen dans la *Biogr. univ.*

M. Peignot, en ses *Amusemens philologiques*, a rapporté l'histoire du diamant *Sancy*, de Charles-le-Téméraire.

Une observation qui se présente naturellement, c'est que le luxe des bijoux comme celui des habits effaçait tout ce que nous pourrions imaginer de magnificence. Le poids de ces bijoux était énorme, et les métaux les plus précieux si prodigués qu'aujourd'hui, avec la seule chaîne d'un simple chevalier, on chamarrerait d'or deux ou trois grandes dames. Nos magnificences ne sont que des colifichets à côté du faste *solide* d'autrefois.

Les premières montres furent fabriquées, dit-on, à Nuremberg, en 1500. Elles étaient grandes et assez semblables à celle qu'il est de tradition de donner, dans le *Tableau parlant*, au neveu de Cassandre, arrivé de Cayenne. Elles ne commencèrent à être connues que sous Charles-Quint. Le marquis del Guasto, l'un de ses généraux, ayant été mis en déroute à la bataille de Cérizolles, ses bagages tombèrent entre les mains des Français.

« J'ai ouï faire un conte, dit Brantôme qui les aime fort, à une dame de la court pour lors, que, pour la part du butin de la bataille, et des coffres et hardes de M. le marquis del Gouast, qui estoit curieux en tout, fut envoyé au Roy, par M. d'Anguien, une *monstre* fort belle, riche et fort bien élaborée. Le Roy accepta le présent de très bon cœur : et ainsy qu'il la tenoit entre les mains et l'admiroit devant les dames de la court, il y eut madame de Nevers, seur du prince victorieux, dame belle et honneste et très bien disante, et qui rencontroit des mieux.... qui dist au Roy : « Pensez, sire, que ceste montre n'estoit pas

» bien montée lorsqu'elle fut prise; car si elle fut esté montée
» aussi bien que monsieur le marquis son maistre, vous ne
» l'eussiez pas eue, et se fut sauvée aussy bien que luy. » Le Roy
en trouva le mot très bon, comme il estoit, et sublin, et toute
la compagnie ⁽¹⁾. »

Quant aux costumes militaires, aux armures, etc., ce sujet
seul demanderait un volume : c'est une science encore à créer
malgré le père Daniel. Le musée d'artillerie de Paris, conte-
nait en 1814 et contient encore des matériaux précieux pour
l'archéologue militaire. Il est à regretter que MM. Dubois et
Marchais n'aient pas continué l'ouvrage qu'ils devaient con-
sacrer à la description figurative de cette collection si précieuse
dont la Tour de Londres, et les collections de Vienne, Berlin,
Madrid et Moscou, offrent des pendans remarquables et dont
le maréchal Strozzi avait donné il y a long-temps le mo-
dèle ⁽²⁾.

Ce musée renferme une armure qu'on croyait avoir appartenu à
Godefroid de Bouillon; on y voyait aussi celles de Jean-sans-Peur
et de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, ainsi qu'un casque
de Charles-Quint et le chanfrein d'une de ses armures de cheval.
Quant à l'armure prétendue de Godefroid de Bouillon, la plus
belle du musée, il suffit de jeter les yeux sur la copie de
MM. Dubois et Marchais, copie reproduite dans un ouvrage
fort superficiel du reste, de M. le chevalier Jacob ⁽³⁾, pour se

⁽¹⁾ *OEuvr. II*, 299.

⁽²⁾ *Ibid I*, 434.

⁽³⁾ *Recherches historiques sur les croisades*, etc. Paris, 1828, in-8° — Cf. un article

convaincre que cette pièce ne peut être du onzième siècle. M. Jacob n'est pas éloigné d'en attribuer le dessin à Jules Romain, mort en 1546. Ainsi fait le *catalogue*.

sur le *Museum d'artillerie*, inséré par le général Bardin dans un ouvrage qu'un érudit se ferait quelque scrupule de citer, mais que nous nommerons bravement par son nom : le *Livre des Cent-et-un*, et le *Magasin pittoresque*, n° 33, p. 259.

FIN.